

INSTITUT D'ÉMISSION DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER



RAPPORT ANNUEL ÉCONOMIQUE 2022

📍 Saint-Barthélemy

PRÉSENTATION DE L'IEDOM

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) exerce ses missions au sein de l'Eurosystème, composé de la Banque centrale européenne et des banques centrales nationales de la zone euro. L'IEDOM est chargé d'assurer la continuité territoriale des missions de banque centrale par délégation de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF).

L'IEDOM, société filiale de la Banque de France, assure 4 missions principales : stratégie monétaire, stabilité financière, services à l'économie et à la société, et les spécificités ultramarines en faveur du développement économique de ses territoires d'intervention.

L'IEDOM est présidé par Ivan Odonnat, également Directeur général de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM).



LA THÉMATIQUE D'ILLUSTRATION DU RAPPORT 2022 : LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les territoires ultramarins ont une forte dépendance aux énergies fossiles. Produire des énergies renouvelables constitue un enjeu non seulement environnemental mais aussi stratégique pour assurer une maîtrise durable de l'approvisionnement en énergie des territoires et pour permettre une moindre sensibilité aux prix du pétrole et du gaz. L'Outre-mer dispose d'atouts naturels en matière d'énergies renouvelables : hydroélectricité, géothermie, biomasse... L'accélération de la transition écologique est aussi pour les territoires un fort potentiel de développement et d'emploi.

Crédits photos de couverture :

Panneau solaire sur le toit d'une villa à Saint-Barthélemy
© Société Saint Barth Energy

Vue aérienne de la centrale de valorisation des déchets de Ouanalao Environnement à Saint-Barthélemy
© Paprec

Réalisation : [AGENCEZEBRA.COM](http://agencezebra.com)

**INSTITUT D'ÉMISSION
DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

SIÈGE SOCIAL
115, rue Réaumur - 75002 PARIS



Saint-Barthélemy

Rapport annuel
2022

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| Avant-propos | 9 |
| Saint Bathélémy en bref | 10 |
| Synthèse | 12 |
| CHAPITRE I Les caractéristiques structurelles | 15 |
| Section 1 Géographie et climat | 16 |
| 1. Aperçu géographique | 16 |
| 2. Climat | 16 |
| Section 2 Repères historiques | 17 |
| Section 3 Cadre institutionnel | 18 |
| 1. Dans le paysage administratif français | 18 |
| 2. Dans le paysage communautaire | 20 |
| 3. Les évolutions majeures | 21 |
| CHAPITRE II Panorama de l'économie de Saint-Bathélémy | 23 |
| Section 1 La population | 24 |
| Section 2 Les principaux indicateurs économiques | 27 |
| 1. Le produit intérieur brut | 27 |
| 2. L'emploi et le chômage | 28 |
| 3. Les revenus et salaires | 32 |
| 4. Les prix | 35 |
| 5. Les échanges extérieurs | 36 |
| Section 3 Les politiques et finances publiques | 37 |
| 1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre | 37 |
| 2. Le système fiscal | 39 |
| 3. Les finances publiques | 42 |
| CHAPITRE III Les caractéristiques structurelles | 45 |
| Section 1 Aperçu général | 46 |
| Section 2 L'agriculture, l'élevage et la pêche | 48 |
| 1. Aperçu structurel | 48 |
| 2. L'agriculture et l'élevage | 48 |
| 3. La pêche | 50 |
| Section 3 L'énergie | 52 |
| 1. Contexte général | 52 |
| 2. Production et consommation énergétique | 53 |

| | |
|---|-----------|
| 3. L'énergie électrique | 54 |
| Section 4 L'eau et l'assainissement | 56 |
| 1. La production, le stockage, et le réseau de distribution | 56 |
| 2. La consommation d'eau potable et le nombre de clients | 56 |
| 3. Le réseau d'assainissement | 57 |
| Section 5 Les déchets | 59 |
| 1. Aperçu structurel | 59 |
| 2. La gestion des déchets | 59 |
| Section 6 L'environnement | 63 |
| 1. Les acteurs de la protection de la biodiversité | 63 |
| 2. Une politique environnementale plurielle | 64 |
| Section 7 Le bâtiment et les travaux publics | 66 |
| 1. Aperçu structurel | 66 |
| 2. L'activité du BTP | 67 |
| 3. Le logement | 68 |
| Section 8 Le commerce | 69 |
| 1. Aperçu structurel | 69 |
| 2. La distribution alimentaire | 69 |
| Section 9 Le tourisme | 71 |
| 1. Aperçu structurel | 71 |
| 2. L'activité du secteur | 71 |
| 3. Le tourisme de séjour | 72 |
| 4. Le tourisme de croisière et de plaisance | 74 |
| 5. Perspectives | 75 |
| Section 10 Les transports | 77 |
| 1. Aperçu structurel | 77 |
| 2. Le trafic portuaire | 77 |
| 3. Le trafic aéroportuaire | 79 |
| Section 11 Les autres services marchands | 82 |
| 1. Aperçu structurel | 82 |
| 2. L'activité du secteur | 83 |
| Section 12 Les services non marchands | 85 |
| 1. Aperçu structurel | 85 |
| 2. L'éducation | 85 |
| 3. La santé | 89 |

| | |
|--|------------|
| CHAPITRE IV L'évolution monétaire et financière | 91 |
| Remarques méthodologiques | 92 |
| Section 1 Aperçu général | 93 |
| Section 2 Structure du système bancaire et financier | 94 |
| 1. Organisation du système bancaire | 94 |
| 2. La densité du système bancaire | 94 |
| Section 3 Les conditions d'exercice de l'activité bancaire | 97 |
| 1. Les taux d'intérêt | 97 |
| 2. L'observatoire des tarifs bancaires | 106 |
| 3. Le surendettement | 107 |
| Section 4 L'évolution de la situation monétaire | 109 |
| 1. Les avoirs financiers des agents économiques | 109 |
| 2. Les concours à la clientèle | 113 |
| 3. L'équilibre emplois-ressources | 115 |
| 4. L'activité fiduciaire | 116 |
| 5. Les grandes tendances du financement des secteurs | 117 |
| ANNEXES | 119 |
| 1. Les actifs financiers | 120 |
| 2. Les encours de crédits | 121 |

Avant-propos

Après les crises successives qu'elle a connues (passage de l'ouragan Irma en septembre 2017, puis la pandémie de Covid-19 en 2020-2021), Saint-Barthélemy fait preuve d'une résilience remarquable, en affichant en 2022 des résultats économiques exceptionnels, battant des records en termes de fréquentation touristique notamment.

Destination renommée mondialement et prisée d'une clientèle aisée internationale (surtout nord-américaine), l'île continue ainsi d'exercer une forte attractivité, prolongeant la solide reprise entamée en 2021.

Ces performances sont issues d'un modèle économique éprouvé depuis plusieurs décennies, tourné vers le tourisme haut de gamme, et unique dans la Caraïbe.

Pour autant, cette « bonne santé » économique ne doit pas occulter des difficultés, liées notamment aux infrastructures : en effet, le port, l'assainissement, la distribution d'eau potable ou encore la production d'électricité n'ont pas suivi le même développement que l'économie touristique ou la construction immobilière de l'île, et se retrouvent aujourd'hui à saturation. De même, la rareté et la cherté du foncier ont rendu les prix de l'immobilier parfois inabordables pour une partie de la population locale ou de passage comme les saisonniers dans le tourisme ou encore les professionnels de santé ou de l'éducation. Cette situation pèse sur l'attractivité en termes de compétences externes et indirectement sur la cohésion sociale au sein de la population. Les pouvoirs publics doivent ainsi réfléchir à la préservation d'un modèle de développement économique réussi, tout en le rendant plus durable et soucieux des aspects environnementaux et sociaux. C'est à ce prix que Saint-Barthélemy continuera d'attirer une clientèle fortunée, mais particulièrement exigeante en termes de qualité de services.

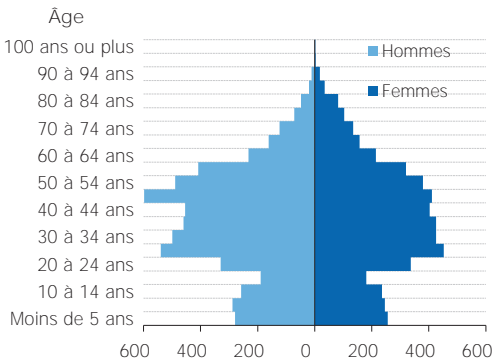
Dans ce contexte, grâce à son expertise économique et financière, l'IEDOM contribue notamment à éclairer les prises de décisions stratégiques, en collectant et publiant des données. En développant ses activités à Saint-Barthélemy, telles que les actions d'éducation budgétaire et financière auprès des élèves, l'analyse régulière de la conjoncture locale ou encore l'échange de billets en euros endommagés, l'IEDOM étend progressivement son offre de services au bénéfice des différents acteurs économiques de l'île.



Thierry BELTRAND
Directeur de l'IEDOM Guadeloupe,
Saint-Martin et Saint-Barthélemy

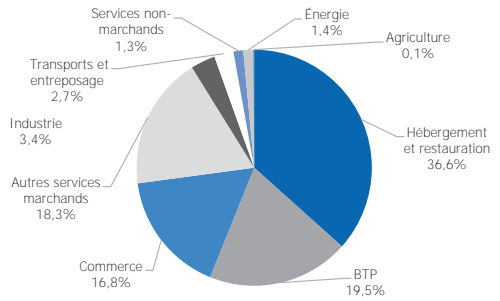
Saint-Barthélemy en bref

Pyramide des âges de la population
Au 1^{er} janvier 2019



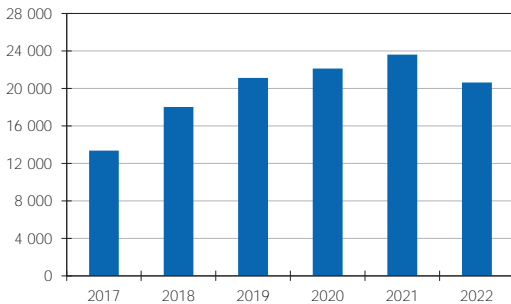
Source : Insee. RP2019 exploitation principale.

Répartition de l'emploi salarié
(en 2022)



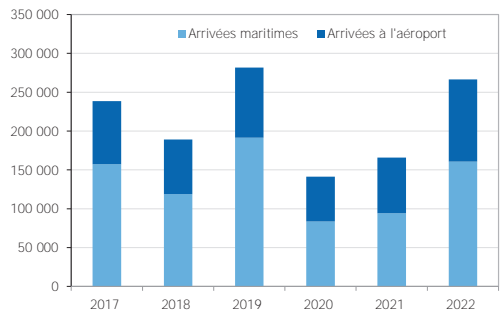
Source : MSA Pollou

Consommation de ciment
(en tonnes)



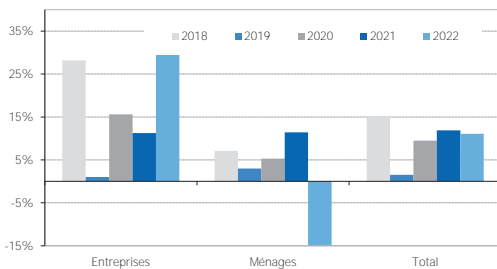
Source : Lafarge Ciment Antilles.

Évolution de la fréquentation touristique
(en nombre)



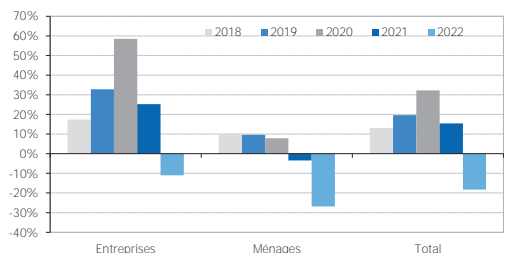
Sources : Aéroport Rémy de Haenen et Port de Gustavia.

Évolution des actifs financiers*
(glissement annuel)



Source : IEDOM.
*hors La Banque Postale.

Évolution de l'encours sain de crédits*
(glissement annuel)



Source : IEDOM.
*hors La Banque Postale.

Les chiffres clés de Saint-Barthélemy

| | 2012 | 2022 | Hexagone 2022 |
|--|---------------|---------------|------------------------|
| Population | | | |
| Population (milliers) | 9,3 | 10,59* | 65 835 ⁽¹⁾ |
| dont part des moins de 20 ans (%) | 20,2 | 18,8* | 23,27 ⁽¹⁾ |
| dont part des 60 ans et plus (%) | 13,3 | 13,8* | 27,66 ⁽¹⁾ |
| Densité de population (hab/km ²) | 441 | 498* | 121,03 ⁽¹⁾ |
| Développement humain | | | |
| IDH en 2010 (2021 pour la France, valeur moyenne mondiale = 0,68 en 2010) | 0,69 | 0,69 | 0,903 ⁽¹⁾ |
| Indice de Gini (donnée 2020) | ND | ND | 0,293 ⁽¹⁾ |
| Taux de pauvreté au seuil local de 60 % (% , 2017) | ND | ND | 14,4 ⁽¹⁾ |
| Densité de médecins généralistes en 2021 (pour 100 000 habitants) | ND | ND | 148 ⁽¹⁾ |
| Environnement | | | |
| Superficie totale (km ²) | 21 | 21 | 543 965 ⁽¹⁾ |
| Superficie de la Zone Economique Exclusive (milliers de km ²) | 4 | 4 | 297 ⁽¹⁾ |
| Part d'électricité renouvelable dans la production (en %) | 0 | 1 | 26,3 ⁽¹⁾ |
| Émission de CO ² par habitant (tonnes métriques, 2019) | ND | ND | 4,6 ⁽¹⁾ |
| Économie | | | |
| PIB (millions d'euros courants, 2021) | 319 (2010) | 367 (2014) | 2 501 ⁽²⁾ |
| Taux de croissance annuel moyen du PIB sur la décennie (en %, volume) | ND | ND | 2,1 ⁽²⁾ |
| PIB par habitant (euros courants) | 35 700 (2010) | 38 994 (2014) | 36 660 ⁽²⁾ |
| Taux d'inflation (% , sur un an) | ND | ND | 5,9 ⁽³⁾ |
| Taux de chômage (% , au sens du BIT) | 4,3 | 4,2* | 7,2 ⁽³⁾ |
| Taux de couverture des échanges extérieurs (en %, 2021) | ND | ND | 93,8 ⁽²⁾ |
| Puissance installée du parc de production d'électricité (en MW) | 29 | 34 | 144 300 ⁽²⁾ |
| Trafic aérien annuel passagers (en milliers) | 171 | 219 | 144 810 ⁽⁴⁾ |
| Nombre de croisiéristes arrivés | 46 471 | 40 894 | |
| Nombre de passagers arrivés par yacht | 40 383 | 34 549 | |
| Indicateurs monétaires et financiers | | | |
| Actifs financiers totaux détenus par les agents économiques auprès des établissements de crédit locaux (en millions d'euros, milliards pour la France) | 442,8 | 1 246,0 | 3 486 ⁽⁴⁾ |
| Encours sain total (tous établissements, en millions d'euros, milliards pour la France) | 211,1 | 563,5 | 3 378 ⁽⁴⁾ |
| Taux de créances douteuses brutes des établissements locaux (en %) | 1,3 | 0,5 | 2,4 ⁽⁴⁾ |
| Endettement bancaire des entreprises et des ménages (tous établissements, en % du PIB) | ND | ND | 147 ⁽⁴⁾ |

(1) Hexagone; (2) Hexagone + DROM ; (3) Hexagone + DROM hors Mayotte ; (4) Hexagone + DOM +COM

*Données 2020

Sources : **France** : Banque mondiale, Insee, Réseau de transport d'électricité français (RTE), ACPR, Banque de France.
Saint-Barthélemy : EDF, Insee, EDF, IEDOM, Lafarge, aéroport Rémy de Haenen, port de Gustavia.

CONJONCTURE INTERNATIONALE : L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE RALENTIT NETTEMENT APRÈS LE REBOND ENREGISTRÉ EN 2021

La croissance économique mondiale s'est établie à 3,4 % en 2022, selon les estimations publiées par le FMI en avril 2023, après une forte reprise en 2021 (+6,1 %). Pour l'année 2023, la hausse du PIB devrait de nouveau ralentir pour s'élever à 2,8 % selon le scénario de référence du FMI. L'inflation mondiale devrait baisser de 8,7 % en 2022 à 7 % en 2023 sous l'effet d'un recul des prix des produits de base. L'inflation sous-jacente diminuerait toutefois plus lentement. Le risque de dégradation des perspectives reste élevé, notamment si les perturbations du secteur financier, enregistrées début 2023, s'amplifient au cours de l'année. La persistance des tensions géopolitiques pourrait par ailleurs avoir de nouvelles conséquences sur les prix des denrées alimentaires et de l'énergie alors que la capacité des autorités budgétaires à relever de nouveaux défis est davantage limitée au regard de leurs niveaux d'endettement.

Dans les pays avancés, l'activité économique a enregistré une hausse de 2,7 % en 2022. Aux États-Unis, le PIB a progressé de 2,1 % et demeure principalement soutenu par la consommation des ménages (+2,7 %) et l'investissement des entreprises (+4,0 %). Dans la zone euro, la croissance a été plus dynamique sur l'année (+3,5 %) mais reste hétérogène d'un pays à l'autre, avec un rythme plus soutenu en Espagne (+5,5 %) et en Italie (+3,7 %) qu'en France (+2,6 %) ou en Allemagne (+1,8 %). Enfin, la hausse de l'activité a été dynamique au Royaume-Uni (+4,0 %) au contraire du Japon (+1,1 %).

Pour 2023, le FMI anticipe une augmentation du PIB de 1,3 % dans les économies avancées. Environ 90 % de ces pays verraient leur croissance ralentir par rapport à 2022. La persistance des tensions géopolitiques (et plus particulièrement la guerre russe en Ukraine) ainsi que le resserrement de la politique monétaire participent à ralentir l'activité mondiale. Alors que le FMI table sur une croissance de 1,6 % aux États-Unis en 2023, elle ne serait que de 0,8 % dans la zone euro avec des écarts importants entre les pays (-0,1 % en Allemagne, +0,7 % en Italie, +1,5 % en Espagne). En France, la Banque de France anticipe une hausse du PIB de 0,6 % en 2023 tandis que le Royaume-Uni verrait son activité reculer de 0,3 % selon le FMI.

Dans les économies émergentes et en développement, la progression de l'activité s'est élevée à 4,0 % en 2022. La croissance a été particulièrement soutenue en Inde (+6,8 %), à l'inverse de la Chine où elle s'est établie à 3,0 %, soit l'année la moins dynamique depuis 1976 (à l'exception de 2020 marquée par la crise sanitaire). Au Brésil, la hausse du PIB s'est établie à 2,9 % tandis que la Russie a enregistré un recul de son activité de 2,1 %. Pour 2023, le FMI anticipe une croissance de 3,9 % dans ce groupe de pays, avec une activité particulièrement dynamique en Chine (+5,2 %) et en Inde (+5,9 %). La progression du PIB serait nettement moins marquée au Brésil (+0,9 %) et en Russie (+0,7 %).

Sources : FMI, BEA, Banque de France, données arrêtées à la date du 18 avril 2023.

Dès 2022, Saint-Barthélemy efface les conséquences de la crise Covid-19

Après une période de ralentissement économique liée à la pandémie de COVID-19 et comme après le passage de l'ouragan Irma, l'économie de Saint-Barthélemy fait preuve d'une remarquable résilience, soutenue par des bases solides. En conséquence, en 2022, les principaux secteurs de l'île affichent une forte croissance.

Secteur clé de l'économie de Saint-Barthélemy, **l'activité touristique** repart vigoureusement en 2022, avec une augmentation de la fréquentation touristique de 73,7 % par rapport à l'année précédente. Avec 288 013 visiteurs accueillis, soit 2,2 % de plus qu'en 2019, Saint-Barthélemy bat tous ses records de fréquentation. Au passage, cette hausse se traduit par une augmentation significative des recettes provenant de la taxe de séjour collectée sur les hôtels et les locations de villas (+7,1 millions d'euros), qui dépassent les 15 millions d'euros en 2022.

En parallèle, le **secteur des transports** affiche une reprise très marquée en 2022. À l'aéroport Remy de Haenen, le nombre de passagers connaît une augmentation significative de 48,7 %, après une hausse de 23,7 % en 2021. Cet afflux de passagers provient principalement du trafic avec l'aéroport Princess Juliana de Sint-Maarten, et traduit la reprise de l'activité touristique au niveau mondial. Au port de Gustavia, les arrivées maritimes connaissent également une hausse importante (+70,5 % sur un an), tirée principalement par le trafic inter-îles. Le nombre de croisiéristes débarqués fait plus que doubler sur un an (+139,2 %), mais ne représente qu'un tiers du volume enregistré en 2019 : cette situation résulte avant tout de la politique de la Collectivité de réserver l'accès du port aux navires de croisière de petite taille et haut de gamme. Au port de commerce, le nombre d'accostages de cargos dépasse désormais son niveau de 2019, affichant une progression de 12,5 % sur trois ans (1 036 cargos en 2022, contre 1 014 en 2021 et 921 en 2019).

En 2022, malgré un léger fléchissement, le **secteur du BTP** reste dynamique. La consommation de ciment, en hausse continue depuis 2017, connaît certes une baisse en 2022 (-12,6 % sur un an), mais le nombre de permis de construire délivrés –freinés pendant la crise sanitaire, en raison notamment des difficultés de déplacement pour les investisseurs extérieurs– ressort en forte hausse (+114,2 %), de même que l'encours des crédits immobiliers (+4,6 %), malgré la hausse des taux d'intérêt. Le secteur bénéficie toujours d'un solide soutien au travers de la commande publique (réfection des voiries, installation de la fibre optique ou encore construction d'un groupe scolaire de 20 classes). Néanmoins, le secteur est confronté à la rareté et à la cherté du foncier et du bâti, rendant toute acquisition ou location inabordable pour une large partie de la population, résidente ou de passage. Enfin, de nouvelles normes pourraient être imposées, afin de limiter la consommation d'eau et d'énergie et donc l'empreinte environnementale de certains projets immobiliers.

Avec un contexte économique plus favorable qu'en 2021, les finances de la Collectivité de Saint-Barthélemy enregistrent en 2022 un résultat cumulé positif de plus de 76 millions d'euros, soit près du double de celui réalisé l'année précédente. L'excédent récurrent dégagé par son budget de fonctionnement s'élève à 119 millions d'euros (+134,7 %) et permet à la Collectivité de financer son programme d'investissements sans recourir à l'emprunt. Ces performances budgétaires ne doivent pas occulter les besoins d'investir massivement dans la remise à niveau de certaines infrastructures publiques, arrivées à saturation (port de commerce, production et distribution d'eau potable, assainissement ou encore production d'électricité).

L'activité bancaire continue de croître, mais plus modérément

L'activité de financement reste orientée à la hausse en 2022 : les concours bancaires poursuivent leur progression, mais à un rythme moins soutenu que les années précédentes (+11,6 %, après +15,4 % en 2021 et +32,2 % en 2020). L'encours de crédits s'établit désormais

à 770,1 millions d'euros. Si les crédits à l'habitat, qui représentent près de la moitié de l'encours total de crédits, ralentissent (+4,6 % contre +12,9 % en 2021) en raison de la remontée des taux d'intérêt en 2022, les crédits à la consommation renouent avec la croissance (+13,1 % contre -14,8 % en 2021) et les crédits d'investissement des entreprises restent très dynamiques (+27,3 % après +9,8 % en 2021). L'encours des crédits d'exploitation apparaît pour sa part en retrait en 2022 (-4,9 %), situation qui tient cependant à un effet de base. Pour rappel, en 2020, les crédits d'exploitation avaient été stimulés (+76,0 %) par la mise en place des Prêts Garantis par l'État (PGE), dont les entreprises de l'île ont largement bénéficié de la part des banques locales.

Portés par la croissance des placements liquides ou à court terme, **les avoirs financiers** collectés par les banques locales atteignent 1,304 milliard d'euros en 2022. Si leur progression ralentit, leur niveau demeure exceptionnel, rapporté à la population (chaque habitant Saint-Barth détiendrait ainsi, en moyenne, près de 68 000 € de dépôts de toutes natures dans les banques locales, contre 53 000 € dans l'Hexagone et moins de 20 000 € à la Martinique, où la moyenne est la plus élevée de l'outre-mer). Les ménages en détiennent plus de la moitié (55 %), et les entreprises 42 %. Dans le détail, les dépôts à vue progressent légèrement (+1,0 %) et l'épargne à long terme, entièrement détenue par les ménages, recule de 1,8 %. Les placements liquides ou à court terme affichent, en revanche, une progression très marquée (+33,1 % sur un an), grâce à une rémunération devenue plus attractive (en particulier pour les dépôts à terme).

Un avenir qui s'inscrit entre préservation et durabilité du modèle de développement

Année après année, et malgré les crises successives dont l'île parvient toujours à se remettre rapidement, l'attractivité de Saint-Barthélemy ne se dément pas. C'est le fruit d'une politique conduite depuis plusieurs décennies tant par les acteurs publics que privés, visant à attirer une clientèle essentiellement nord-américaine et fortunée ; celle-ci apprécie les nombreux atouts naturels de l'île, mais aussi la qualité du service et des infrastructures d'accueil ou encore la promotion d'événements -véliques en particulier- d'envergure mondiale. Mais cette situation reste fragile avec la concurrence d'autres destinations, les exigences accrues de la clientèle, la nécessité de mieux préserver l'environnement ou encore la difficulté de loger -à coût raisonnable et de manière décente- les populations locales ou de passage (saisonniers et agents des services publics notamment).

Pour relever ces défis, une évolution du mode de développement de Saint-Barthélemy, moins effréné et plus durable, doit être envisagée afin de mieux respecter les équilibres sociaux entre la population locale, celle de passage et les touristes, et devra prendre davantage en compte la rareté des ressources et la préservation du cadre environnemental exceptionnel de l'île. Le projet de création d'un label "Qualité Tourisme" s'inscrit parfaitement dans cette voie.

CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles



Bourg de Gustavia © Thierry BELTRAND

Vue du port de Gustavia avec, à droite, l'Hôtel de la Collectivité surplombé par le Fort Oscar qui abrite aujourd'hui la brigade de gendarmerie. Au premier plan, l'une des navettes maritimes qui relie, plusieurs fois par jour et en 1h30 environ, les îles Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, distantes de 30 km à peine.

Section 1

Géographie et climat

1. APERÇU GÉOGRAPHIQUE

L'île de Saint-Barthélemy est située à 6 500 km de Paris, à 230 km au nord-ouest de la Guadeloupe, à la charnière des Grandes et des Petites Antilles et au sud des îles Vierges. C'est une terre aride de 21 km², hérissée de collines sèches d'origine volcanique, qui accueille une végétation rare et essentiellement épineuse. Le point culminant de l'île est de 286 mètres, appelé morne de Vitet. Les côtes sont découpées et creusées d'anses bordées de sable fin.

2. CLIMAT

Le climat de l'île de Saint-Barthélemy est de type tropical maritime. Deux saisons se distinguent : une saison sèche appelée carême de décembre à mai et une saison pluvieuse appelée hivernage de juillet à octobre.

Le climat tropical maritime dont bénéficie Saint-Barthélemy est caractérisé par la douceur des températures et une ventilation relativement importante, lesquelles offrent des périodes de confort en dépit de l'importante humidité. La variation des températures est limitée par les alizés et pour cette raison, les différences entre les saisons sont très minimes. Si l'ensoleillement reste important toute l'année, les précipitations demeurent un élément très variable du climat. Elles sont toutefois plus présentes durant la période cyclonique, laquelle s'installe en période d'hivernage. C'est durant cette saison que les courants se dirigeant vers l'est peuvent se développer et devenir des dépressions tropicales, des tempêtes ou des cyclones.

Le passage de l'ouragan Luis en septembre 1995 est présent dans la mémoire collective. Les conditions climatiques extrêmes enregistrées durant son passage ont profondément marqué le paysage de l'île, ses rafales enregistrées à 250 km/h le classant en catégorie 4. En 1999 et 2000, Saint-Barthélemy a souffert du passage des cyclones Lenny, José et Debby, et octobre 2008 par celui du cyclone Omar. L'année 2010 a été marquée par le passage, le 29 août, du cyclone tropical Earl (au stade d'ouragan de classe 3) au nord de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, occasionnant d'importants dégâts. En octobre 2014, les îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ont été affectées par le passage du cyclone Gonzalo.

La saison cyclonique de 2017 a été particulièrement destructrice : le 6 septembre, l'ouragan Irma a touché les îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin avec des vents soutenus de plus de 300 km/h et causé la mort de 11 personnes à Saint-Martin (dont 2 côté néerlandais). Classé en catégorie 5, il a atteint le niveau le plus élevé sur l'échelle de Saffir-Simpson. Suite à cette catastrophe naturelle, le Président de la République Emmanuel Macron, qui s'est rendu sur place aussitôt, a annoncé la mise en place d'un plan national de reconstruction sur les deux îles ainsi qu'un fonds d'urgence. Selon les données du programme spatial européen Copernicus, 5 % des bâtiments ont été détruits ou sévèrement endommagés à Saint-Barthélemy, contre 31 % à Saint-Martin. A contrario, la part des bâtiments peu ou pas endommagés atteint 84 % du parc de l'île, tandis qu'elle est de 47 % à Saint-Martin. Les moindres dommages observés à Saint-Barthélemy s'expliquent notamment par une faible part de l'habitat précaire et par le respect global des règles de construction dans les zones à risque.

Section 2

Repères historiques

L'île de Saint-Barthélemy a été découverte en 1493 par Christophe Colomb qui lui donna le prénom de son frère (Bartolomé). Colonisée une première fois par les Français en 1648, l'île connut une occupation définitive par des paysans normands et bretons à compter de 1659.

Elle fut longtemps un repaire protégé pour les Caraïbes et les corsaires jusqu'à sa cession par Louis XVI au roi de Suède contre des droits d'entrepôts à Göteborg, en 1748. Le principal bourg de l'île fut alors rebaptisé Gustavia, du nom du roi de Suède Gustave III. Du fait de son statut nouveau de port franc, Saint-Barthélemy connut une brève prospérité jusqu'à l'avènement de la marine à vapeur, où les navires privilégièrent la route du nord et lui préférèrent Saint Thomas.

Ravagée par un cyclone puis par l'incendie de sa capitale en 1852, l'île était arrivée à bout de ses ressources et fut rétrocédée par le roi Oscar II de Norvège et de Suède à la France après avis des habitants de l'île, par un traité du 10 août 1877 ratifié par une loi du 2 mars 1878.

Entre 1947 et 2007, Saint-Barthélemy a été rattachée administrativement à la Guadeloupe. L'engagement des îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin dans un processus d'évolution statutaire s'est concrétisé par l'adoption, le 21 février 2007, d'un nouveau statut de Collectivité d'Outre-mer¹ (COM). Le 15 juillet 2007, la nouvelle COM de Saint-Barthélemy a été officiellement érigée par la mise en place de son Conseil territorial. Suite aux élections territoriales de mars 2022, Xavier LÉDÉE a été élu à la présidence de celui-ci. Il succède ainsi à Bruno MAGRAS, qui s'est retiré de la vie politique locale après 27 années aux commandes de Saint-Barthélemy, d'abord comme maire depuis 1995 puis comme Président du Conseil territorial en 2007, 2012 puis 2017. C'est à lui que l'on doit le modèle de développement de Saint-Barth -unique dans la Caraïbe et qui constitue, malgré certaines fragilités, une indéniable réussite-, fondé sur le tourisme haut de gamme.

¹ Se reporter à la partie du rapport consacrée à l'évolution statutaire de Saint-Barthélemy.

Section 3

Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de l’Outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l’organisation décentralisée de la République¹. L’ensemble des collectivités d’Outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la Constitution. Avec cette réforme, les DOM sont devenus des DROM (départements et régions d’Outre-mer) régis par l’article 73 de la Constitution et les TOM (territoires d’Outre-mer) ont laissé la place aux COM (collectivités d’Outre-mer) régies par l’article 74 de la Constitution.

Le régime juridique applicable à Saint-Barthélemy qui, à l’instar de Saint-Martin, est dotée depuis 2007 du statut de Collectivité d’Outre-mer, est donc distinct de celui de la Guadeloupe.

1. DANS LE PAYSAGE ADMINISTRATIF FRANÇAIS

1.1 UNE ÉVOLUTION STATUTAIRE ATTENDUE

Jusqu’en février 2007, l’île de Saint-Barthélemy était rattachée en qualité de commune au Département et à la Région de la Guadeloupe pour des raisons de commodité administrative, malgré la distance les séparant (230 km).

Porté par les élus de l’île dans les années 80-90, le projet d’une évolution statutaire était animé par la volonté de tenir compte des spécificités géographiques, sociales et économiques du territoire. Ce n’est que le 17 mars 2003, lors de la réforme constitutionnelle, que le législateur ouvrit la possibilité pour les collectivités ultramarines de disposer « d’un statut qui tienne compte des intérêts propres de chacune d’elles » (article 74).

Le calendrier fut alors très rapide : le 30 avril 2003, le projet d’évolution statutaire a été adopté par le Conseil municipal ; le 7 novembre 2003, ce document a été exposé devant le Sénat puis l’Assemblée Nationale qui l’ont approuvé ; et le 7 décembre de la même année une consultation a été organisée afin d’entériner la création d’une nouvelle collectivité².

Le projet de créer, dans chacune des îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, une collectivité d’Outre-mer unique, régie par l’article 74 de la Constitution se substituant aux communes, au Département et à la Région de la Guadeloupe, a alors été approuvé à 95,5 % à Saint-Barthélemy et à 76,2 % à Saint-Martin.

L’île de Saint-Barthélemy ne relève désormais que d’une seule collectivité territoriale. Cette réforme constitue une simplification considérable pour les citoyens qui disposent à présent de deux interlocuteurs administratifs uniques : l’État et la Collectivité.

1 L’acte II de la décentralisation intègre la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 et les lois organiques de 2003 et 2004.

2 En respect de l’alinéa 7 de l’article 73 qui précise que « la création d’une collectivité se substituant à un département et région d’Outre-mer (...) ne peut intervenir sans qu’ait été recueilli le consentement des électeurs inscrits dans le ressort de ces collectivités ».

1.2 L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Conformément à l'article 74 de la Constitution, le statut de chaque COM est défini par une loi organique qui fixe les compétences de cette Collectivité¹, les règles d'organisation et de fonctionnement des institutions, les conditions dans lesquelles ces institutions sont consultées sur les projets de textes. Le territoire de Saint-Barthélemy est désormais régi par la loi organique du 21 février 2007.

L'application du nouveau cadre juridique, et la création officielle de la Collectivité n'ont pris effet qu'à compter de la première réunion du Conseil territorial (nouvel organe composé de 19 membres élus pour cinq ans²), le 15 juillet 2007.

Ce Conseil élit, après chaque renouvellement et à la majorité absolue des membres, un Président ainsi qu'un Conseil exécutif composé de vice-présidents et de conseillers chargés d'arrêter les projets de délibération à soumettre au Conseil territorial. Le Conseil exécutif a pour rôle de recevoir les délégations du Conseil territorial. Il délivre par ailleurs les permis de construire, les autorisations de travail des étrangers et, en outre, exerce son droit de préemption en termes de transferts immobiliers.

L'organisation institutionnelle de Saint-Barthélemy est très proche du modèle départemental. Afin de favoriser la concertation, un certain nombre de mesures sont prévues :

- certaines décisions sensibles relevant de l'organe exécutif doivent être prises de façon collégiale par le Conseil exécutif et non par le seul Président, par exemple en matière d'urbanisme ou d'autorisation de travail des étrangers ;
- le Conseil économique social culturel et environnemental (CESCE) composé d'acteurs de groupements professionnels, de représentants des sphères syndicales, associatives et culturelles de la COM, bénéficie de compétences d'initiative et de proposition. Il est obligatoirement consulté sur les projets d'actes et de délibérations de la Collectivité à caractère économique, social, culturel et environnemental (LO6223-1, 2, 3).

La Collectivité est soumise au droit commun en ce qui concerne le fonctionnement des institutions (tenue des réunions, règles de quorum, constitution de commissions et de groupes d'élus, contrôle de légalité, procédure budgétaire, etc.).

Au 1^{er} janvier 2008, le code officiel géographique de Saint-Barthélemy a été modifié, le code 977 venant remplacer le code 971 commun jusqu'à cette date avec la Guadeloupe et Saint-Martin.

1.3 LE DROIT APPLICABLE

L'île de Saint-Barthélemy est régie par le principe d'identité législative³. Celui-ci demeure dans la plupart des domaines : en effet, les lois et règlements intervenant dans les matières ne relevant pas de la compétence de la Collectivité sont directement applicables. Il existe néanmoins

1 L'État conserve les matières « régaliennes » énumérées dans la Constitution.

2 Élu pour cinq ans au scrutin proportionnel de liste à deux tours avec prime majoritaire d'un tiers des sièges pour la liste recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés.

3 Le principe de l'identité législative prévoit l'application de plein droit des textes nationaux, néanmoins, des adaptations aux lois et aux règlements qui prévalent en France hexagonale sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par « les caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités ».

une exception s'agissant des règles relatives à l'entrée et au séjour des étrangers, qui ne sont applicables que sur mention expresse.

1.4 LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

Saint-Barthélemy exerce désormais l'ensemble des compétences dévolues aux communes, au Département et à la Région de la Guadeloupe, ainsi que celles que l'État lui a transférées. Saint-Barthélemy est ainsi compétente en matière de fiscalité, de transports routiers, de ports maritimes, de voirie, de tourisme, de droit domanial de la Collectivité, d'accès au travail des étrangers et en matière de création et d'organisation des services et établissements publics de la Collectivité, mais aussi d'urbanisme, de construction, de logement, d'environnement et d'énergie. D'autres compétences seront transférées ultérieurement dans le cadre des futures lois de décentralisation. De fait, la Collectivité de Saint-Barthélemy peut fixer ses propres règles dans les domaines de l'environnement, l'urbanisme, la construction, l'habitation, le logement et l'énergie, sous le contrôle de l'État et du juge administratif.

L'État reste cependant compétent dans de nombreux domaines (sécurité, politique de l'emploi, droit du travail, délivrance des titres de séjour et contrôle transfrontalier, droit commercial, etc) d'où la désignation d'un Préfet délégué représentant l'État et le Gouvernement au sein des COM des îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Depuis le 28 mars 2022, Vincent BERTON est Préfet délégué auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. La préfecture, compétente sur les deux collectivités, est installée à Marigot. Elle dispose d'une antenne sur l'île de Saint-Barthélemy, à Gustavia.

2. DANS LE PAYSAGE COMMUNAUTAIRE

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires ultramarins de ses États membres. Le premier régime est celui des régions ultrapériphériques¹ (RUP) qui concerne les départements et régions d'Outre-mer. Le second régime est celui des pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) qui s'applique aux collectivités d'Outre-mer visées à l'article 74 de la Constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

L'Union Européenne compte vingt-cinq PTOM. Pour la France, il s'agit de la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et les Terres australes et antarctiques françaises.

Les PTOM sont liés constitutionnellement à un État membre. Toutefois, ils ne font pas partie du territoire de la Communauté. À ce titre, contrairement aux RUP, le droit communautaire ne s'y applique pas directement. Les PTOM font l'objet d'un régime d'association fondé sur la décision du Conseil du 27 novembre 2001. Cette association leur permet de bénéficier d'un régime commercial avantageux : les importations de la Communauté en provenance des PTOM ne sont pas soumises aux droits d'importation ni aux restrictions quantitatives. Les PTOM disposent de financements européens au titre du Fonds européen de développement (FED).

¹ Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. cf. « *L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ?* » - Étude CEROM, mars 2008.

L'évolution statutaire et la mise en place rapide de la nouvelle Collectivité d'Outre-mer (COM), dès 2008, apparaissent comme un facteur favorable qui a contribué à la stabilité et au développement pérenne pour Saint-Barthélemy.

Au 1^{er} janvier 2008, le nouveau Code des contributions a remplacé le code fiscal français et le Code de l'urbanisme a été adopté, permettant notamment à la Collectivité de délivrer les permis de construire. Un Code de l'environnement a également été adopté.

La ratification du traité de Lisbonne en 2009 identifiait, au niveau européen, la nouvelle Collectivité comme Région ultrapériphérique (RUP) autonome vis-à-vis de la Guadeloupe. Cependant, si le maintien du statut de RUP permet de bénéficier des fonds structurels, il impose l'application de l'ensemble du droit communautaire. Depuis, le changement de statut européen de RUP à PTOM ou vice versa est plus aisé. La possibilité est ouverte sur l'initiative de l'État membre concerné et après une décision à l'unanimité du Conseil européen.

L'accès de Saint-Barthélemy au statut de PTOM au 1^{er} janvier 2012 a été validé le 29 octobre 2010 par un vote unanime du Conseil européen. La demande, actée par le Comité interministériel de l'Outre-mer (CIOM) du 6 novembre 2009, a été relayée par la France auprès de la Commission européenne. Cette évolution lui garantit un niveau d'autonomie accrue et la dévolution de la compétence douanière. De plus, elle pourrait faciliter les échanges commerciaux de l'île, à l'extérieur de l'UE et notamment avec les États-Unis grâce à un élargissement des normes techniques applicables. Toutefois, Saint-Barthélemy ne bénéficie plus des fonds structurels européens. Cependant, et au même titre que les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) et les autres PTOM, elle a accès au FED.

Le changement de statut de la Collectivité de Saint-Barthélemy vis-à-vis de l'Union européenne, se traduit notamment dans l'ordonnance n° 2011-1920 du 22 décembre 2011 ratifiée par le Sénat et l'Assemblée nationale fin 2011. Celle-ci modifie le code monétaire et financier et adapte le code des douanes au contexte local de Saint-Barthélemy. Elle ratifie ainsi l'accord monétaire du 12 juillet 2011 entre la France et l'Union européenne. Cet accord de 12 articles prévoit le maintien de la monnaie unique à Saint-Barthélemy ainsi que celui des actes juridiques et des règles nécessaires au bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire.

3. LES ÉVOLUTIONS MAJEURES

Sur le plan économique, le Conseil territorial et le Conseil économique social, culturel et environnemental ont convenu de former une Chambre Économique Multiprofessionnelle (CEM). Le décret relatif à la création d'un Centre de formalités des entreprises (CFE) dans les deux îles du Nord a été signé le 19 janvier 2010. La loi du 23 juillet 2010 sur la réforme des chambres consulaires françaises a confié à la CEM de Saint-Barthélemy l'ensemble des compétences des trois chambres consulaires. Depuis le mois de novembre 2010, la CEM, habilitée comme CFE, gère le fichier consulaire des entreprises de la Collectivité. Le 18 octobre 2012, l'État a aussi reconnu à la CEM les compétences de Chambre de commerce et d'industrie et de Chambre des métiers et de l'artisanat.

Le 25 octobre 2012, le vote d'une modification du code du commerce autorise la CEM, à titre dérogatoire, à tenir le registre du commerce et des sociétés, sous la surveillance du tribunal mixte ou d'un juge commis à cet effet, qui sont compétents pour toute contestation entre l'assujetti et la CEM. En juin 2014, la compétence de Chambre d'Agriculture lui est conférée et depuis juillet 2015, elle est autorisée à délivrer les cartes professionnelles d'agent immobilier. En mai 2021, le Comité des pêches et de l'Aquaculture a été créé et permet de représenter les

pêcheurs et d'assurer la défense de leurs intérêts généraux auprès des pouvoirs publics nationaux et communautaires.

La Collectivité a en outre décidé de restructurer son office du tourisme, en créant dès 2008 un Comité Territorial du tourisme (CTTSB) qui regroupe les professionnels du secteur. En 2009, ce nouveau comité a fondé sa stratégie sur l'organisation d'événementiels tels que « Les voiles de St-Barth », la « St Barths Bucket Regatta » et le festival gastronomique de Saint-Barth, anciennement intitulé « Taste of St Barth », dont l'impact sur la fréquentation touristique et la réputation de l'île est important.

Par ailleurs, en janvier 2013, le Conseil territorial a voté la création, à compter du 1^{er} mai 2013, de l'Agence Territoriale de l'Environnement (ATE), visant à exercer des fonctions consultatives, éducatives et de gestion dans le domaine de la protection de l'environnement.

Au plan fiscal, l'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté, en juin 2011, un accord concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale entre l'État et les collectivités de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy et de Polynésie française.

Le Conseil territorial a adopté le 4 juin 2009, la partie du nouveau Code des impôts définissant les règles d'assiette et de calcul de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés et des autres impôts directs d'État transférés à la Collectivité.

Au niveau national, validant la loi de découpage électoral, le Conseil constitutionnel a créé le 18 février 2010 un siège de député commun aux collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy¹. Le 18 juin 2022, Frantz GUMBS a été élu au second tour avec 67,2 % des voix. Le taux de participation a été de 24,6 %.

Depuis 2017, l'île possède un guichet de la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) et une délégation de gestion auprès de la Mutualité sociale agricole (MSA) Poitou. De ce fait, les bénéficiaires ne sont plus rattachés à la Caisse générale de sécurité sociale (CGSS) de Guadeloupe ainsi qu'au RSI (Régime social des indépendants), ce qui permet d'améliorer substantiellement l'offre de services à la clientèle. Pour autant, ces transferts de compétences laissent encore des lacunes de prestations essentiellement liées à la solidarité nationale -qui est financée par l'impôt-, mais aussi en termes de gestion à laquelle la Collectivité n'est pas associée. L'île est dotée d'un conseil de suivi de la CPS (qui s'est réuni une fois en 2019. En revanche, il n'existe pas de conseil d'administration qui permettrait à la Collectivité d'avoir un pouvoir d'orientation des dépenses en collaboration avec l'Agence régionale de santé (ARS)².

1 Saint-Barthélemy dispose d'un siège de sénateur prévu par la loi organique de 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer et occupé depuis le 27 septembre 2020 par Madame Micheline JACQUES, qui succède à Michel MAGRAS.

2 Source : Conseil Économique Social & Environnemental de Saint-Barthélemy.

CHAPITRE II

Panorama de l'économie de Saint-Bathélemy



Port de commerce de Gustavia à l'entrée du bourg © Thierry BELTRAND

Le port de commerce de Gustavia a accueilli en 2022 plus de 1 000 escales de navires et près de 8 650 EVP (équivalents-vingt-pieds). Ce volume a quasiment doublé en 10 ans, traduisant le dynamisme de l'économie de Saint-Barth et le point névralgique que constitue son port de commerce. Toutefois, ses infrastructures ont peu évolué au fil des ans, ce qui génère aujourd'hui de grandes difficultés dans la gestion du dépotage des containers de groupage par le manque d'abris, le manque de places de stationnement pour les marchandises, de linéaire de quais de dépotage, et de possibilité à séparer les containers froids et secs.

Section 1

La population

CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE, MIGRATION ET PRESSION FONCIÈRE – UN ÉQUILIBRE FRAGILE

Depuis le début des années 80, la population de Saint-Barthélemy progresse sous l'effet des flux migratoires. Au 1^{er} janvier 2020¹, la population totale de l'île atteint 10 585 personnes. La population municipale² augmente également et s'établit à 10 457 résidents. Toutefois, le rythme de croissance de la population ralentit du fait d'une densité de population qui augmente et des difficultés croissantes d'accès au foncier et au logement. Entre 2014 et 2020, la population de Saint-Barthélemy croît de 1,7 % en moyenne chaque année.

Une croissance démographique portée par les flux migratoires.

En 2020, la population de Saint-Barthélemy issue du recensement s'établit à 10 457 personnes, soit une densité moyenne de 498 habitants par kilomètre carré (hab./km²). À titre de comparaison, la densité de la population est de 230 hab./km² en Guadeloupe et de 121,03 hab./km² en France (hors DOM). Depuis le début des années 80, la population de Saint-Barthélemy croît sous l'impulsion d'une immigration favorisée par le développement de l'île.

Selon le recensement de la population réalisé par l'Insee en 2020, 17,7 % des habitants de Saint-Barthélemy sont issus de l'immigration. Près de 90 % de la population immigrée exerce une activité professionnelle (85,7 %). Ils sont essentiellement des ouvriers (46,4 %) et des employés (21,6 %). Seuls 9,9 % de la population immigrée est sans activité professionnelle en 2020.

Indicateurs démographiques

| | 1990 (1) | 1999 (2) | 2009 (3) | 2014 (4) | 2020 (5) |
|--|----------|----------|----------|----------|----------|
| Taux de natalité (‰) | 12,8 | 11,6 | 12,1 | 10,7 | 9,1 |
| Taux de mortalité (‰) | 8,9 | 7,6 | 7,5 | 3,7 | 4,6 |
| Taux de croissance annuel moyen de la population (%) | 8,7 | 5,3 | 4,5 | 1,0 | 1,7 |
| - dû au solde apparent des entrées sorties | 7,7 | 4,2 | 3,1 | 0,4 | 1,3 |

(1) Moyenne 1982-1990

(2) Moyenne 1990-1999

(3) Moyenne 1999-2009

(4) Moyenne 2009-2014

(5) Moyenne 2014-2020

Sources : Insee, Recensements de la population, État civil.

Entre 2014 et 2020, la population augmente en moyenne de 1,7 %, chaque année. Sur cette période, le taux de natalité de Saint-Barthélemy s'établit à 9,1 ‰, en légère baisse depuis le début des années 2000. Avec un taux de mortalité de 4,6 ‰, le solde naturel reste positif et contribue à la hausse du nombre d'habitants. Toutefois, le principal moteur de la croissance démographique de Saint-Barthélemy demeure le solde migratoire : entre 2014 et 2020, il y contribue à hauteur de 73,9 %.

¹ Dernières données disponibles. Source : Recensement de la population 2020, Insee.

² La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

Une communauté portugaise importante

Depuis le début des années 80, une forte communauté portugaise s'est développée, jusqu'à constituer aujourd'hui environ 30% de la population totale. Arrivés à l'origine pour apporter leur force de travail dans le BTP, dont ils contrôlent aujourd'hui la quasi-totalité de l'activité, les Portugais de Saint-Barth exercent désormais dans l'ensemble des secteurs d'activité et plus particulièrement dans les services marchands. Un Consul honoraire du Portugal, qui couvre l'ensemble de la Caraïbe et dont la mission est d'assurer la protection des ressortissants portugais en difficulté et de leurs intérêts, est présent à Saint-Barthélemy. Par ailleurs, l'Association sportive et culturelle portugaise de Saint-Barthélemy joue un rôle moteur dans l'animation de cette communauté portugaise et la promotion de la culture du Portugal.

Cependant, la croissance démographique de Saint-Barthélemy ralentit, en raison d'une densité de population en augmentation et de difficultés d'accès au foncier et au logement accrus.

Entre 1990 et 1999, le taux de croissance annuel moyen du nombre d'habitants atteignait encore 3,5 %. Sur cette même période, le solde apparent des entrées-sorties contribuait à environ 80,1 % de la croissance de la population, avant de diminuer à 45,1 %, entre 2009 et 2014. Entre 2014 et 2020, les besoins liés à la reconstruction post-Irma (à partir de fin 2017) ont entraîné une contribution un peu plus importante des flux migratoires (73,9 %), mais en deçà des pics d'immigration observés par le passé.

Une population encore jeune

En 2020, 15,2 % de la population est âgée de moins de 14 ans (19,6 % en 1999). Par comparaison, les moins de 14 ans représentent 18,9 % des habitants en Guadeloupe la même année (17,6 % en France hors DOM). En parallèle, la part des 60-74 ans atteint 9,9 % à Saint-Barthélemy, alors que cette part s'élève à 18,7 % en Guadeloupe et à 16,9 % en France (hors DOM).

| Répartition par âge | 1999 | | 2020 | |
|---------------------|--------------|---------------|----------------|---------------|
| | Nombre | Part | Nombre | Part |
| De 0 à 14 ans | 1 340 | 19,6% | 1 592 | 15,2% |
| De 15 à 59 ans | 4 679 | 68,3% | 7 423 | 71,0% |
| De 60 à 74 ans | 607 | 8,9% | 1 040 | 9,9% |
| 75 ans et plus | 228 | 3,3% | 402 | 3,8% |
| Total | 6 854 | 100,0% | 10 457* | 100,0% |

*La population municipale en 2020 représente 10 457 habitants

Source : Insee - Recensements 1999 et 2020.

Une prédominance des couples

À Saint-Barthélemy, le modèle familial¹ est proche de celui de la France entière (hors Mayotte). En 2020, 65,4 % des ménages sont des familles. Dans plus de 9 cas sur 10, ces familles se composent d'un couple avec ou sans enfant(s), les familles monoparentales restant marginales. En Guadeloupe, la proportion de couples dans les familles n'est que de 59,4 % en 2020.

DÉFINITIONS

La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours de l'année.

L'**accroissement total (ou variation totale)** de population est la variation de l'effectif d'une population au cours de l'année, qu'il s'agisse d'une augmentation ou d'une diminution. C'est la somme de l'accroissement naturel, du solde migratoire et parfois d'un ajustement destiné à rétablir la cohérence entre les différentes sources statistiques. Il est calculé pour 1 000 habitants.

Le **taux de natalité** est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Le **taux de mortalité** est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Le **solde apparent des entrées-sorties ou solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.

¹ Une famille, au sens du recensement de la population, désigne la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée d'un couple avec ou sans enfant ou un adulte avec son ou ses enfant(s).

Section 2

Les principaux indicateurs économiques

1. LE PRODUIT INTÉRIEUR BRUT¹

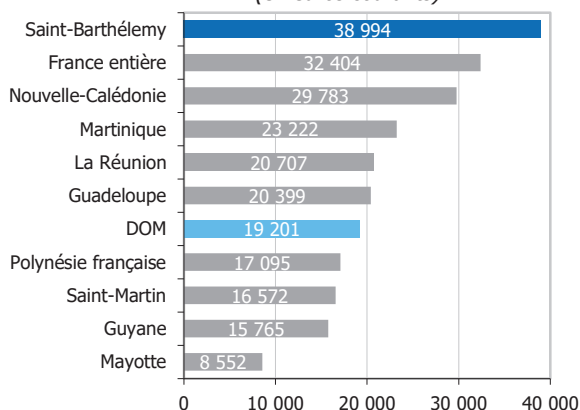
L'estimation du produit intérieur brut (PIB) de Saint-Barthélemy qui suit, réalisée en 2018 à partir de données datant de 2014, ne tient pas compte de ce fait des destructions engendrées par le passage de l'ouragan IRMA de catégorie 5 sur les îles du Nord, le 6 septembre 2017.

Une croissance portée par les retombées de l'activité touristique

En 2014, le PIB de Saint-Barthélemy était estimé à 367 millions €, après 324 millions € en 2011. Le PIB par habitant s'élevait ainsi à 38 994 € en 2014, contre 35 893 €² en 2011, soit une croissance annuelle moyenne de 2,9 %. La fréquentation touristique, en hausse, contribue largement à la création de richesse, au travers du développement maîtrisé d'un parc immobilier de luxe et de l'essor de services dédiés à une clientèle aisée. La Collectivité joue un rôle structurant dans le développement économique de l'île via la réalisation d'infrastructures et le maintien d'une stratégie touristique cohérente avec les atouts et les contraintes du territoire.

Le PIB par habitant de Saint-Barthélemy est nettement supérieur à la moyenne pour la France entière (32 404 € en 2014) et à ceux observés dans les DOM et à Saint-Martin³. Il ressort même comme le PIB par habitant le plus élevé de la zone Caraïbe. Ces comparaisons de richesse par habitant entre pays ou régions doivent néanmoins être interprétées avec prudence : elles ne tiennent pas compte des parités de pouvoir d'achat, qui reflètent notamment les différentiels de prix entre pays ou régions.

PIB par habitant
France entière / Outre-mer en 2014
(en euros courants)



Sources : CEROM, Insee, Banque mondiale, FMI-World Economic Outlook Database.

¹ CEROM, L'économie guadeloupéenne de 2000 à 2018. L'économie redémarre 5 ans après la crise économique et sociale de 2009. N°31, février 2021.

² Cette estimation du PIB est réalisée en valeur (ou nominal), c'est-à-dire en euros courants. Ainsi, on ne peut déterminer si la hausse de cet indicateur entre 2011 et 2014 provient d'une hausse des prix, d'une hausse de la production, ni dans quelles proportions ces deux variations se combinent.

³ En 2023 le PIB 2021 de Saint-Martin a été mis à jour par le partenariat CEROM.

L'ESTIMATION DU PIB – MÉTHODOLOGIE

À l'instar des estimations de 1999 et 2010, l'estimation du PIB par habitant de 2011 et 2014 a été réalisée par combinaison de méthodes de benchmarking. Ces méthodes ont permis une évaluation malgré le manque de données statistiques. À Saint-Barthélemy, le système d'informations statistiques ne permettant pas l'élaboration de comptes économiques, il est difficile de calculer le niveau de richesse réelle par habitant.

L'estimation du PIB peut-être réalisée via deux approches : offre et demande. L'approche par l'offre, exploitant des données sectorielles détaillées, fournit une estimation du PIB. Celle-ci est validée par l'approche par la demande, sous la forme de benchmark.

Dans le cadre de l'approche par l'offre, faute d'évaluation de la productivité à Saint-Barthélemy, celle-ci a été supposée identique à celle prévalant dans l'espace référent de la Guadeloupe. L'approche par la demande consiste à estimer une relation liant le PIB par habitant aux importations par habitant, compte tenu de la forte corrélation qui existe entre ces deux variables. Pour les estimations de 2011 et de 2014, les données de 24 économies insulaires caribéennes ont été mobilisées.

L'historique des séries sur lequel reposent les estimations du PIB par habitant de Saint-Barthélemy a été révisé depuis le dernier calcul (importations, population, comptes économiques de la Guadeloupe, etc.). Les estimations de 2011 et 2014 ne sont donc pas comparables avec les chiffres de 1999 et 2010.

2. L'EMPLOI ET LE CHÔMAGE

2.1 LA POPULATION ACTIVE

Une population active en augmentation

La population active de Saint-Barthélemy -qui s'établit à 6 884 personnes en 2020- s'inscrit sur une dynamique de croissance continue (+39,9 % entre 1990 et 1999, puis +46,7 % entre 1999 et 2011 et +19,2 % entre 2011 et 2020). Elle bénéficie d'un solde migratoire positif lié à l'important recours en main-d'œuvre extérieure. Celle-ci accompagne le développement touristique de l'île et se retrouve principalement dans les secteurs de l'hébergement/restauration et du bâtiment. Ce phénomène s'est accentué avec la reconstruction post-Irma.

Un taux d'activité élevé et un taux de chômage faible

La population de Saint-Barthélemy se caractérise par un taux d'activité¹ élevé et un taux de chômage faible. En 2020, ils s'établissent respectivement à 87,4 % et 4,2 %. Le taux d'emploi² atteint 83,7 %. Les hommes demeurent majoritaires parmi les actifs ayant un emploi (57,1 %), et les femmes sont davantage au chômage (5,2 %) que les hommes (3,4 %).

¹ Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs de 15 à 64 ans et la population totale des 15 à 64 ans.

² Le taux d'emploi correspond au rapport de la population active ayant un emploi et de la population en âge de travailler (population des 15-64 ans).

Répartition de la population active

| | 2011 | | 2020 | | Var. 2020/2011 |
|--------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------------|
| | Nombre | Part en % | Nombre | Part en % | |
| Actifs ayant un emploi | 5 525 | 95,7 | 6 597 | 95,8 | 19,4% |
| Hommes | 3 270 | 59,2 | 3 770 | 57,1 | 15,3% |
| Femmes | 2 255 | 40,8 | 2 827 | 42,9 | 25,4% |
| Chômeurs | 248 | 4,3 | 287 | 4,2 | 15,5% |
| Hommes | 91 | 36,6 | 132 | 46,2 | 45,5% |
| Femmes | 157 | 63,4 | 154 | 53,8 | -1,8% |
| Total de la population active | 5 773 | 100,0 | 6 884 | 100,0 | 19,2% |
| Taux de chômage | 4,3% | - | 4,2% | - | -0,1 point |
| Hommes | 2,7% | - | 3,4% | - | +0,6 point |
| Femmes | 6,5% | - | 5,2% | - | -1,3 point |

Champ : population des 15-64 ans.

Source : Insee - Recensement de la population 2020, exploitation principale.

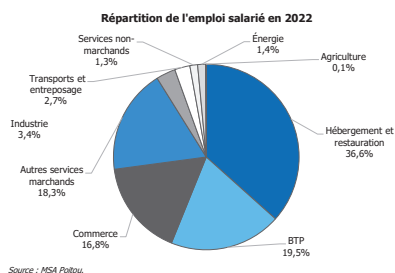
2.2 L'EMPLOI

Un nombre important d'emplois dans l'hôtellerie-restauration

D'après le recensement de la population réalisé par l'Insee, l'emploi total progressait en moyenne de 2 % par an, entre 2011 et 2020.

En 2022, le nombre de salariés du secteur privé (7 375 personnes) est stable (+0,3 % après +11,3 % en 2021). Les emplois du secteur tertiaire y sont prépondérants. Ils représentent trois quarts des emplois du privé. Dans le détail, les effectifs salariés reculent très légèrement dans l'ensemble des secteurs d'activité, à l'exception de l'hébergement/restauration (2 700 salariés) et de celui des transports et entreposage (196 salariées).

Compte tenu du développement de l'activité touristique à Saint-Barthélemy, le secteur de l'hébergement/restauration constitue le principal pourvoyeur d'emplois de la sphère privée. En 2022, un peu plus d'un tiers des emplois y sont concentrés. Les effectifs salariés du secteur progressent de 7,9 %, après un rebond entamé en 2021 (+27,1 %), grâce à la levée progressive des restrictions sanitaires.



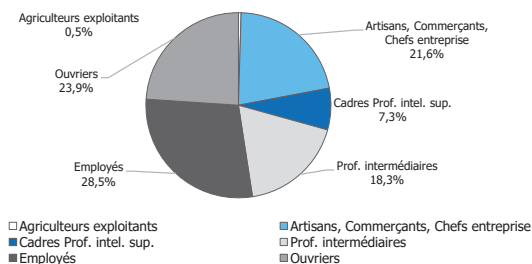
En parallèle, les secteurs du BTP, des autres services marchands et du commerce représentent chacun environ un cinquième des effectifs salariés du secteur privé. En 2022, l'emploi salarié diminue cependant dans ces secteurs : -3,5 % dans celui du BTP, -5,9 % dans le commerce et -0,8 % dans les autres services marchands.

Le poids du secteur de l'agriculture dans l'emploi salarié privé demeure marginal, en raison d'un relief et d'un climat peu propices à cette activité (aridité des sols et faible pluviométrie). À cela s'ajoute un coût du foncier prohibitif, défavorable au développement d'exploitations agricoles.

Une majorité d'employés et de salariés¹

À Saint-Barthélemy, les employés constituent, comme en Guadeloupe, la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée (28,5 % des emplois) alors que celle des agriculteurs est la moins représentée (0,5 %). La part des artisans, commerçants et chefs d'entreprise atteint 21,6 %. Les professions intermédiaires représentent 18,3 % de l'emploi et les cadres et professions intellectuelles supérieures 7,3 %.

Répartition de l'emploi total par catégories socio-professionnelles



Source : Insee - Recensement de la population 2020, exploitation principale.

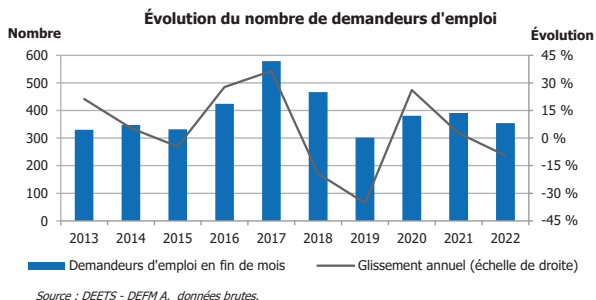
En 2020, l'emploi salarié représente trois quarts de l'emploi total à Saint-Barthélemy. Cette part est légèrement inférieure à celles observées à Saint-Martin et en Guadeloupe, qui avoisinent les 80 %.

2.3 LE CHÔMAGE

La Collectivité de Saint-Barthélemy se distingue des autres territoires français par un faible niveau de chômage : en 2020, il s'établit à 4,2 %. La même année, le taux de chômage s'établissait ainsi à 17,4 % en Guadeloupe, et à 7,8 % pour la France entière.

La demande d'emploi de catégorie A diminue

En 2022, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (DEFM A) diminue de 9,5 % sur un an et s'établit à 354 personnes (-37 demandeurs). Sur dix ans, la tendance s'oriente toutefois à la hausse, avec 82 personnes de plus qu'en 2012 (+2,7 % en moyenne par an). Mais, après un pic à 579 personnes en 2017 suite au passage de l'ouragan Irma, le nombre de DEFM retrouve depuis 2019 des niveaux plus habituels, grâce à la bonne tenue de l'économie, tirée notamment par la reconstruction de l'île et la forte reprise du tourisme.



En 2022, la baisse des DEFM A concerne tant les hommes (-12,6 % sur un an, soit -24 personnes) que les femmes (-6,5 %, soit -13 personnes).

¹ Source : Insee, recensement de la population 2020, exploitation principale.

Situation du marché de l'emploi à Saint-Barthélemy au 31 décembre 2022

| Catégorie A | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | Var. 22/21 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------|
| Demandeurs d'emploi en fin de mois | 332 | 424 | 579 | 467 | 302 | 381 | 391 | 354 | -9,5% |
| Hommes | 149 | 194 | 234 | 208 | 127 | 172 | 190 | 166 | -12,6% |
| Femmes | 183 | 230 | 345 | 259 | 175 | 209 | 201 | 188 | -6,5% |
| % de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans | 7,2% | 8,0% | 6,2% | 4,9% | 4,6% | 5,8% | 8,2% | 8,5% | +0,3 pt |

Source : DEETS.

En cumulant les catégories A, B et C¹, les DEFM âgés de moins de 25 ans (6,9 % des DEFM totales) et ceux de plus de 50 ans (25,3 %) sont stables en 2022, alors que ces tranches d'âge sont généralement plus vulnérables au regard du marché de l'emploi. Dans la seule catégorie A, les DEFM A de moins de 25 ans reculent même de 6,3 % (-2 personnes) et celles de 50 ans ou plus baissent de 12,3 % (-14 personnes).

En revanche, les DEFM A, B et C de longue durée (un an ou plus) ressortent en hausse en 2022 (+4,8 %, soit 9 personnes de plus en un an). Ils représentent en 2022 un peu plus d'un tiers des DEFM de catégorie A, B et C (37,5 %).

Répartition du nombre de demandeurs d'emploi*

| | 2021 | Part en 2020 | 2022 | Part en 2022 |
|-----------------|------|--------------|------|--------------|
| Moins de 25 ans | 36 | 7,0% | 36 | 6,9% |
| Plus de 50 ans | 133 | 26,0% | 132 | 25,3% |
| Hommes | 238 | 46,6% | 232 | 44,4% |
| Femmes | 273 | 53,4% | 290 | 55,6% |

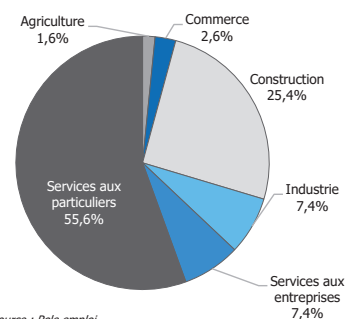
*Catégories A, B et C

Source : DEETS

Des besoins en main-d'œuvre qui restent élevés dans les îles du Nord

Selon l'enquête « Besoins en main-d'œuvre » (BMO)², réalisée fin 2022 par le Crédoc et Pôle Emploi, les besoins exprimés par les entreprises des îles du Nord diminuent de 20,6 % sur un an (-0,8 % en 2021). Avec 1 890 projets de recrutements, ils demeurent toutefois supérieurs aux besoins exprimés avant le passage de l'ouragan Irma (1 580 projets de recrutements étaient prévus fin 2016). Plus de la moitié d'entre eux concerne les services aux particuliers. Depuis 2018, les besoins en main-d'œuvre dans ce secteur sont relativement importants : en moyenne, 1 102 projets de recrutement y sont enregistrés chaque année.

Répartition des projets de recrutement par secteurs

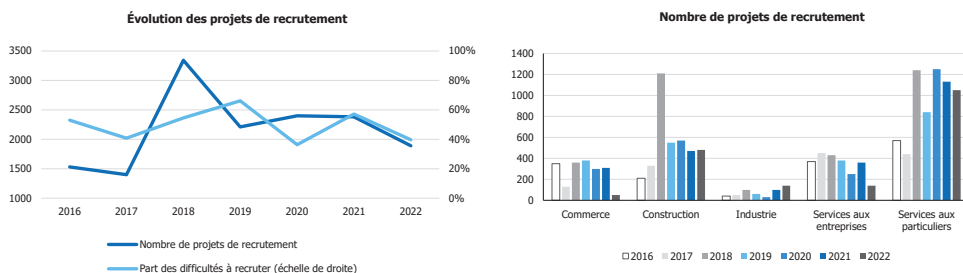


Source : Pôle emploi.

¹ Les DEFM de catégories A, B et C sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi. La catégorie A concerne les demandeurs sans emploi, la B, les demandeurs ayant exercé une activité réduite courte et les C, les demandeurs ayant exercé une activité réduite longue.

² Enquête par questionnaire « Besoins en main-d'œuvre 2020, région Guadeloupe ».

En parallèle, la construction et les services aux entreprises concentrent respectivement 25,4 % et 7,4 % des projets de recrutements.



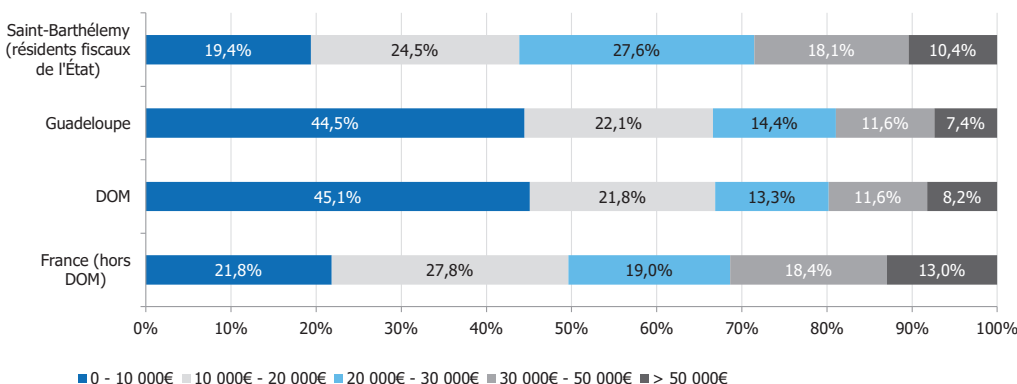
Source : Pôle emploi.

Selon l'enquête, les difficultés de recrutement diminuent : en 2022, 40 % des projets rencontrent des difficultés de recrutement, contre 57 % en 2021.

3. LES REVENUS ET SALAIRES

3.1 LA RÉPARTITION DES FOYERS FISCAUX PAR TRANCHE

Répartition du nombre de foyers fiscaux de l'État par tranche de revenu fiscal de référence au 31/12/2022 (revenus de 2021)



Source : DGFP.

Suite au changement de statut de Saint-Barthélemy le 15 juillet 2007, il importe de distinguer les résidents fiscaux de Saint-Barthélemy des résidents fiscaux de l'État.

Les résidents fiscaux de Saint-Barthélemy sont les foyers installés sur l'île avant le 15 juillet 2007, ainsi que ceux installés après cette date et justifiant d'une durée d'installation d'au moins cinq ans sur le territoire. Ces derniers sont considérés comme résidents fiscaux étrangers par l'État français et relèvent du Service des impôts des particuliers non-résidents pour leurs revenus de source métropolitaine et/ou d'un DOM. Les revenus trouvant leur source à Saint-Barthélemy ne sont en revanche pas imposés.

Les résidents fiscaux de l'État effectuent pour leur part une déclaration de revenus nationale, au même titre qu'en France hexagonale ou en Guadeloupe, auprès de la Direction générale des

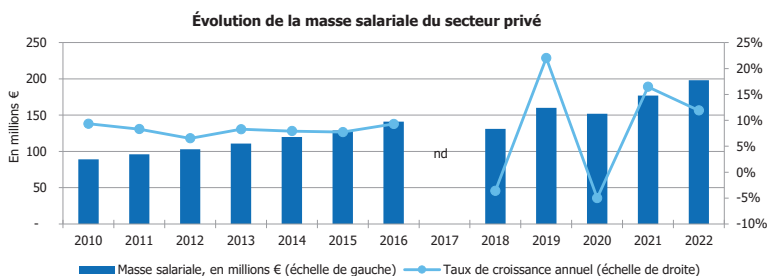
finances publiques (DGFIP). En 2022, 1 507 déclarations fiscales portant sur les revenus de 2021 ont été enregistrées par la DGFIP (1 267 déclarations en 2021) et 819 ont donné lieu à une imposition (662 déclarations en 2021), soit 54,3 % des déclarations.

À Saint-Barthélemy, la répartition des foyers fiscaux (de l'État) par tranche de revenus se rapproche davantage de celle de la France hexagonale que de celle de la Guadeloupe et des autres DOM. Toutefois, les foyers fiscaux déclarant un revenu inférieur à 10 000 € de revenus sont moins représentés à Saint-Barthélemy qu'en France (hors DOM) (respectivement 19,4 %, contre 21,8 %). À l'opposé, ceux déclarant des revenus compris entre 20 000 € et 30 000 € y sont plus importants (27,6 % contre 19 % en France hors DOM).

3.2 LA MASSE SALARIALE DU SECTEUR PRIVÉ¹

Depuis le mois de mai 2017, les compétences en matière de prestations sociales ont été transférées de la Caisse des allocations familiales de Guadeloupe vers la Caisse de prévoyance sociale de Saint-Barthélemy. Cette dernière en a confié la gestion à la Mutualité Sociale Agricole Poitou. Le transfert des compétences en 2017 ne permet pas d'agrèger les données pour cette année.

En 2022, la masse salariale du secteur privé s'établit à 192 millions € (+11,9 % sur un an). Ainsi, elle progresse de nouveau, après une hausse de 16,5 % en 2021. Pour rappel, entre 2009 et 2016, la masse salariale du privé augmentait de 7,9 % en moyenne chaque année. Après un coup d'arrêt lié au passage de Irma, elle avait progressé de 22,0 % en 2019, avant d'être de nouveau freinée en 2020 par la pandémie de COVID-19.



Les activités d'hébergement et restauration, du commerce, de la construction et des autres services marchands concentrent l'essentiel de la masse salariale du secteur privé à Saint-Barthélemy (près de 90 %). En 2022, le desserrement des restrictions sanitaires et l'accélération de l'activité économique à l'échelle mondiale favorisent la reprise du tourisme. Ainsi, les masses salariales de l'hébergement et de la restauration s'accroissent sensiblement par rapport à 2021 (respectivement +36,9 % et + 30,0 %).

¹ Sources : Caisse générale de sécurité sociale de la Guadeloupe avant 2017 puis MSA Poitou.

Répartition de la masse salariale par secteur d'activité

| Secteur d'activité | Masse salariale | Part | Var 2022/2021 |
|---|--------------------|-------------|---------------|
| Agriculture, sylviculture et pêche | 230 408 | 0,1% | 4,1% |
| Commerce | 35 758 684 | 18,1% | 7,2% |
| Construction | 34 986 193 | 17,7% | -3,4% |
| Industries manufacturières, extractives et autres | 7 559 427 | 3,8% | 4,6% |
| Hébergement | 42 899 789 | 21,7% | 36,9% |
| Restauration | 23 637 051 | 11,9% | 30% |
| Les autres services marchands | 40 307 019 | 20,3% | 3,9% |
| Les déchets, l'énergie et l'eau | 3 865 047 | 2,0% | 5,4% |
| Les services non marchands | 2 745 552 | 1,4% | 0,3% |
| Transport | 6 103 211 | 3,1% | 16,2% |
| Total | 198 092 381 | 100% | 11,9% |

Source: MSA Poitou.

3.3 LES REVENUS DE LA PRÉCARITÉ ET DE LA SOLIDARITÉ

Le Revenu de solidarité active

Le Revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1er juin 2009 en France hors DOM et a été généralisé à l'ensemble des départements d'Outre-mer, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon depuis le 1er janvier 2011.

LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

Institué par la loi dite « TEPA » (Loi sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat), le Revenu de Solidarité Active (RSA) est une prestation qui garantit un montant minimal de ressources aux personnes sans activité et permet d'assurer un complément de revenu aux personnes qui ont de faibles revenus d'activité mensuels. Il remplace notamment le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation parent isolé (API). Après une expérimentation dans 34 départements, l'entrée en vigueur du RSA a été généralisée le 1er juin 2009 à l'ensemble de la France métropolitaine, puis à partir du 1er janvier 2011 dans les départements d'outre-mer, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon et le 1er janvier 2012 à Mayotte (selon des modalités spécifiques).

Il existe plusieurs types de RSA en fonction de la situation des individus :

- le RSA socle, versé aux personnes sans activité ou ayant des ressources inférieures au montant forfaitaire. Il est financé par le département (le conseil général) ;
- le RSA jeune actif, versé aux personnes de moins de vingt-cinq ans, sans enfant à charge, en activité ou sans activité, qui ont, dans les trois années précédant la demande, travaillé deux ans à temps plein, soit au moins 3 214 heures ;
- le RSA Majoré, versé sous certaines conditions, aux personnes élevant seules de jeunes enfants. À composition familiale équivalente, son montant est supérieur à celui du montant forfaitaire.

Dans les DOM, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon, le RSA a coexisté avec le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA), créé en 2009 pour répondre aux crises sociales qui ont touché les départements d'outre-mer, et pour répondre à la demande d'augmentation de pouvoir d'achat. Cette mesure spécifique de soutien aux travailleurs disposant des revenus les moins élevés était une prestation financée par l'État, versée aux salariés titulaires d'un CDI, CDD, contrat d'intérim, d'une durée égale ou supérieure à un mois, ayant un revenu salarial inférieur ou égal à 1,4 SMIC mensuel. Suite à l'entrée en vigueur du RSA au 1er janvier 2011, dans la plupart des géographies d'outre-mer, le RSTA a continué d'être dû de manière transitoire jusqu'à fin mai 2013, date à partir de laquelle seul le RSA a continué de s'appliquer. Il subsiste le revenu de solidarité outre-mer (RSO) versé aux seniors qui n'ont pas encore atteint l'âge de prendre leur retraite. Pour en bénéficier, il faut être âgé au minimum de 55 ans, percevoir le RSA depuis au moins deux ans sans avoir exercé d'activité professionnelle et s'engager à quitter définitivement le marché du travail.

En 2022, le montant alloué au RSA atteint 207 469,01 € (200 154,52 € pour le RSA socle et 7 324,49 € pour le RSA majoré) et 19 817,82 € pour le RSO, à Saint-Barthélemy. Ils s'inscrivent en forte diminution par rapport à 2021 (-39,8% dans le cas du RSA et -22,4% dans celui du RSO).

3.4 LE SALAIRE MINIMUM INTERPROFESSIONNEL DE CROISSANCE

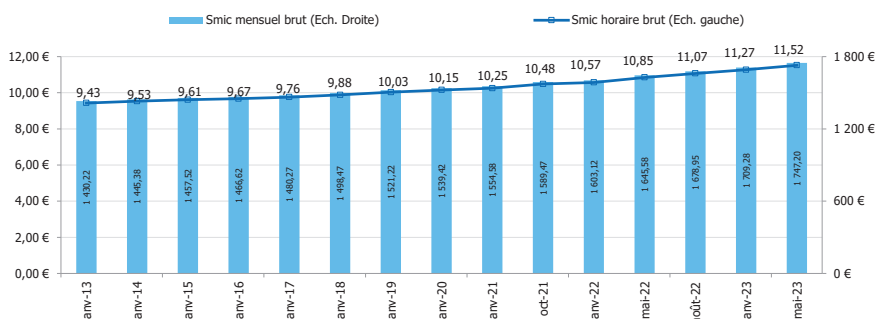
LA REVALORISATION DU SMIC

Le Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) est revalorisé chaque année par décret, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) des ménages dont le chef de famille est ouvrier ou employé, augmenté de la moitié de l'évolution du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier.

Par ailleurs, lorsque l'indice national des prix à la consommation atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du SMIC immédiatement antérieur, celui-ci est revalorisé à hauteur de la progression de l'indice des prix. Le SMIC peut également faire l'objet d'une majoration supplémentaire décidée par le gouvernement.

En 2022, le SMIC a été relevé à trois reprises, en raison de la forte inflation. Depuis le 1^{er} mai 2023, le SMIC horaire est fixé à 11,52 €. Au 1^{er} janvier 2023, il avait été revalorisé à 11,27 €. Ainsi, le SMIC mensuel brut équivaut à un salaire brut mensuel de 1 747,20 € (base 35 heures). En glissement annuel, il progresse de 6,2 %.

Évolution du SMIC



Source : Journal officiel de la République.

4. LES PRIX

LE RETOUR D'UNE INFLATION MONDIALE ÉLEVÉE

À l'échelle mondiale, la hausse des prix s'intensifie en 2022. En France, l'Indice des prix à la consommation (IPC)¹ progresse en moyenne sur l'année de 5,2 %. En Guadeloupe, il augmente de 3,7 % en moyenne. L'envolée des prix de l'énergie et les difficultés d'approvisionnement sont les principaux facteurs de cet accroissement des prix. Saint-Barthélemy n'échappe pas à cette accélération de l'inflation.

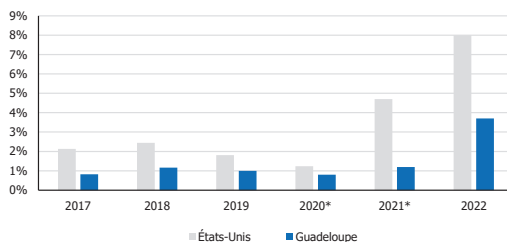
¹ L'indice des prix à la consommation est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer entre deux périodes la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages.

Un contexte d'inflation mondiale

Saint-Barthélemy ne publie pas d'indice des prix. Toutefois, la hausse des prix se fait ressentir au sein de la Collectivité. D'abord touchés par l'augmentation du coût du fret à l'échelle mondiale, les professionnels subissent également l'accroissement soutenu des prix des produits énergétiques.

Une grande partie des marchandises importées par Saint-Barthélemy proviennent des États-Unis, où les prix à la consommation ont augmenté en moyenne de 8 % sur l'année (contre +3,7 % en Guadeloupe par exemple) ; ce qui peut donner une indication sur le niveau de hausse des prix dans la Collectivité.

Taux de croissance annuel moyen de l'indice des prix à la consommation



*Les relevés de prix n'ont pas pu être effectués tous les mois en raison de la crise sanitaire.
Sources : Insee, OCDE.

Un Observatoire des marges, des prix et des revenus (OPMR) à Saint-Barthélemy

La loi du 14 octobre 2015 prévoit la création d'un Observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR) à Saint-Barthélemy. Il doit permettre de fournir régulièrement aux pouvoirs publics une analyse du niveau et de la structure des prix et des revenus. Toutefois, contrairement à Saint-Martin, il n'est pas prévu d'application du Bouclier Qualité Prix¹.

5. LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

De par son statut de PTOM (Pays et territoire d'outre-mer), les échanges extérieurs de Saint-Barthélemy ne sont pas soumis aux règles de l'Union européenne. Ainsi, les services statistiques des douanes n'effectuent pas de suivi des importations et des exportations de la Collectivité, hormis celles réalisées avec la France. Or, une grande partie des échanges extérieurs de Saint-Barthélemy s'effectuent avec les États-Unis².

¹ Le Bouclier Qualité Prix est un dispositif de lutte contre la vie chère dans les territoires de l'outre-mer. Il permet de limiter les prix d'une liste de produits de consommation d'un certain niveau de qualité. La liste de produits et les limitations de prix qui s'y appliquent résultent d'un accord de modération entre l'État et les distributeurs.

² Toutefois, une présentation des principaux échanges de marchandises de Saint-Barthélemy est réalisée au chapitre III, section 7, « Les transports » à partir des seules données portuaires.

Section 3

Les politiques et finances publiques

1. LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LEUR MISE EN ŒUVRE

L'action publique en direction des territoires s'inscrit principalement dans le cadre de politiques contractuelles.

1.1 LE FONDS EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENT (FEI)

Le Fonds d'investissement exceptionnel (FEI) a été mis en place en 2009 par la loi pour le développement économique des Outre-mer (LODEOM). À son lancement, le FEI avait pour objectif d'accélérer le rattrapage des Outre-mer en matière d'équipements publics structurants, grâce à une participation financière de l'État dans les différents projets. En 2019, ces modalités ont évolué pour l'inscrire davantage en cohérence avec les nouvelles orientations gouvernementales pour l'outre-mer.

À Saint-Martin et à Saint-Barthélemy, 11,6 millions d'euros ont été engagés au titre du Budget opérationnel de programme (BOP) 123¹ - FEI pour la période 2017-2021, dont 654 000 euros en provenance du fonds REACT-EU² alloué par la Collectivité. Le taux de mandatement atteint 41,3 % en 2021, soit 4,8 millions d'euros. Ce fonds concerne plus particulièrement :

- Le financement de la reconstruction ;
- L'eau et l'assainissement (dont le nouveau réseau d'eau potable de Saint-Barthélemy) ;
- Les réseaux routiers ;
- Les écoles ;
- L'éclairage public ;
- Le numérique / l'enfouissement de câbles, etc.

1.2 LES PLANS DE RELANCE

Les plans de relance ont été mis en place pour maintenir et promouvoir l'activité économique de Saint-Barthélemy en dépit de la crise sanitaire.

Suite à la crise sanitaire du Covid-19 qui a durablement touché l'économie française, le Gouvernement a présenté en septembre 2020 un plan de relance intitulé « France Relance », adossé au budget de l'État pour 2020 et 2021. Selon la déclinaison ultramarine de ce programme, 1,5 milliard d'euros sont directement alloués aux territoires ultramarins, dont 43 millions d'euros à Saint-Martin et Saint-Barthélemy à travers l'accord territorial du Plan de relance en 2020 et 2021.

¹ Le Budget opérationnel de programme (BOP) constitue une déclinaison des objectifs et des résultats attendus d'un programme selon un critère fonctionnel ou géographique. Le programme 123 « Conditions de vie outre-mer » rassemble les crédits des politiques publiques en faveur de l'amélioration des conditions de vie dans les outre-mer.

² L'objectif du fonds REACT-EU est de remédier aux dommages sociaux et économiques liés à la crise sanitaire et de « préparer une reprise écologique, numérique et résiliente » de l'économie.

Le 30 janvier 2021, le Président de la Collectivité de l'époque, Bruno MAGRAS, a signé avec le Préfet délégué de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin l'accord de relance pour l'île, soit 578 000 euros octroyés par la Collectivité et 18 millions d'euros par l'État. L'activité touristique ayant été particulièrement affectée, il est essentiellement destiné aux entreprises dans le cadre des mesures d'urgence. À travers le plan de relance, la Collectivité souhaite également investir en priorité dans le secteur du bâtiment et travaux publics (BTP) et renforcer la transition énergétique.

1.3 LES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ¹

Au cours de l'année 2022, la Collectivité de Saint-Barthélemy a lancé d'importants projets d'investissement pour renforcer certaines infrastructures de l'île, tel que :

| Projets | Montant Mandaté (€) | Montant Voté (€) |
|------------------------------------|---------------------|------------------|
| Travaux sur la voirie | 2 356 677,97 | 4 937 276,51 |
| Electrification et renforcements | 8 273 359,95 | 14 224 532,42 |
| Fibre optique | 2 854 579,67 | 4 852 085,02 |
| Equipements sportifs | 204 559,03 | 661 501,25 |
| Aménagement de terrains | 630 959,63 | 883 622,74 |
| Système de vidéo Protection | 165 744,65 | 834 400,17 |
| Aménagement Route de Toiny | 1 808 628,00 | 2 619 308,81 |
| Construction Logements Flamands | 877 899,89 | 965 534,73 |
| Délocalisation des écoles - Etudes | 21 854,68 | 139 025,00 |
| Aménagement du Quai Rockefeller | 962 229,40 | 1 287 483,47 |

Source : Collectivité de Saint-Barthélemy

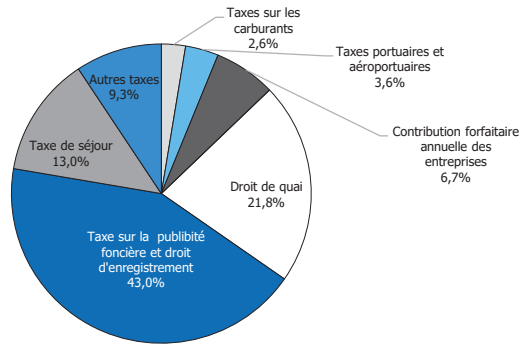
¹ Source : République française Collectivité de Saint-Barthélemy, Débats d'orientations budgétaires 2023, Annexe à la délibération n° 2023-013 CT.

2. LE SYSTÈME FISCAL¹

Depuis son changement de statut en 2007, la Collectivité de Saint-Barthélemy dispose de l'autonomie fiscale. Son accession au statut de PTOM (pays et territoires d'Outre-mer) en 2012² lui permet également de bénéficier de larges compétences en matière douanière. Ainsi, Saint-Barthélemy dispose d'un code des contributions (CC) propre, qui remplace le code fiscal national.

Ces choix statutaires lui permettent de conserver notamment une taxe douanière établie depuis la fin du 19^e siècle : le droit de quai. Au-delà de l'aspect historique, cette taxe douanière contribue de manière significative aux ressources fiscales de Saint-Barthélemy. Par ailleurs, Saint-Barthélemy se caractérise par l'absence d'impôts sur le revenu pour les résidents fiscaux³. Globalement, la fiscalité de Saint-Barthélemy a été conçue en s'appuyant sur le modèle économique de l'île basé sur l'afflux de touristes et d'investisseurs extérieurs.

Répartition des impôts et taxes collectés à Saint-Barthélemy en 2022

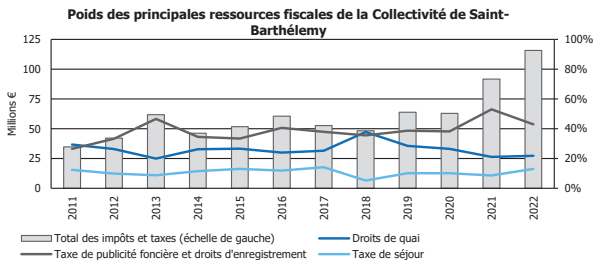


Source : Collectivité de Saint-Barthélemy.

Les taxes de publicité foncière et droits d'enregistrement, les droits de quai et la taxe de séjour constituent les principales ressources fiscales de la Collectivité de Saint-Barthélemy. Ces recettes fiscales sont étroitement liées aux spécificités économiques de l'île, basées sur un tourisme de luxe qui génère une importante activité dans le BTP⁴.

Les montants de taxes de publicité foncière et droits d'enregistrement collectés dépendent fortement de l'activité immobilière. La taxe de séjour, quant à elle, évolue au gré du nombre de visiteurs. En parallèle, les droits de quai, redevables pour l'ensemble des marchandises entrant à Saint-Barthélemy, dépendent des achats de biens de consommation et d'investissement sur l'île.

Entre 2010 et 2020, l'ensemble de ces taxes représente en moyenne trois quarts des recettes fiscales totales de la Collectivité (environ 10 % pour la taxe de séjour, un quart pour les droits de quai et un tiers pour les taxes de publicité foncière et droits d'enregistrement).



Source : Collectivité de Saint-Barthélemy.

Depuis 2021, la contribution des taxes de publicité foncière et des droits d'enregistrement est exceptionnellement élevée (près de

¹ Partie rédigée sur la base de l'information recueillie lors de la rédaction de ce rapport.

² cf. Chapitre I, section 3 « Cadre institutionnel ».

³ cf. Chapitre II, section 2, paragraphe 4 « Les revenus et salaires ».

⁴ Saint-Barthélemy a développé un modèle économique axé sur un tourisme « haut de gamme ». Cette orientation, initiée au début des années 80, a largement contribué au développement de l'île avec des retombées positives sur le parc immobilier. Pour plus de détails, cf. chapitre III, section 4, « Le bâtiment et les travaux publics » et section 6, « Le tourisme ».

la moitié des taxes collectées), en raison d'une activité plus soutenue sur le marché immobilier. En 2022, les droits de quai contribuent à 21,1 % des recettes fiscales, et la taxe de séjour à 13 %.

2.1 LES PRINCIPAUX IMPÔTS ET TAXES

Taxe de publicité foncière et droits d'enregistrement (Chapitre 3 du code des contributions)

Les droits d'enregistrement constituent une taxe perçue à l'occasion d'actes juridiques d'enregistrement. Ceux-ci concernent notamment la signature de baux, les ventes d'immeubles, les opérations concernant les sociétés ou encore les donations ou successions.

Droit de quai (Chapitre 2 du code des contributions)

Le droit de quai existe à Saint-Barthélemy depuis 1879. Il a évolué au cours des années jusqu'à constituer actuellement une taxe exigible sur toutes les marchandises introduites sur l'île, par voie maritime ou aérienne. Le taux applicable est de 5 %. Il s'établit à 8 % dans le cas des véhicules terrestres à moteur. Dans le cas où ces derniers sont construits pour le transport de marchandises pouvant excéder quatorze tonnes, le taux atteint 30 %.

Taxe de séjour (Chapitre 11 du code des contributions)

Les personnes hébergées à Saint-Barthélemy à titre onéreux sont redevables de la taxe de séjour. Elle est assise sur le prix facturé des nuitées. Le taux est de 5 %. Les locataires titulaires d'un contrat de travail saisonnier et employés sur l'île sont exonérés de cette taxe, à l'instar des titulaires d'un contrat de location d'une durée supérieure à six mois.

2.2 LES AUTRES IMPÔTS ET TAXES

Taxe sur les carburants (Chapitre 9 du code des contributions)

Les différents types d'essences et de carburants utilisés à Saint-Barthélemy sont affectés d'une taxe spéciale de consommation. Le taux de cette taxe est fixé par le Conseil territorial et ne peut dépasser 0,23 € par litre de carburant consommé. Les recettes correspondantes sont en partie affectées à des fonds d'investissement destinés à financer l'entretien et la modernisation de la voirie de la Collectivité de Saint-Barthélemy. En 2022, le taux de cette taxe est fixé à 0,08 € par litre de carburant.

Taxes portuaires et aéroportuaires (Chapitre 12 du code des contributions)

Les taxes portuaires et aéroportuaires représentent un ensemble de taxes liées aux activités aériennes et maritimes à Saint-Barthélemy. Elles se composent notamment de la taxe d'embarquement qui concerne les embarquements par voie maritime et voie aérienne. Tous les passagers âgés de plus de deux ans et n'étant pas dans le cadre d'une évacuation sanitaire sont redevables d'un montant de 5 €, pour tout voyage entrepris au départ de la Collectivité. Les autres taxes portuaires et aéroportuaires concernent principalement les déplacements des navires et avions et leur stationnement. Elles diffèrent entre elles selon la nature des engins concernés.

Contribution forfaitaire annuelle des entreprises (Chapitre 1 du code des contributions)

L'ensemble des entreprises ayant leur siège social à Saint-Barthélemy doivent s'acquitter d'une contribution forfaitaire annuelle. Elle concerne tout établissement exerçant une activité régulière sur le territoire, quel que soit son objet ou sa forme juridique. Des associations,

syndicats, fondations reconnues d'utilité publique, fondations d'entreprise et congrégations peuvent être redevables de cet impôt, lorsque leurs activités lucratives sont significatives. La contribution se décompose en une part fixe de 350 € et une part variable proportionnelle aux effectifs salariés (100 € par salarié).

Taxe d'aménagement

Les opérations d'aménagement, de construction, et de modifications des bâtiments nécessitant la délivrance d'un permis de construire, d'un permis modificatif ou d'un permis d'aménagement entraînent le paiement d'une taxe d'aménagement. Un abattement de 50 % est appliqué sur la valeur des opérations pour les cent premiers mètres carrés des locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes. Le taux de la taxe est fixé à 5 %. Le taux peut atteindre 20 % dans certains secteurs, si le Conseil territorial juge que des travaux substantiels de voirie, de réseaux ou la création d'équipements publics sont rendus nécessaires par l'importance des constructions nouvelles. L'augmentation du taux doit faire l'objet d'une délibération motivée du Conseil territorial.

Taxe sur l'électricité (Chapitre 10 du code des contributions)

La Collectivité de Saint-Barthélemy a institué une taxe sur l'électricité. Elle porte sur les factures d'électricités acquittées par les consommateurs finaux. Le taux de la taxe est de 10 %.

Taxe d'élimination des déchets (Chapitre 15 du code des contributions)

Une taxe forfaitaire d'élimination des déchets est prévue sur le territoire de la Collectivité de Saint-Barthélemy. Le produit de cette taxe est affecté au financement du service public d'élimination des déchets. La taxe est due par toute personne, physique ou morale : propriétaire ou usufruitière de locaux ou de navire à usage de logement. C'est aussi le cas pour les personnes physiques ou morales exerçant une activité professionnelle sur le territoire de Saint-Barthélemy et y ayant son siège ou un établissement. En cas de location du logement, le propriétaire peut faire supporter au locataire le paiement de la taxe. Des exonérations sont possibles selon l'état de vétusté du logement.

D'autres taxes, d'importance moindre en termes de montants collectés, contribuent aux ressources de la Collectivité. Il s'agit notamment de taxes sur les plus-values et profits immobiliers. La taxe sur les plus-values immobilières concerne les cessions à titre onéreux de biens immobiliers.

En parallèle, les taxes sur les profits immobiliers concernent les profits réalisés dans le cadre d'activités immobilières. Les personnes morales possédant des immeubles sont également redevables d'une taxe équivalente à 3 % de la valeur vénale de ces derniers.

Par ailleurs, lorsqu'une construction ne respecte pas le plafond de densité fixé par la carte d'urbanisme, le constructeur doit s'acquitter d'une participation.

La Collectivité établit également des taxes spécifiques aux véhicules terrestres à moteur. En l'occurrence, la délivrance des permis de conduire s'accompagne d'une redevance fiscale. L'immatriculation de véhicules terrestres à moteur ou la détention de ces engins¹ sont aussi frappées d'un impôt. En parallèle, l'obtention d'une licence de débits de boissons nécessite la régularisation d'une taxe.

¹ Le paiement de la taxe sur les véhicules terrestres à moteur devait être justifié par l'apposition d'une vignette automobile sur le véhicule. Si cela n'est désormais plus nécessaire, un justificatif de paiement peut être demandé.

3. LES FINANCES PUBLIQUES

L'étude des finances publiques de Saint-Barthélemy est réalisée à partir du compte financier unique (CFU) de la Collectivité. Ce document - encore en phase d'expérimentation¹ - vise à remplacer le compte administratif et le compte de gestion. Il doit permettre de rationaliser et simplifier la présentation des informations financières de la Collectivité. Il permet d'analyser les dépenses et les recettes de la Collectivité en tenant compte de ses attributions et de son système fiscal².

Conséquence de son passage au statut de PTOM (pays et territoires d'Outre-mer) le 1^{er} janvier 2012, la Collectivité est considérée, en matière douanière, comme un pays tiers par l'Union européenne (UE) : elle dispose ainsi de la compétence douanière et peut donc conserver des droits de quai³.

3.1 APERÇU GÉNÉRAL

En 2022, la situation financière de la Collectivité de Saint-Barthélemy s'améliore très nettement, favorisée par le contexte économique global. Elle bénéficie de la reprise mondiale de l'activité, en particulier de celle du tourisme.

Les recettes réelles progressent significativement (+25,7 % sur un an) à 128,8 millions €. Elles sont plus élevées de 30 % par rapport à 2019, qui fait office d'année de référence.

En parallèle, les dépenses réelles s'établissent à 95,6 millions €, en hausse de 21,9 %. Elles s'établissent à un niveau proche de 2019 (+2,5 %).

En conséquence, la Collectivité de Saint-Barthélemy enregistre un résultat cumulé de 79,5 millions €, sans précédent. En 2021, il s'établissait à 44 millions €.

Grâce à l'excédent récurrent dégagé sur sa section de fonctionnement, la capacité d'autofinancement de la Collectivité s'élève à 80,5 millions € (+58,7 % par rapport à 2021). Ainsi, elle continue de financer son programme d'investissements sans avoir recours à l'emprunt.

Comptes simplifiés de la Collectivité de Saint-Barthélemy

| en millions € | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | Var. 22/21 |
|----------------------------------|-------------|-------------|-------------|--------------|--------------|--------------|
| Recettes réelles totales* | 72,1 | 98,8 | 77,5 | 102,5 | 128,8 | 25,7% |
| Recettes de fonctionnement | 71,6 | 96,3 | 74,9 | 99,7 | 125,4 | 25,7% |
| <i>dont recettes fiscales</i> | 48,4 | 63,9 | 62,9 | 91,7 | 116,8 | 26,3% |
| Recettes d'investissement | 0,5 | 2,5 | 2,6 | 2,7 | 3,4 | 24,3% |
| Dépenses réelles totales* | 67,6 | 93,2 | 82,2 | 78,4 | 95,6 | 21,9% |
| Dépenses de fonctionnement | 44,4 | 46,8 | 46,4 | 49,0 | 44,9 | -8,4% |
| <i>dont charges de personnel</i> | 11,3 | 11,2 | 11,7 | 11,7 | 12,1 | 3,5% |
| <i>dont frais généraux</i> | 21,3 | 18,2 | 25,2 | 28,1 | 22,8 | -18,8% |
| Dépenses d'investissement | 23,2 | 46,4 | 35,9 | 29,4 | 50,7 | 72,5% |
| Épargne nette | 27,1 | 49,5 | 28,5 | 50,7 | 80,5 | |

*Hors amortissement

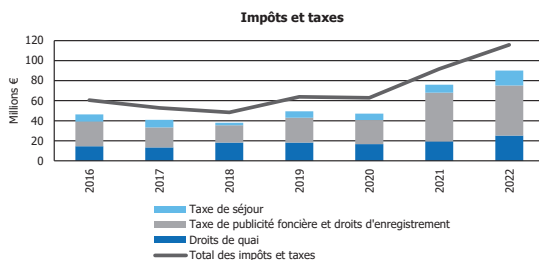
Source : Collectivité de Saint-Barthélemy, DGFIP

¹ Article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021.

² cf. Chapitre II, section 3, paragraphe 2, Le système fiscal

³ Le droit de quai institué dans l'île de Saint-Barthélemy est une taxe perçue sur toutes les marchandises importées par voie maritime ou aérienne sur le territoire de la Collectivité.

Ramenées à la population, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 11 844 € par habitant (/hab.) (8 666 € /hab en 2021). En parallèle, les dépenses de fonctionnement atteignent 4 237 € /hab. (4 628 € /hab en 2021). Quant aux dépenses d'investissement, elles sont de 4 792 € /hab. (2 778 € /hab en 2021).



Source : Collectivité de Saint-Barthélemy.

Principaux ratios (en euros par habitant et en pourcentage)

Informations financières - ratios

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|--------|
| Dépenses réelles de fonctionnement / population (en €) | 4 086 | 4 390 | 4 545 | 4 382 | 4 628 | 4 237 |
| Produits des impositions directes / population | 5 299 | 4 776 | 6 207 | 5 943 | 8 666 | 10 944 |
| Recettes réelles de fonctionnement / population | 7 310 | 7 071 | 9 358 | 7 077 | 9 420 | 11 844 |
| Dépenses d'équipement brut / population | 2 971 | 2 289 | 4 514 | 3 388 | 2 778 | 4 792 |
| Encours de la dette / population | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dotation globale de fonctionnement / population | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (%) | 26% | 25% | 24% | 25% | 24% | 27% |
| Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. | 56% | 62% | 49% | 62% | 49% | 36% |
| Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement | 32% | 32% | 48% | 48% | 29% | 40% |
| Encours de la dette / Recette réelles de fonctionnement | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

* Populations 2018, 2019 et 2020 : populations légales recensées par l'Insee ; populations 2021 et 2022 supposées identiques à celle de 2020

Source : Collectivité de Saint-Barthélemy, DGFP

3.2 ANALYSE DES RECETTES

En 2022, les recettes réelles de fonctionnement de la Collectivité de Saint-Barthélemy s'inscrivent en nette hausse, à 125,4 millions € (+25,7 % sur un an). Elles bénéficient du regain d'activité favorisé par le desserrement des contraintes sanitaires à l'échelle mondiale, après une augmentation déjà marquée en 2021 (+33,1 %). En effet, les impôts et les taxes locales perçues par la Collectivité - qui représentent la majeure partie des recettes (86,8 % des recettes totales) - s'accroissent sensiblement (+26,3 % en un an).

Les recettes réelles de fonctionnement à un niveau sans précédent

Les recettes de la Collectivité bénéficient d'une activité économique soutenue en 2022. Les taxes sur la publicité foncière et les droits d'enregistrement, assises sur les transactions immobilières, restent élevées : elles atteignent 49,8 millions € (+2,5 % en un an, après avoir doublé en 2021). Pour rappel, la Collectivité de Saint-Barthélemy ne perçoit pas de revenus au titre de la Dotation globale de compensation (DGC) de la part de l'État.

En parallèle, les droits de quai, qui touchent toutes les marchandises introduites à Saint-Barthélemy, augmentent de 30,7 % à 25,3 millions € (+16,1 % en 2021), signe du net regain de l'activité commerciale. Avec la levée des restrictions de déplacement à l'échelle mondiale, la taxe de séjour double quasiment à 15,1 millions € (+90,5 % sur un an, après +24,4 % en 2021).

Des recettes réelles d'investissement marginales

Les recettes réelles d'investissement de la Collectivité (3,4 millions €) demeurent marginales. Elles représentent 2,6 % des recettes réelles totales. Ce faible niveau est favorisée par la capacité d'autofinancement de la Collectivité lui permettant de ne pas emprunter, l'absence

de FCTVA (fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée)¹, ainsi qu'une part de dépenses subventionables très limitée.

3.3 ANALYSE DES DÉPENSES

En 2022, la moitié des dépenses de la Collectivité sont destinées aux services généraux (26,7 %) et à l'aménagement du territoire et l'habitat (23 %). Par ailleurs, celle-ci alloue un quart de son budget à l'environnement (13,6 %).

Les dépenses réelles totales de la Collectivité s'établissent à 95,6 millions €, en hausse de 21,9 % sur un an (-4,7 % en 2021). Elles progressent en raison d'une augmentation des dépenses d'investissements à 50,7 millions € (+72,5 % par rapport à 2021).

En parallèle, les dépenses de fonctionnement réelles totales s'inscrivent en baisse à 44,9 millions € (-8,4 %, sur un an).

Des dépenses réelles de fonctionnement en baisse

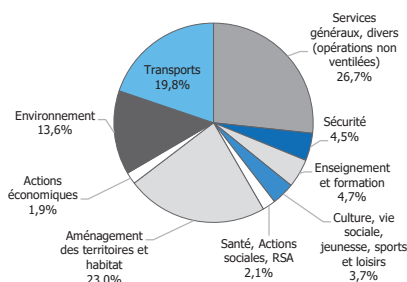
En 2022, les dépenses de fonctionnement, qui s'élevaient à 44,9 millions €, reculent de 8,4 % en glissement annuel (+5,6 % en 2021). En dépit d'une hausse des charges de personnel (12,1 millions €, en hausse de 3,5 %), liée à l'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique, la Collectivité conserve la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement grâce à la diminution de ses frais généraux (22,8 millions €, en baisse de 18,8 %).

Ces charges à caractère général représentent un peu plus de la moitié des dépenses de fonctionnement (50,8 %). Elles englobent les achats de fournitures, les acquisitions de petits matériels, les dépenses d'entretien, entre autres. Le poste le plus important est celui lié aux contrats de prestations de services qui s'établit à 11 millions € (48,1 % des frais généraux). Il s'agit notamment des montants engagés dans le cadre de délégations de service public conclu pour la gestion des déchets sur l'île.

Des dépenses d'investissement en nette hausse

En 2022, les dépenses d'investissement s'élevaient à 50,7 millions €, en hausse de 53,1 % par rapport à 2021 (-18 % en 2021). Dans le détail, la Collectivité a alloué 12,3 millions € à la réfection du réseau routier, 4 millions en faveur de la construction d'un parking souterrain et d'une salle de spectacle à Gustavia et 3,2 millions € pour le déploiement de la fibre optique. Elle a également acquis deux terrains pour un montant total de 3,7 millions €.

Répartition des dépenses réelles globales en 2022

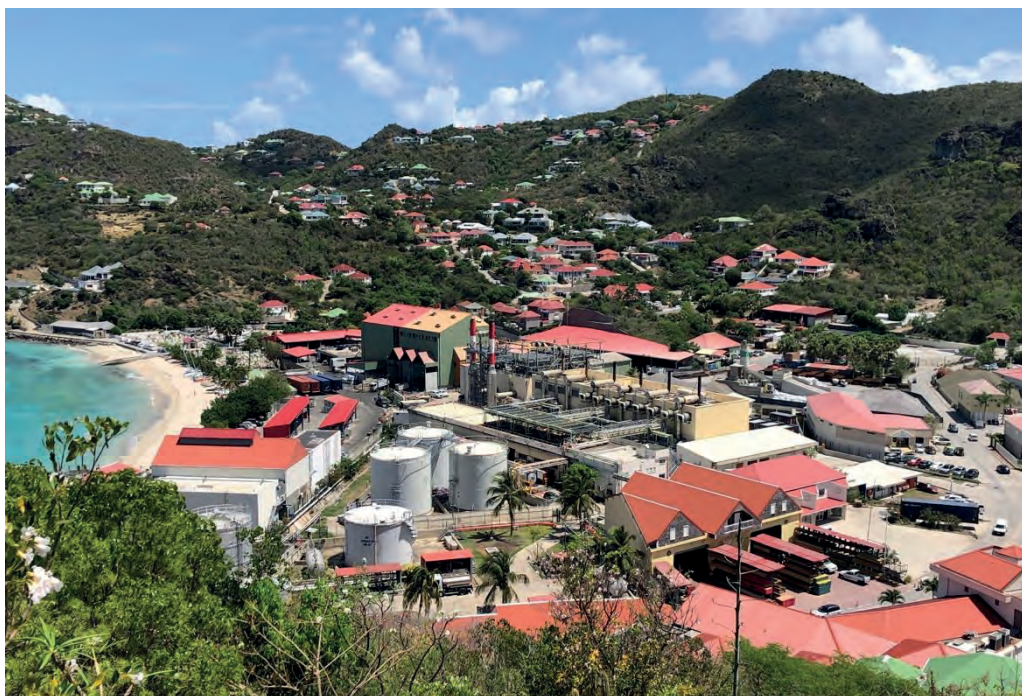


Source: Collectivité de Saint-Barthélemy.

¹ Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement. C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, et destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que ces derniers supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale. En effet, les collectivités et leurs groupements ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.

CHAPITRE III

Les caractéristiques structurelles



Centrale électrique EDF à Gustavia - ©Thierry BELTRAND

En croissance de 8 % en 2022 (après +9 % en 2021), la consommation d'électricité augmente rapidement à Saint-Barthélemy, générant une quasi-saturation des capacités de production de la centrale EDF de Public à Gustavia (22 MW de puissance maximale) et entraînant la mise en œuvre d'offres d'effacement durant les pointes de consommation et l'étude du remplacement des 6 moteurs les plus anciens. En outre, dans le cadre de la PPE, la Collectivité de Saint-Barthélemy a défini un cadre réglementaire visant à une meilleure gestion des ressources et à la réalisation d'économies d'énergie.

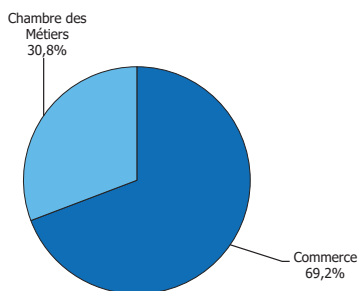
Section 1

Aperçu général

Destination touristique de renommée internationale, Saint-Barthélemy a bâti son modèle de développement sur un tourisme résidentiel haut de gamme. En 2022, les principaux secteurs pourvoyeurs d'emploi sont : l'hébergement et la restauration (36,6 %), le BTP (19,5 %), les autres services marchands (18,3 %) et le commerce (16,8 %).

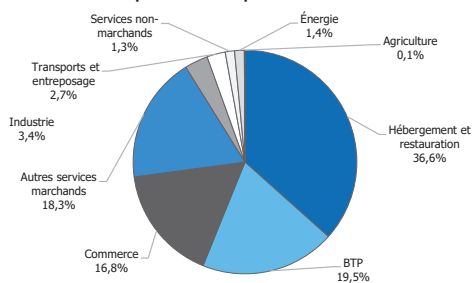
L'île compte environ 6 500 entreprises actives, réparties entre la Chambre des Métiers (30,8 %) et celle du Commerce (69,2 %). L'année 2022 a vu la création de plus de 500 nouvelles entreprises, avec une forte représentation dans l'artisanat (195) et le commerce (337).

Entreprises implantées à Saint-Barthélemy en 2021



Source : CEM

Répartition de l'emploi salarié en 2022



Source : MSA Poitou.

En 2022, l'économie de l'île a maintenu un dynamisme remarquable.

L'**activité touristique** repart à la hausse, après avoir été lourdement impactée par la crise sanitaire en 2020. La fréquentation touristique progresse de 73,7 % sur un an et le nombre de touristes arrivés en 2022 bat des records, dépassant les niveaux d'avant-crise. Le **secteur des transports**, indissociable du tourisme, suit la même tendance.

L'**hébergement-restauration** et les **activités immobilières** dominent le secteur des services marchands à Saint-Barthélemy. Le marché immobilier est particulièrement actif, tiré par la demande d'investisseurs majoritairement étrangers et fortunés. Les prix d'achat ou les loyers atteignent des niveaux prohibitifs et inaccessibles à une large partie de la population, résidente ou de passage tels que les saisonniers ou les agents des services publics, qui aspirent à se loger dans des conditions décentes et financièrement acceptables. Cette situation crée des tensions de plus en plus exacerbées.

Le **secteur du BTP** maintient son dynamisme, malgré une légère baisse de la consommation de ciment en 2022. Cette diminution n'entrave pas cependant la forte croissance du nombre de permis de construire délivrés et des crédits immobiliers octroyés.

La production d'**énergie** enregistre une augmentation significative (+8,1 %), largement attribuable à l'essor du secteur touristique. De manière concomitante, la consommation d'**eau** connaît une hausse de 12 % sur un an. Cette forte croissance de la consommation d'eau et

d'électricité met cependant en lumière la saturation des capacités de production et l'exposition des infrastructures et des équipements aux aléas climatiques.

L'**agriculture**, bien que marginale en production et en emplois, a doublé le nombre de ses exploitations en 10 ans, se tournant vers une production alimentaire durable. La **pêche** constitue la principale production locale, exportant vers la Guadeloupe 42 tonnes de produits de la mer en 2022. Plusieurs initiatives visent à relocaliser la production agricole, avec notamment la création de l'Association des agriculteurs de Saint-Barthélemy (AGAG SBH) en 2022, et à écouler et valoriser localement la production de la pêche plutôt que l'exporter. C'est le sens de la création du Comité Territorial des Pêches et de l'Aquaculture en 2021.

Section 2

L'agriculture, l'élevage et la pêche

1. APERÇU STRUCTUREL

Le secteur primaire à Saint-Barthélemy représente des volumes restreints à l'échelle de l'île tant en termes de production et d'emplois, que d'occupation du territoire. Il ne représente ainsi que 0,1 % de l'emploi salarié¹ dans la Collectivité en 2021.

2. L'AGRICULTURE ET L'ÉLEVAGE

UNE ACTIVITÉ AGRICOLE MARGINALE

En 2020, Saint-Barthélemy compte 6 exploitations agricoles, soit 3 de plus que lors du précédent recensement agricole de 2010. Leur surface moyenne et la surface agricole totale qu'elles occupent sont en très forte baisse. Cependant, les structures d'exploitation évoluent, avec une augmentation du nombre d'exploitations spécialisées en fleurs et horticulture. Les chefs d'exploitation, dont l'âge moyen diminue, assurent l'essentiel du travail agricole et sont tournés vers une production à plus forte valeur ajoutée. Le secteur fait face à une rareté des terrains à la fois disponibles et cultivables.

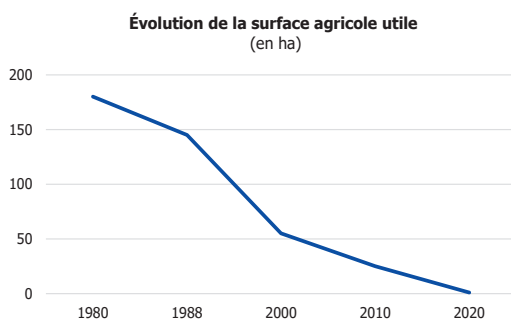
2.1 STRUCTURE DES EXPLOITATIONS ET PRODUCTIONS²

Une hausse des exploitations conjuguée à une régression des surfaces agricoles

Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations agricoles recensées à Saint-Barthélemy a doublé, passant de 3 à 6. Cette augmentation marque la fin de trois décennies de baisse depuis 1980. Le recul était de 81 % entre 2000 et 2010, de 36 % entre 1988 et 2000 et de 47 % entre 1980 et 1988.

À Saint-Barthélemy, les exploitations agricoles sont de taille micro-économique, elles cultivent de très petites surfaces et vendent en circuit court.

En 2020, la Surface Agricole Utile (SAU) totale n'est plus que de 1,3 hectare, contre 25 hectares en 2010 et plus de 180 en 1980. En particulier, le passage de l'ouragan Irma en 2017 a détruit des installations agricoles qui occupaient des surfaces importantes en prairie.



Source : Agreste - Recensements agricoles.

¹ Source : MSA Poitou.

² Source : Recensement agricole 2020, Agreste, Juin 2022.

La prédominance des productions végétales

La progression du nombre d'exploitations en 2020 s'accompagne d'une réorientation de l'agriculture vers les productions végétales. Les exploitations spécialisées en fleurs et horticulture représentent les 2/3 des exploitations agricoles. Concernant l'élevage, le cheptel a été divisé par 7 entre 2010 et 2020.

Une évolution de la typologie des exploitants agricoles

En 2020, le volume de travail agricole déclaré dans les exploitations de Saint-Barthélemy s'établit à 11 équivalents temps plein alors qu'il n'était que de 1 ETP en 2010. Selon la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF), cette situation reflète un plus fort investissement de la part des chefs d'exploitation comparativement à 2010. Ils se sont orientés vers des productions plus consommatrices en temps de travail, mais également à plus forte valeur ajoutée. La part des femmes est en progression : elles représentent désormais 25 % des chefs d'exploitation. Par ailleurs, l'âge moyen des chefs d'exploitation est aujourd'hui de 41 ans contre 54 ans en 2010 ; et la moitié des chefs d'exploitation sont âgés de moins de 35 ans.

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR UNE ALIMENTATION DURABLE À SAINT-BARTHÉLEMY

Le recensement agricole 2020 a mis en lumière une réorientation de l'activité agricole à Saint-Barthélemy, qui reste marginale. Les jeunes agriculteurs récemment installés ont une prise de conscience d'un besoin de production locale et sont à la recherche d'innovations et de valeur ajoutée.

Selon la DAAF, deux tendances se développent :

- des produits frais de niche innovants et à haute valeur ajoutée, en réponse à la demande des restaurateurs souhaitant proposer de nouvelles saveurs ;
- des produits frais, locaux et accessibles à l'ensemble de la population locale. La production locale permet de proposer des produits frais en circuit court, mais également de maîtriser les coûts et ainsi de proposer des produits à moindre prix, en comparaison aux produits frais importés.

Par ailleurs, dans un souci de maîtrise du foncier et de la consommation d'eau, les agriculteurs innovent par des modes de culture hors-sol hydroponiques, horizontaux et verticaux.

2.2 CRÉATION D'UNE ASSOCIATION POUR LES AGRICULTEURS DE SAINT-BARTHÉLEMY

En 2022, la CEM et la Collectivité territoriale ont accompagné la création de l'Association des Agriculteurs de Saint-Barthélemy (AGAG SBH) avec une volonté de relocaliser l'agriculture et l'alimentation sur l'île. Cette structure permet de représenter les agriculteurs professionnels et d'assurer la défense de leurs intérêts généraux auprès des pouvoirs publics nationaux et communautaires. Dans ce contexte, un plan d'action a été mis en place suivant des priorités :

- Obtenir des terrains destinés à l'APAG,
- Résoudre les problèmes liés à l'eau (avoir un accès permanent à l'eau et à des prix abordables),
- Donner plus de visibilité sur les productions avec la mise en place d'une « boutique péyi »,
- Sensibiliser les élèves, à travers un programme éducatif, aux métiers de la terre,
- Aider à l'équipement (obtenir des prix réduits sur l'acquisition de matériel professionnel),
- Valoriser les produits locaux, réduire le gaspillage des produits abimés.

3.3 L'ABATTOIR DE CABRIS DE SAINT-BARTH, EN COURS DE RÉALISATION

Cet investissement d'un montant de 110 268 euros a été lancé par l'association Island Nature Experience (INE) en partenariat avec les services vétérinaires, et financé par la Collectivité territoriale. Afin d'aboutir, ce projet devra franchir plusieurs étapes réglementaires, notamment les formations à l'hygiène et à la protection animale, ainsi que l'obtention de l'agrément de la DAAF de Guadeloupe.

La structure préfabriquée a été installée à Petite Saline et abritera quatre pièces. La première servira à électrocuter les bêtes, la deuxième pour les saigner et dépecer, la troisième pour le rinçage et la quatrième pour la pesée et la vente. Dans ce contexte, une formation au métier de Boucher va être mise en place.

3. LA PÊCHE¹

3.1 UNE ACTIVITÉ LOCALE QUI SE STRUCTURE

La pêche est considérée comme la principale production locale à Saint-Barthélemy, l'aquaculture n'étant pas encore développée sur l'île. La gestion des ressources halieutiques est une compétence de la Collectivité, via notamment l'Agence Territoriale de l'Environnement (ATE). La réglementation du secteur est issue d'un arrêté sur la pêche maritime datant de 2015, initié par la Collectivité.

En 2022, environ 42 tonnes de produits de la mer ont été exportées (-28,7 % sur un an), dont près de 67 % de poissons et 25 % de langoustes, en direction quasi-exclusive de la Guadeloupe (et principalement aux pêcheurs désiradiens).

Exportations des produits de la mer (Kg)

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | var. 20/19 | var. 21/20 | var. 22/21 | Répartition en 2022 |
|-----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------------|
| Poissons rouges | 26 327 | 20 780 | 30 122 | 19 203 | -21,1% | 45,0% | -36,2% | 46,5% |
| Poissons blancs | 12 171 | 10 434 | 14 441 | 8 323 | -14,3% | 38,4% | -42,4% | 20,1% |
| Langoustes | 14 161 | 9 862 | 12 044 | 10 121 | -30,4% | 22,1% | -16,0% | 24,5% |
| Autres produits | - | - | 1 337 | 3 662 | - | - | 173,9% | 8,9% |
| Total | 52 659 | 41 076 | 57 944 | 41 309 | -22,0% | 41,1% | -28,7% | - |

Source : Direction du Port de Gustavia.

Une quarantaine de pêcheurs -toutes catégories de techniques confondues- sont répertoriés à Saint-Barthélemy en 2022. Deux tiers d'entre eux sont des patrons pêcheurs (soit 35 navires armés) et un tiers des matelots pêcheurs. La moyenne d'âge est d'environ 40 ans, reflétant un renouvellement des professionnels depuis quelques années et une attractivité forte des métiers maritimes et traditionnels sur l'île.

Les professionnels pratiquent la pêche en pélagique (6 à 8 mois par an : thon, marlin, dorade), ainsi que la pêche côtière (pêche au casier, langouste et poisson de roche). Contrairement à la Guadeloupe, les saisons touristiques et les saisons de la pêche coïncident à Saint-Barthélemy, la période touristique de novembre à mai correspondant à la saison haute de la pêche au large.

¹ Sources : Direction de la Mer, Collectivité de Saint-Barthélemy et CEM Saint-Barthélemy.

3.2 CRÉATION DU COMITÉ TERRITORIAL DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

Le Comité Territorial des Pêches et de l'Aquaculture de Saint-Barthélemy - CTPA – a été créé le 16 juin 2021. Cette association de type loi 1901 regroupe les pêcheurs et les futurs aquaculteurs professionnels, ainsi que les parties prenantes à ce secteur. Le comité est passé de 36 membres-adhérents à 39 à fin décembre 2022.

La création de ce Comité s'inscrit dans le cadre du Plan de valorisation de la pêche locale à 10 ans. Son principal objectif consiste à structurer cette filière afin de représenter les pêcheurs et d'assurer la défense de leurs intérêts généraux auprès des pouvoirs publics nationaux et communautaires. Elle vise également à professionnaliser l'économie de la mer sur l'île.

Avec l'accompagnement de la Chambre Économique Multiprofessionnelle (CEM), un plan d'action a été établi selon cinq priorités, dont 3 ont été réalisées en 2022 (l'animation, la formation des marins pêcheurs et la réduction du coût de l'essence) et 2 sont en cours (la construction de la halle aux poissons et la commercialisation des poissons de roche).

3.3 LES PERSPECTIVES DE LA FILIÈRE PÊCHE

Dans le but d'une meilleure structuration et valorisation de la filière, la CEM et la CTPA ont entrepris diverses actions sur les 2 ans à venir. Notamment la mise en place d'un maillage stratégique et technique (constitution d'un réseau), la remise à niveau des équipements de sécurité des navires et des marins, l'amélioration de la Gestion de la ressource Halieutique, mais aussi la structuration des points de débarquement des produits de la mer (normes sanitaires et traçabilité).

En parallèle, d'autres actions sont également mises en œuvre, sur le moyen et long terme, visant à :

- Favoriser l'installation des jeunes dans la pêche
- Étendre les zones de pêche par la mise en place d'une politique de coopération interrégionale maritime
- Installer une zone technique de pêche aux normes environnementales
- Construire une fabrique de produits de la mer élaborés
- Concevoir, à l'horizon de 10 ans, le « navire du futur » et les engins de pêche durable

Section 3

L'énergie

1. CONTEXTE GÉNÉRAL

1.1 LE CONTEXTE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

À Saint-Barthélemy, la politique énergétique est pilotée par la Collectivité, à travers la Programmation Pluriannuelle de l'énergie (PPE). La PPE est un document stratégique définissant les axes de la politique énergétique du territoire, en fixant des objectifs de développement d'une énergie verte, en hiérarchisant les enjeux, et en identifiant les risques et difficultés associés à la transition énergétique de l'île.

Le 15 septembre 2020, l'État et la Collectivité ont conclu une convention-cadre sur l'énergie, stipulant que la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) pour Saint-Barthélemy¹ serait élaborée conjointement par les deux parties entre 2024 et 2033. Cette période a été subdivisée en deux phases distinctes : la première de 2024 à 2028, suivie d'une révision de la PPE pour la période de 2029 à 2033.

Par la suite, le 22 décembre 2022, le Conseil territorial de Saint-Barthélemy a adopté la PPE, mettant en lumière quatre enjeux primordiaux :

- Assurer la sécurité de l'approvisionnement électrique de l'île ;
- Inverser la tendance de croissance de la consommation d'électricité ;
- Initier la transition vers une électricité plus durable ;
- Garantir la sécurité de l'approvisionnement en hydrocarbures de l'île.

1.2 LES SPÉCIFICITÉS DES OUTRE-MER

Le contexte énergétique à Saint-Barthélemy est particulier, lié à son insularité et à son climat. L'île étant une zone non interconnectée² (ZNI), les coûts de production de l'électricité y sont largement supérieurs à ceux observés dans l'Hexagone, en raison de la taille du système électrique et des technologies particulières pour la mise en place et la gestion du réseau.

Malgré des coûts de production plus élevés, les consommateurs paient un niveau de facture d'électricité identique à celui de la France continentale. Ce principe est celui de la péréquation à l'échelle nationale. La compensation est opérée au travers des charges de service public de l'énergie (SPE), acquittée par l'ensemble des contribuables français. Il représente un montant de 2,2 milliards d'euros en 2021 pour l'ensemble des ZNI. Cette charge permet également à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) de financer des actions de maîtrise de l'énergie, afin que les ZNI atteignent une autonomie énergétique à l'horizon 2030.

¹ Inscrit dans les articles L 141-1 à L141-6 du code de l'énergie

² Les Zones Non Interconnectées (ZNI) sont les territoires non reliés au réseau électrique métropolitain continental

En novembre 2022, le tarif de l'électricité pour les résidences à Saint-Barthélemy s'élève à 14 centimes par kilowattheure (cts/kWh), alors qu'il devrait être de 40 cts/kWh sans le mécanisme de péréquation tarifaire.

2. PRODUCTION ET CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

2.1 L'APPROVISIONNEMENT ÉNERGETIQUE

2.1.1 L'approvisionnement énergétique

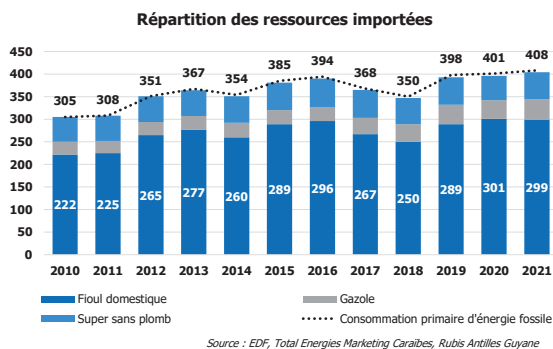
Les approvisionnements en hydrocarbures à Saint-Barthélemy sont assurés par voie maritime, avec une fréquence de trois navires tous les deux mois. Ces navires proviennent de la Guadeloupe et sont opérés par la société SARA. Les installations de stockage des hydrocarbures à Saint-Barthélemy sont entièrement gérées par la société RUBIS Antilles Guyane.

2.1.2 Des ressources importées à la hausse, tirées par la reprise d'activité post Irma

En 2021, la consommation d'hydrocarbures à Saint-Barthélemy s'élève à 408 GWh. Le fioul domestique, principalement utilisé pour la production d'électricité, en représente 73 %. Le reste des importations d'hydrocarbures est destiné aux carburants utilisés dans le secteur des transports.

Depuis 2019, la répartition des ressources importées reste stable. Entre 2010 et 2021, les importations d'énergies fossiles sur le territoire ont

augmenté de 33,8 %, avec une croissance annuelle moyenne de 2,5 % au cours de cette période.



2.2 LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE

Depuis 2010, la consommation finale d'énergie enregistre une hausse de 35 %. Les facteurs de cette progression de la demande proviennent d'un solde naturel positif de la population et d'un fort dynamisme économique (essentiellement tiré par le tourisme), notamment après Irma.

En 2021, la consommation finale d'énergie s'établit à 242 GWh. Avec 133 GWh, l'électricité est le premier poste d'énergie consommée à Saint-Barthélemy. Le transport routier représente quant à lui 42 % du total de la consommation d'énergie.

3. L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

3.1 LES ACTEURS DE LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE

Le Code de l'énergie élaboré par la Collectivité de Saint-Barthélemy reconnaît EDF comme unique opérateur pour la fourniture et la distribution de l'électricité. Le transport de l'électricité se fait via le réseau public, sur des lignes de moyennes et basses tensions.

La reconstruction du réseau et des équipements

Le réseau est composé de 54 km de lignes moyenne tension (HTA) et de 124 km de lignes basse tension (BT). Le passage du cyclone Irma en 2017 avait occasionné d'importants dégâts sur les réseaux et les centrales, qui ont conduit EDF à mettre en place un programme ambitieux d'enfouissement des réseaux électriques (41 km au total) sur plusieurs années. Celui-ci s'est poursuivi en 2022, avec 109 km enfouis en BT et 60 km en HTA, l'objectif étant un enfouissement total des lignes à l'horizon 2024.

Par ailleurs, EDF poursuit son projet de modernisation du réseau. Dans le cadre du déploiement de compteurs numériques engagé depuis 2019, 5 480 compteurs numériques ont déjà été installés à ce jour et, malgré la période contrainte du Covid, dont 2 259 compteurs supplémentaires l'ont été en 2022.

3.2 LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

La production d'électricité à Saint-Barthélemy est entièrement assurée par la centrale thermique diesel d'EDF à Gustavia (Installation Classée Protection de l'Environnement – ICPE). La puissance installée sur l'île est de 34,2 mégawatt¹ (MW) répartie sur huit moteurs.

La puissance maximale appelée par le réseau en 2022 s'élève à 22 MW, contre 21,3 MW en 2021.

En 2022, la production d'électricité continue d'augmenter à Saint-Barthélemy. Elle s'établit à 140,2 gigawattheure² (GWh) contre 129,6 GWh en 2021 (+8,1 % sur un an). Le nombre de clients s'élève à 6 457 à fin 2022 (6 351 en 2021).

3.3 LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

3.3.1 Une croissance forte et continue de la consommation

La consommation en électricité à Saint-Barthélemy croît régulièrement. En 2022, elle progresse encore très fortement, de 8,1 % (+8,9 % en 2021).

Face à la quasi-saturation de ses capacités de production, EDF (qui emploie 34 personnes à la centrale de production de Public et 12 personnes à l'agence réseau clientèle située au sein de la centrale) a engagé :

¹ Le mégawatt (MW) est une unité de puissance qui désigne la capacité de production d'une installation électrique.

² Le Gigawattheure (GWh) correspond la quantité d'énergie produite en une heure par un gigawatt.

- La mise en œuvre d'offres d'effacement permettant d'enlever temporairement jusqu'à 2,3 MW en cumulé (durant les pointes de consommation), système déployé dès le début de 2022 en partenariat avec les grands hôtels de l'île ;
- L'installation provisoire d'une puissance supplémentaire de 5 MW au moyen d'achat d'énergie à un prestataire installé sur le site de Public.
- Une étude de remplacement des 6 moteurs les plus anciens de la centrale de production de Public.

Par ailleurs, dans le cadre de la PPE, un cadre réglementaire pour une meilleure gestion des ressources, la réalisation d'économies d'énergie et l'arrivée de nouveaux moyens de production ont été définis par la Collectivité de Saint-Barthélemy.

3.3.2 Les économies d'énergie

Depuis 2010, la Collectivité de Saint-Barthélemy encourage les économies d'énergie en facilitant l'accès aux techniques de réduction de la consommation d'énergie. Elle encourage notamment la pose de panneaux solaires photovoltaïques et de chauffe-eau solaires. À cela s'ajoutent divers partenariats avec EDF ayant pour objectif l'amélioration de l'efficacité énergétique sur l'île.

3.3.3 Les enjeux du développement des énergies renouvelables

La PPE fixe des objectifs de développement d'énergies renouvelables principalement via la biomasse liquide, grâce à des projets de valorisation énergétique des déchets (50 MW d'ici à 2028 et 60 MW à l'horizon 2033), puis sur le photovoltaïque (10 MW en 2028 et 20 MW en 2033).

À l'heure actuelle, la part d'énergies renouvelables dans le mix électrique est quasi nulle. Début 2022, l'île ne comptait qu'une seule unité de production d'énergie photovoltaïque, appartenant à la Collectivité, localisée sur la citerne de Saint-Jean. Sa puissance est de 19 kW.

Depuis 2018, un projet est en cours, visant à installer des panneaux photovoltaïques sur les propriétés de la Collectivité, dont la puissance totale serait de 420 kW.

Section 4

L'eau et l'assainissement

L'île de Saint-Barthélemy souffre d'un déficit chronique en eau, dû à la faible pluviométrie et au manque de ressources naturelles en eau potable (sources et nappes phréatiques). Pour y faire face, la Collectivité consacre d'importantes dépenses d'investissement au titre des réseaux et des infrastructures, notamment depuis le début des travaux de reconstruction post Irma.

1. LA PRODUCTION, LE STOCKAGE, ET LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

La production et le stockage

Dans le cadre d'un contrat de concession¹, la Société Internationale de Dessalement d'Eau de Mer (SIDEM) produit l'eau potable pour le compte de la Collectivité. Saint-Barthélemy compte ainsi une unité de dessalement classique par vaporisation et trois unités de dessalement d'eau de mer fonctionnant suivant le procédé d'osmose inverse.

La Collectivité dispose d'une capacité de stockage de 2 500 m³ : les réservoirs de Colombier et de Vitet stockent chacun 1 000 m³ d'eau dessalinisée, auxquels s'ajoutent les 500 m³ de l'unité de production elle-même.

Le réseau de distribution

Le groupe SAUR² distribue l'eau depuis août 2013, dans le cadre d'un contrat d'affermage. Le réseau, composé de canalisations et de postes de relèvement, s'étend sur 463 km. En 2022, le rendement technique du réseau diminue légèrement, pour atteindre 82 % contre 83 % en 2021.

2. LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE ET LE NOMBRE DE CLIENTS³

En 2017, le passage de l'ouragan Irma avait fortement impacté le réseau de distribution d'eau sur l'île. Entre 2018 et 2019, l'effet lié à la reconstruction et à la reprise post Irma avait engendré une augmentation significative des volumes consommés (+12,6 %). Entre 2019 et 2020, on enregistre a contrario une baisse significative de 11,5 %, en raison notamment de la forte diminution du flux de personnes venant sur l'île pendant la pandémie.

¹ Depuis le 1er janvier 2015. Le précédent contrat de concession avec la SIDEM arrivait à échéance à fin décembre 2014. En 1984, la commune de Saint Barthélemy avait délégué le service de production d'eau potable à l'Union Caraïbe de dessalement d'eau de mer (UCDEM), filiale de Veolia. Depuis 2007, l'établissement exerce son activité à Saint-Barthélemy sous le nom de SIDEM.

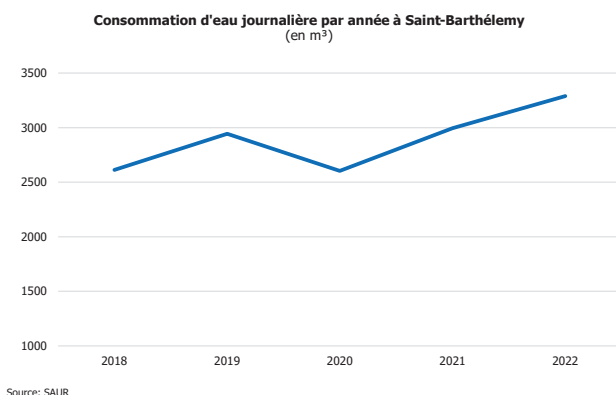
² Le groupe SAUR (Société d'aménagement urbain et rural) est un consortium d'entreprises qui accompagne les collectivités locales et les industriels dans leurs projets d'aménagement liés à l'eau, la propreté, l'énergie, l'ingénierie, les travaux et les activités de loisirs. SAUR intervient en France hexagonale et à l'international.

³ Données révisées par la SAUR

| Moyenne journalière du volume d'eau consommé | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|------|-------|--------|-------|------|
| Volume consommé (en m ³) | 2614 | 2944 | 2604 | 2995 | 3290 |
| Evolution | 4,0% | 12,6% | -11,5% | 15,0% | 9,8% |

Source : SAUR

En 2022, le nombre de clients à Saint-Barthélemy s'élève à 4 904, ce qui représente une augmentation de 2,9 % par rapport à l'année précédente. La consommation d'eau moyenne par jour atteint 3 290 m³, soit une hausse de 9,8 % par rapport à 2021 et de 11,8 % par rapport à 2019 (année antérieure à la crise sanitaire). Cette évolution est due à l'augmentation des chantiers, des constructions et à l'afflux croissant de visiteurs sur l'île.



En 2022, le volume total d'eau facturé par la SAUR continue de progresser, avec une augmentation de 12 % par rapport à l'année précédente, passant de 1 122 228 m³ à 1 256 619 m³.

La consommation d'eau avait été interdite par la SAUR en fin d'année 2018 en raison de la présence de bromates¹. Le système de désinfection a été changé depuis : le passage de l'hypochlorite de calcium au dioxyde de chlore permet dorénavant d'empêcher la formation de bromates, avec un contrôle systématique des taux en fin de réseau. Aucune non-conformité n'a été détectée sur le réseau depuis lors.

3. LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

La station d'épuration de Gustavia, d'une capacité de 3 500 équivalents par habitant (EH)², est dimensionnée pour collecter les eaux usées de Gustavia, l'ensemble des matières de vidange issues des fosses toutes eaux, ainsi que les graisses (des restaurants en particulier) et les boues des petites stations d'assainissement non collectif, aujourd'hui collectées par pompage. La technique de traitement des eaux usées est de type membranaire. La station est dotée d'un poste principal permettant de recevoir les eaux usées et de les envoyer vers la station d'épuration, ainsi que d'une digue de protection anticyclonique.

¹ Les bromates sont formés par oxydation de l'ion bromure, leur présence n'est pas naturelle dans l'eau découlée habituellement du traitement de désinfection de l'eau. À terme, l'exposition aux bromates peut être cancérigène pour l'homme.

² Equivalent-Habitant est une unité de mesure qui permet d'évaluer la capacité d'une station d'épuration, en se basant sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

En 2022, on dénombre 599 branchements à l'assainissement collectif à Gustavia, 3 postes de relèvement et 5,4 km de réseau. 120 927 m³ ont été épurés et 433 tonnes de boue évacuées (contre 358 tonnes en 2021) vers l'incinérateur situé à la décharge de Saint-Barthélemy.

L'assainissement non collectif est géré pour sa part par un Service public d'assainissement non collectif (SPANC), opérationnel depuis 2005. En matière d'évacuation des eaux pluviales, la Collectivité investit régulièrement dans la réfection ou l'aménagement des caniveaux.

Par ailleurs, les hôtels de l'île sont dotés en majorité de mini-stations de traitements individuels permettant une réutilisation des eaux usées pour l'arrosage des espaces verts notamment.



Sargasses à Shell Beach - ©Thierry BELTRAND

Le phénomène saisonnier d'échouement des sargasses n'épargne pas l'île de Saint-Barthélemy : apparues il y a une dizaine d'années, ces algues brunes s'échouent et occasionnent nuisances et problèmes de santé publique. Leur ramassage quotidien pour le nettoyage des sites les plus fréquentées constitue un poste des dépenses important pour la Collectivité et l'État, qui le subventionnent.

Section 5

Les déchets

1. APERÇU STRUCTUREL

À Saint-Barthélemy, le secteur « production, distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et pollution » concentre un encours de crédits bancaires déclaré au Service Central des Risques de 11,4 millions d'euros¹, soit 1,2 % des encours totaux en 2021. Il concerne principalement la collecte de déchets non dangereux.

2. LA GESTION DES DECHETS

2.1 LES ACTEURS DES DÉCHETS

La gestion des déchets est une compétence de la Collectivité de Saint-Barthélemy. Dans une logique d'économie circulaire, le traitement et la valorisation énergétique de l'ensemble des déchets de l'île ont été attribués à la société Ouanalao Environnement, filiale du groupe Paprec, par un contrat de délégation de service public² signé en 2001. Le financement de la gestion des déchets est issu des redevances versées par la Collectivité (49 % des ressources de Ouanalao), des apporteurs en déchetteries (21 %), et de la taxe d'enlèvement des déchets (TED, 17 %).

Le « site de Propreté » est situé dans la zone industrielle de Public, à l'entrée de Gustavia. Il a pour particularité de rassembler l'ensemble des activités liées au traitement des déchets : unité de valorisation énergétique, centre de tri, préparation des déchets en sous-produits, zones de déchargement pour les professionnels et les particuliers. Il est constitué notamment d'une déchetterie classique où les ordures sont triées, classées selon des filières de valorisation, puis expédiées en Guadeloupe, aux États-Unis ou en Europe ; l'île n'étant pas en capacité de valoriser sur place l'intégralité de ses déchets. Il traite environ 22 000 tonnes de déchets par an, dont près de la moitié d'encombrants. Avec une déchetterie pour 10 000 habitants, les infrastructures de traitement des déchets sont bien développées à Saint-Barthélemy, puisque la moyenne nationale est d'une déchetterie pour 14 000 habitants.

2.2 LA COLLECTE DES DECHETS

Saint-Barthélemy se distingue par un volume de déchets important, résultant de sa population en croissance et de son secteur touristique tourné vers le haut de gamme. Cette situation génère une tension élevée sur le traitement des déchets, exacerbée par le manque de disponibilité foncière.

Les volumes de déchets par habitant (684 kg de déchets ménagers assimilés –DMA- en 2020) atteignent ainsi des niveaux comparables à ceux d'une autre région touristique comme la PACA (713 kg), contre 529 kg au niveau national.

¹ Source : Service Central des Risques.

² En 2021, les délégations de services public liées à la collecte, au tri et à la valorisation des déchets représentent 59 % des dépenses de fonctionnement de la Collectivité de Saint-Barthélemy.

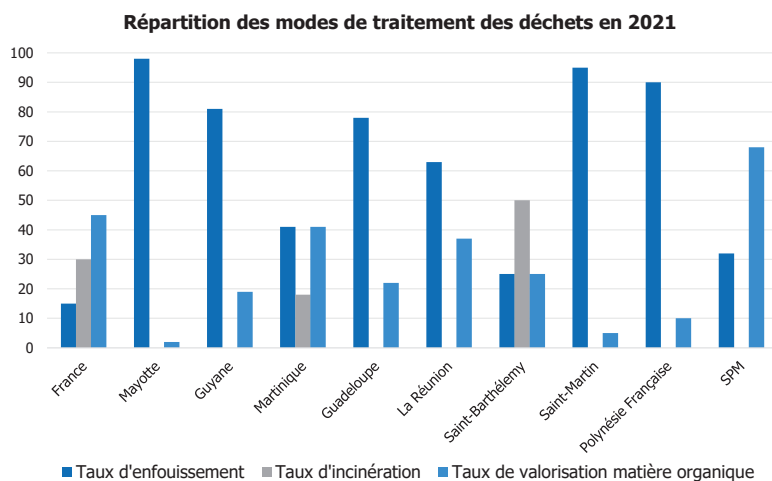
Les ordures ménagères résiduelles (OMR) représentent quant à elles un défi particulier pour Saint-Barthélemy, avec un volume de 557 kg par habitant en 2020, soit le double de la moyenne nationale. Le coût de gestion de ces déchets va croissant, justifiant une sensibilisation de la population –touristique notamment- à la nécessité de les réduire. Toutefois, le Code local de l'environnement ne prévoit pas l'élaboration d'un document de planification¹ pour guider la politique de gestion des déchets à long terme et fixer des objectifs de prévention.

2.3 LES MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

2.3.1 Le taux d'enfouissement le plus faible des territoires ultra-marins

Un rapport du Sénat² fait état d'un niveau proche de l'Hexagone en termes de gestion des déchets à Saint-Barthélemy. En effet, l'île est la seule à présenter un taux d'enfouissement inférieur à 30 % (contre 25 % en 2020), son modèle de traitement des déchets reposant pour moitié sur l'incinération (couplé à une importante valorisation, à hauteur de 25 %). A titre de comparaison, le taux d'enfouissement en Guadeloupe s'établit à 78 % en 2020. Ainsi, Saint-Barthélemy est aujourd'hui la seule collectivité d'outre-mer à continuer d'incinérer ses déchets, comme c'est le cas également dans l'Hexagone, où 30 % des déchets sont brûlés.

Le site de Tiru, qui collecte les véhicules hors d'usage (VHU), en a enregistré un millier en 2021.



Source : Rapport du Sénat "la gestion des déchets dans les outre-mer"

¹ En Guadeloupe, le document de planification est appelé PRPGD (plan régional de prévention et de gestion des déchets).

² La gestion des déchets dans les Outre-mer, 8 décembre 2022

2.3.2 Les exportations de déchets

Exportations de produits recyclables issus des déchets

| | 2019 | 2020 | 2021 | var 20/19 | var 21/20 |
|----------------------------|--------|--------|-------|-----------|-----------|
| Ferrailles (tonnes) | 3 494 | 6 359 | 2 418 | 82,0% | -62,0% |
| Verre (tonnes) | 744 | 1 502 | 869 | ns | -42,2% |
| Mâchefer (tonnes) | 1 869 | 1 947 | 1 958 | 4,1% | 0,6% |
| Refiom* (tonnes) | 390 | 302 | 255 | -22,6% | -15,4% |
| D3E* (tonnes) | 4 | 107 | 79 | ns | -26,2% |
| Huiles usagées (litres) | 37 067 | 19 117 | 137 | -48,4% | -99,3% |
| Sacs en plastique (tonnes) | 67 | 0 | 26 | ns | ns |
| Cosmétiques | 83 | 62 | 8 | -25,1% | -87,6% |
| Pneus (tonnes) | 255 | 163 | 196 | -35,9% | 20,2% |
| Palettes/cartons (tonnes) | 1 542 | 1 175 | 1 197 | -23,8% | 1,9% |
| Batteries (tonnes) | 6 | 33 | 44 | ns | 34,4% |

* Refiom : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères. D3E : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

Source : Direction du Port de Gustavia.

Les exportations de déchets depuis Saint-Barthélemy sont composées essentiellement des produits issus du traitement des déchets et conditionnés sur place en vue d'être recyclés dans les filières de revalorisation appropriées. Ces déchets sont exportés vers l'Union européenne et les Etats-Unis, où ces matières peuvent être valorisées. Les autres déchets exportés sont les déchets dangereux, notamment les résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères (REFIOM) et les mâchefers, à destination de l'Hexagone. Contrairement à l'Hexagone, les plastiques ne sont pas triés, pour être directement incinérés.

Les acteurs de la filière souhaitent à l'avenir développer davantage le réseau inter-îles afin d'améliorer le système de valorisation, tout en réduisant les coûts pour les collectivités.

2.4 LES PERSPECTIVES DU SECTEUR

2.4.1 Évolution de la collecte des déchets

Face à la présence de plus en plus remarquée de sacs poubelles entreposés devant les lieux d'habitation ou sur la voie publique, le Conseil Économique Social, Culturel et Environnemental (CESCE) a proposé une solution pour enrayer la problématique du dépôt d'ordures ménagères au bord des routes. Elle repose sur un système de conteneurs semi enterrés. Dénommés « moloks », ces poubelles sont implantées sur la route de Grand-Fond. Les « moloks » dédiés aux ordures ménagères pourront contenir jusqu'à 6 m³ de déchets et ceux dédiés au recyclage du verre, 3,5 m³. Ces équipements présentent plusieurs intérêts. Le premier est économique puisqu'un conteneur semi-enterré permet d'emmagasiner une plus grande quantité de déchets, et donc de réduire les coûts liés à la collecte. Le deuxième est sanitaire, puisque les conteneurs étant fermés, étanches et inaccessibles pour les animaux, ils apportent une amélioration sur les plans hygiénique et écologique. En outre, les sacs ne seront plus visibles, ce qui constitue un atout esthétique dans le paysage de l'île. Enfin, leur installation revêt un aspect pratique puisqu'elle permet de disposer d'un emplacement où jeter ses déchets selon un calendrier personnel, qui ne dépend plus de la collecte.

2.4.2 L'installation d'un nouvel incinérateur de valorisation énergétique en 2022

Face à l'expansion démographique de l'île et aux besoins tant en termes sanitaires que de rendement, le site de Ouanalao Environnement voit ses capacités croître avec la mise en service en avril 2022 d'une deuxième usine d'incinération des déchets. Pour l'accueillir, les flux ont été réorganisés en tenant compte du foncier disponible. L'usine a été construite dans le prolongement de la première, qui fonctionne depuis 2001. Elle traite l'ensemble des ordures ménagères de Saint-Barthélemy à l'exception du verre et du métal alimentaire. Le nouveau four de valorisation énergétique de 8 mètres par 3 et de 15,2 tonnes représente un investissement d'environ 18 millions d'euros. Il va permettre à terme de doubler le rendement annuel du site de propreté. Six nouveaux salariés ont été embauchés sur le site afin de compléter une équipe qui comprend désormais 49 agents.

Par ailleurs, au-delà de la capacité considérablement accrue dans le traitement des déchets, la mise en service de la nouvelle usine va accroître la production de vapeur à destination de la SIDEM¹ pour dessaler l'eau de mer et produire de l'eau potable² dans un évaporateur. En effet, depuis 2001, la société produit environ un tiers de l'eau potable de l'île, soit près de 250 000 m³ d'eau. Par un mécanisme d'auto combustion et d'introduction d'air dans le four, les déchets, qui alimentent la machine en permanence, brûlent à 210 °C. Cette combustion sert à produire chaque jour 100 tonnes de vapeur, soit environ 1 200 m³ d'eau.

À l'avenir, OUANALAO Environnement envisage de traiter dans cette nouvelle usine les surplus d'encombrants et de végétaux afin de réduire les expéditions vers la Guadeloupe. La société a également pour projet de traiter les sargasses qui constituent un fléau écologique, économique et environnemental sur l'île.

¹ Filiale de Véolia produisant l'eau potable à Saint-Barthélemy.

² Paprec est le lauréat du prix de l'ancrage territorial des Trophées des usines en 2022.

Section 6

L'environnement

1. LES ACTEURS DE LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

1.1 LA PROTECTION ET LE MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ A SAINT-BARTHÉLEMY

Les activités de protection de l'environnement à Saint-Barthélemy sont essentielles pour lutter contre la pollution des écosystèmes et l'érosion de la biodiversité. En 1996, un décret interministériel a permis la création de la Réserve Naturelle de Saint-Barthélemy et de l'association GRENAT¹ qui en a la charge. En 2009, le premier Code de l'environnement de Saint-Barthélemy a été adopté suite au changement statutaire de l'île.

En 2013, l'Agence Territoriale de l'Environnement (ATE) de Saint-Barthélemy a été créée. Dans le cadre des orientations définies par la Collectivité, l'ATE est un établissement public territorial qui assure le suivi écologique et l'amélioration des connaissances des milieux et des espèces, la maîtrise des contraintes anthropiques et naturelles (police de l'environnement), la mise en place d'actions pédagogiques de valorisation de l'environnement, la gestion des sites publics ou privés en rapport avec l'objet de l'Agence, la promotion et le développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie et de matières premières. Le Conseil Économique Social Culturel et Environnemental (CESCE) et plusieurs associations² concourent également à la protection de l'environnement à Saint-Barthélemy à travers des actions et opérations sur des thématiques plurielles. Le volet de la sensibilisation est au centre des actions de l'ATE. Depuis 2022, le Journal de Saint-Barth dédie un article environnemental, en collaboration avec l'ATE. De plus, 1 884 actions de sensibilisations ont été réalisées sur l'année.

1.2 LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT MARIN AU CŒUR DE L'ÉCOSYSTEME

L'environnement marin occupe une place centrale sur l'île touristique de Saint-Barthélemy, sous l'égide de la Collectivité. Elle travaille en collaboration avec de nombreux acteurs, notamment l'Agence Territoriale de l'Environnement (gestion des ressources halieutiques, réglementation sur la pêche et l'environnement et gestion de la Réserve Naturelle), le comité local IFRECOR³ (étude et suivi des récifs coralliens) et la Direction de la Mer.

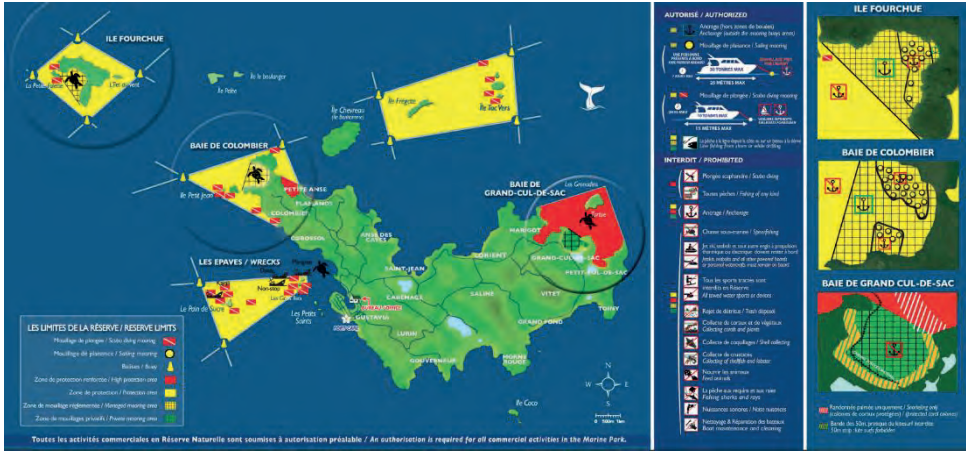
La Réserve Naturelle marine de Saint-Barthélemy Nicole Aussedat s'étend sur 1 200 hectares protégés et répartis sur 5 zones. Elle autorise 71 navires au mouillage à l'année sous contrat, 70 mouillages (pour la plongée et la plaisance) et 12 balises à entretenir. Compte-tenu du nombre d'usagers importants, une dizaine de mouillages de plaisance ont été ajoutés à Colombier et à Fourchue et un suivi de la fréquentation de Colombier a été mis en place en 2021.

¹ Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Barthélemy.

² On compte 5 associations actives de protection de l'environnement en 2022 à Saint-Barthélemy

³ IFRECOR : Initiative Française pour les Récifs Coralliens.

Carte de la réglementation de la Réserve naturelle marine de Saint-Barthélemy



Source : Agence territoriale de l'environnement

Selon l'ATE, 1 447 permis de pêche (professionnels et plaisanciers) en milieu naturel ont été délivrés à ce jour, dont 125 en 2022. Une concertation est en cours sur des projets communs avec le Comité des pêches, afin de mettre en place des déclarations des captures pour les pêcheurs professionnels (en vue d'un suivi de l'état des stocks), d'améliorer la sélectivité des casiers et de valoriser localement le poisson de nasse pour limiter son exportation parfois illégale¹. En 2022, 66 infractions de pêche ont été relevées par les services de police.

2. UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE PLURIELLE

2.1 LA RÉVISION DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Code de l'environnement adopté en 2009 a fait l'objet d'une refonte en 2021 afin d'être mieux adapté aux spécificités du territoire. Le nouveau Code² a été adopté par délibération n° 2021-069 CT du 9 décembre 2021 et est applicable depuis le 1^{er} janvier 2022 sur l'île. Cette révision a permis de modifier certaines réglementations, telles que l'interdiction d'accès à certains îlots dans le but de protéger des espèces d'oiseaux menacés.

2.2 LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ MARINE

Ce Code aborde plusieurs sujets et problématiques en matière de gestion environnementale. Parmi ceux-ci figure l'analyse des rejets d'eaux sanitaires et pluviales dans le milieu littoral. Une étude menée par l'ATE souligne en effet que près de 99 % des maisons sont équipées d'un assainissement privatif qui ne répond pas aux normes actuelles et dont les défaillances engendrent un drainage vers la mer. L'herbier de la baie de Marigot est par exemple en grande partie dégradé par ces dysfonctionnements. Pour y faire face, un schéma directeur de

¹ Plus de 50 tonnes/an exportées illégalement à des prix dérisoires, notamment vers la Guadeloupe.

² <https://www.comstbarth.fr/votre-collectivite/codes-et-reglements>.

l'assainissement et de gestion des eaux pluviales est à l'étude. Il s'agirait de prévoir des aménagements tels que des captages ou des bacs de décantation et de déployer un réseau d'assainissement collectif.

En parallèle, la protection des tortues marines et des récifs coralliens s'est poursuivie en 2022. L'ATE a par exemple installé des panneaux de sensibilisation aux tortues marines au port de plaisance, très fréquenté par l'espèce. Saint-Barthélemy est à ce titre un site pilote dans la gestion de ces populations marines.

Par ailleurs, les sargasses sont de plus en plus fréquentes à Saint-Barthélemy. En dépit de l'enlèvement des algues brunes par des sociétés mandatées par la Collectivité, la prolifération de ces dernières sur les côtes de l'île touristique constitue un fléau environnemental (mais aussi économique et sanitaire). L'ATE veille à limiter l'impact du ramassage des sargasses qui engendre une déperdition de sable sur les plages et une dégradation des sols de ponte des tortues marines. Selon le CESCE, les algues marines seront de moins en moins saisonnières en raison du réchauffement climatique. Il préconise une gestion préventive des sargasses (barrages flottants), leur décomposition étant dangereuse pour l'écosystème marin et les récifs coralliens. Une réflexion est également en cours afin de parvenir à recycler et à valoriser les sargasses. Elle porte sur leur utilisation dans le fonctionnement de la nouvelle centrale d'incinération. L'objectif serait de brûler les algues brunes pour alimenter en énergie l'usine de désalinisation.

En mars 2022, l'État a publié un Plan Sargasses II pour la période 2022-2025, doté de près de 36 millions €, soit 30% d'augmentation des financements. Il fera l'objet d'une déclinaison territoriale et opérationnelle avec les collectivités dans les territoires les plus concernés (Martinique, Guadeloupe et Îles du Nord).

2.3 LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ TERRESTRE

En 2022, 171 espèces ont été ajoutées à l'inventaire de la faune à Saint-Barthélemy qui compte ainsi 1 702 espèces animales et 492 espèces végétales indigènes¹. Les espèces exotiques envahissantes (EEE) et les nuisibles² ont fait l'objet d'un suivi strict car elles contribuent à détruire la biodiversité.

Parmi les projets fléchés en 2022, l'ATE envisage de mettre en place une réserve terrestre à Saint-Barthélemy, la Réserve Naturelle étant exclusivement marine à ce jour. Dans cette optique, des réunions de concertation se sont tenues avec les propriétaires de certains îlots privés de Saint-Barthélemy. La création de cette réserve naturelle terrestre permettrait de limiter la construction d'infrastructures, ainsi que d'interdire l'accès à certains îlots, afin de protéger certains oiseaux sensibles.

¹ Agence Territoriale de l'Environnement, Rapport d'activité 2021.

² Par exemple : les iguanes rayés, les serpents des blés, les chèvres divagantes, les chats errants. Les EEE sont la première cause de réduction de la biodiversité en milieu insulaire (UICN -Union Internationale pour la Conservation de la Nature).

Section 7

Le bâtiment et les travaux publics

LE SECTEUR DU BTP CONFIRME SON DYNAMISME

Le secteur du BTP à Saint-Barthélemy reste bien orienté en 2022. En effet, après avoir résisté aux effets de la crise sanitaire en 2020 grâce à une commande publique dynamique, l'activité du secteur se maintient en 2022 malgré une baisse des ventes de ciment (-12,6 % sur un an), une première depuis 2018 (année de reconstruction consécutive à l'ouragan IRMA). Cependant, entre 2018 et 2022, la consommation de ciment a tout de même augmenté de 14 % sur la période.

L'évolution des crédits immobiliers confirme également le dynamisme du secteur : ils augmentent de 4,6 % par rapport à 2021, tirés par les investissements immobiliers des entreprises notamment.

1. APERÇU STRUCTUREL

En 2022, le BTP représente 19,5 % des effectifs salariés de Saint-Barthélemy¹. Les secteurs de l'immobilier et de la construction concentrent 67,6 % du total des encours de crédits aux entreprises fin 2021, faisant du BTP le secteur le plus important de l'île en termes de concours octroyés aux entreprises².

Le secteur a pris de l'importance dans l'économie de l'île avec l'essor du marché immobilier au début des années 2000. Soutenu par une demande domestique forte, l'immobilier à Saint-Barthélemy a également su attirer des investisseurs internationaux.

En 2017, l'île est marquée par le passage d'Irma, particulièrement dévastateur. La Fédération française des assurances (FFA) estime que cet ouragan a causé 835 millions d'euros de dégâts à Saint-Barthélemy. 8 400 sinistres ont été déclarés dont 3 900 maisons, auxquelles s'ajoutent les quelques 774 entreprises qui ont déclaré un sinistre. La reconstruction de l'île a toutefois permis de dynamiser l'activité du secteur du BTP.

En parallèle, l'afflux de main-d'œuvre pour la reconstruction de l'île, entraîne aujourd'hui des tensions très fortes sur le marché immobilier. L'une des principales difficultés auxquelles l'île est confrontée réside dans les niveaux des loyers (la location d'une simple chambre dans une maison peut dépasser les 2 000 € par mois) ou d'acquisition d'un bien (les prix d'achat au mètre carré peuvent dépasser les 15 000 € et continuent d'augmenter), devenus hors de portée d'une grande partie de la population. Ainsi, les saisonniers dans l'hôtellerie/restauration ou encore les professionnels du secteur non marchand (professionnels de santé, enseignants...) sont de moins en moins incités à s'installer sur l'île pour ce motif. Cette situation est d'ailleurs à l'origine de tensions sociales à Saint-Barthélemy et les employeurs, notamment dans l'hôtellerie et la restauration, sont souvent contraints de fournir un logement –parfois sommaire– à leurs salariés ou saisonniers.

L'île ne disposant que de très peu de matières premières pour la construction, celle-ci est caractérisée par une forte dépendance aux importations du secteur. Par ailleurs, le manque de places de stationnement des conteneurs ainsi que d'espace pour la manutention des marchandises

¹ Source : Mutualité Sociale Agricole Poitou.

² Service central des risques (SCR) Banque de France.

au port de Gustavia, constituent un frein à l'approvisionnement de l'île. En 2022, le secteur du BTP continue d'être impacté par la hausse des coûts de matériaux : des augmentations de plus de 60 % pour l'acier et le bois et de 54 % pour le plastique ont ainsi été observées.

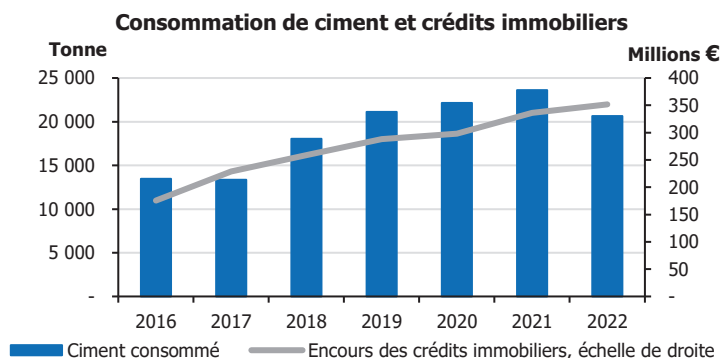
À Saint-Barthélemy, les secteurs de la tech et de l'innovation sont étroitement liés à celui du BTP. En effet, après le passage de l'ouragan Irma, le secteur s'est développé au service de la reconstruction et les entreprises de la tech apportent aujourd'hui une forte plus-value pour la valorisation et la modernisation des infrastructures.

2. L'ACTIVITÉ DU BTP

Sur l'année 2022, les crédits immobiliers progressent de 4,6 % et dépassent les 350 millions d'euros d'encours (+12,9 % en 2021). À l'inverse de l'année précédente, les encours aux ménages augmentent de 13,7 % (à 241,1 millions d'euros), et les crédits aux entreprises réduisent de 12,8 % (à 105,5 millions d'euros). Cette accélération globale s'explique par une intensification de l'activité immobilière après la crise Covid-19 même si, à Saint-Barthélemy, les transactions n'ont jamais véritablement cessé au cours de celle-ci.

Une consommation de ciment qui s'affaiblit

Après les dégâts causés par Irma en 2017, la consommation de ciment à Saint Barthélemy enregistrait une hausse continue, qui a été interrompue en 2022 (-12,6 % sur un an).



Sources : Lafarge Ciments Antilles, Iedom.

Cependant, malgré cette diminution, le nombre de permis de construire délivrés continue d'augmenter en 2022 : sur les 493 demandes déposées, 287 permis ont été accordés (contre 134 en 2021).

Un secteur soutenu par la commande publique

L'activité du secteur continue d'être soutenue en termes de projets et d'investissements, portés par la Collectivité notamment. Au cours de l'année 2022, divers projets se sont poursuivis tels que la réfection du réseau routier (3,5 millions d'euros), le déploiement de la fibre optique (690 000 euros) ou encore la réalisation d'une ferme pédagogique (1 million d'euros).

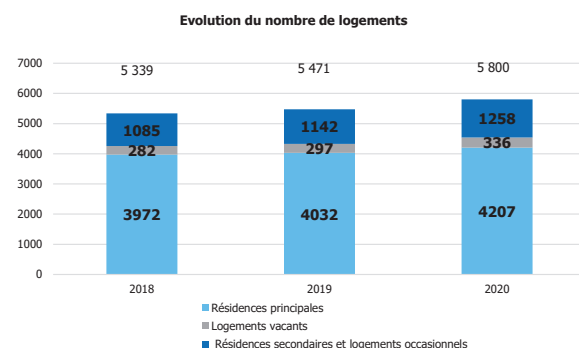
Par ailleurs, la Collectivité a programmé la construction d'un groupe scolaire à Saint Jean, comprenant 20 classes et financé à hauteur de 18 millions d'euros, dont la mise en service est prévue pour le 1^{er} trimestre 2025. Ce projet a pour objectif d'optimiser l'organisation scolaire au

regard d'une augmentation de la population et d'une hausse des effectifs scolaires, ainsi que des problématiques fonctionnelles rencontrées dans les locaux actuels de l'École de Gustavia.

3. LE LOGEMENT

Selon la dernière enquête de recensement de l'Insee réalisée en 2020, 5 800 logements sont comptabilisés à Saint-Barthélemy. Les résidences principales représentent 72,5 % de l'ensemble, tandis que les résidences secondaires et les logements occasionnels comptent pour 21,7 % du parc. 5,8 % des logements sont vacants.

Le nombre de logements à Saint Barthélemy a progressé de 704 unités depuis 2015, soit une augmentation de 13,8 % en cinq ans. Le nombre de résidences secondaires et de logements occasionnels augmente de 39 unités supplémentaires, soit une hausse de 10,1 % sur un an. Le dynamisme touristique de l'île explique en grande partie cette tendance.



Source : Insee - Recensements de la population 2018, 2019, 2020.

En 2018, les besoins en main-d'œuvre pour la reconstruction ont engendré une demande de logement forte et donc renforcé les tensions sur le marché de l'immobilier. La venue des renforts s'est traduite par une flambée des prix immobiliers. En dépit de l'avancée rapide des travaux de reconstruction, les tensions sur le marché immobilier sont encore vives. L'île bénéficie par ailleurs d'un regain de popularité auprès des investisseurs étrangers (très majoritairement d'origine américaine) qui ont apprécié notamment l'efficacité avec laquelle la gestion de crise post-Irma avait été assurée par les autorités. Toutefois, l'île commence à atteindre ses limites physiques, en raison du nombre restreint de terrains constructibles (70 % du territoire est classé « zone verte »). C'est pourquoi –au-delà des marchés de la rénovation et de la reconstruction- la construction de maisons neuves pourrait ralentir dans les années à venir et se traduire par des difficultés pour certaines entreprises locales du BTP.

Section 8

Le commerce

1. APERÇU STRUCTUREL

À Saint-Barthélemy, 532 entreprises ont été créées en 2022, dont 337 dans le domaine du commerce (68 %)¹. Les activités privilégiées sont : la prestation de services, notamment les petits travaux du bâtiment, le management de villa, les activités de nettoyage et la vente d'accessoires et de vêtements.

Le commerce représente 16,7 % de l'emploi salarié à Saint-Barthélemy en 2022². À fin 2022, les entreprises du secteur du commerce concentrent 17,8 % du montant total des Prêts Garantis par l'État octroyés par les établissements de crédit³ locaux.

2. LA DISTRIBUTION ALIMENTAIRE

En 2021, le secteur de la distribution alimentaire à Saint-Barthélemy regroupe près de 250 salariés et est composé d'un supermarché à Saint-Jean (d'une superficie de 1 000 m²), de sept supérettes à Gustavia, Saint-Jean et Lorient (entre 200 et 400 m²) et de plusieurs épiceries fines (surface inférieure à 100 m²).

La distribution alimentaire à Saint-Barthélemy a pour caractéristique de proposer une diversité de produits qui s'adressent à des clientèles variées (locaux, touristes fortunés, employés saisonniers, etc.) : l'offre s'étend du « premier prix » au haut de gamme, afin de satisfaire des clients aux origines, exigences et pouvoirs d'achat parfois très différents. Les règlements des achats se font essentiellement par carte bancaire et en euros. En haute saison touristique, les paiements en espèces USD sont plus fréquents, notamment pour l'avitaillement des yachts.

Près de 80 % des marchandises sont acheminées depuis l'Hexagone ; le reste provenant des États-Unis (Miami et Porto Rico)⁴, du reste de l'Europe (dont le Portugal, en lien avec la forte communauté portugaise installée sur l'île⁵), de la Guadeloupe et de Saint-Martin. En raison de la faible production locale et malgré la volonté de la développer, l'offre en produits originaires de Saint-Barthélemy⁶ reste très limitée.

Dans ce contexte, le secteur doit faire face à diverses problématiques de transport maritime liées à la double (voire triple) insularité de Saint-Barthélemy, qui se sont accrues après le passage de l'ouragan Irma en 2017 puis la pandémie mondiale de Covid-19 depuis 2020.

¹ Chambre Économique Multiprofessionnelle de Saint-Barthélemy, Rapport d'activité 2022.

² Source : MSA Poitou.

³ Source : Banque de France, Le dispositif des PGE « classiques » a été clos fin juin 2022.

⁴ Les produits d'origine nord-américaine (fruits et légumes, épicerie, conserves...) peuvent représenter jusqu'à la moitié de l'offre dans certains magasins, situés notamment près des quais à Gustavia et répondant ainsi à la clientèle des yachts.

⁵ La communauté portugaise constitue aujourd'hui environ 30% de la population totale à Saint-Barthélemy.

⁶ La production locale en vente se limite à quelques aromates et poissons pêchés localement (thon, daurade, mahi mahi).

Les acheminements des marchandises se font par bateau, essentiellement depuis la France hexagonale sur une ligne Le Havre-Guyane qui transite par Saint-Martin, ou depuis les Etats-Unis via des liaisons Miami-Porto Rico ou encore Miami-Anguilla-Sint-Maarten. L'irrégularité de ces liaisons, déjà manifeste depuis le passage de l'ouragan Irma (la priorité avait alors été donnée aux matériaux pour la reconstruction post-cyclonique), s'est accentuée pendant la crise sanitaire en lien avec la désorganisation du trafic maritime mondial : outre le renchérissement du coût du fret (de 20 à 30 %, voire davantage à certains moments), les délais d'approvisionnement ont parfois doublé et les retards sont fréquents, générant de nombreuses avaries parmi les produits frais notamment. En outre, les importateurs sont confrontés à une pénurie de conteneurs : en 2021, si le nombre de conteneurs s'est accru de 1 054 EVP¹ par rapport à 2020, (année exceptionnelle marquée par une chute de l'activité liée à la pandémie de Covid-19), il reste en retrait de 401 EVP par rapport à 2019.

L'ensemble des difficultés d'approvisionnement auxquelles le secteur de la distribution alimentaire fait face à Saint-Barthélemy, implique souvent un fonctionnement en « mode dégradé ». Afin d'y remédier en partie, des travaux et aménagements importants sont en cours² en 2023 sur le port de commerce de Gustavia. Il s'agit notamment de la construction d'abris (protection contre la pluie et le soleil) pour les marchandises sorties des conteneurs en groupage et en attente de livraison, avec un stockage en hauteur sur rayonnage afin de gagner de l'espace. En parallèle, deux études sont en cours pour créer trois nouvelles zones de dépôts de marchandises et agrandir la plateforme de manutention/stockage dans la partie sud du quai, visant ainsi à réduire les engorgements.

¹ Equivalents 20 pieds.

² Capitainerie de Gustavia, Rapport d'activité 2022.

Section 9

Le tourisme

L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE BAT DES RECORDS

Après avoir été lourdement affectée par la pandémie de la Covid-19 en 2020, l'activité touristique de Saint-Barthélemy poursuit en 2022 sa reprise, entamée dès 2021 : la fréquentation touristique augmente de 73,7 % sur un an et 288 013 visiteurs ont été accueillis contre 165 837 en 2021. Malgré leur forte augmentation, les entrées maritimes restent inférieures à leur niveau d'avant crise, alors que les flux à l'aéroport les ont dépassés.

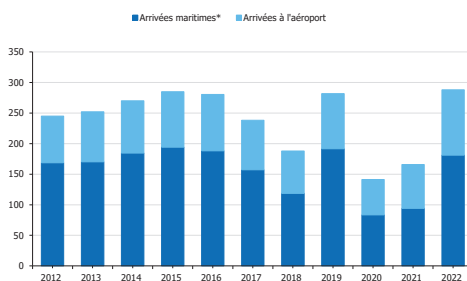
1. APERÇU STRUCTUREL

Le tourisme représente la première activité économique de Saint-Barthélemy. En 2022, la branche de l'hôtellerie et de la restauration constitue l'employeur le plus important de l'île, occupant 36,6 %¹ de l'emploi total contre 20,3 %² en 2018. Au 31 décembre 2021, le secteur hébergement et restauration à Saint-Barthélemy concentre 14,7 % des encours de crédits octroyés aux entreprises par les établissements bancaires³, en seconde position derrière les activités immobilières.

2. L'ACTIVITÉ DU SECTEUR

Le secteur touristique se concentre sur des produits et services haut de gamme, attirant principalement une clientèle nord-américaine fortunée. En 2017, il a été fortement impacté par le passage de l'ouragan Irma, et par les conséquences de celui-ci l'année suivante (travaux de reconstruction et perturbations dans les plateformes aériennes voisines, notamment à l'aéroport Princess Juliana de Sint Maarten qui avait été fortement endommagé par le cyclone). Malgré une belle reprise en 2019, la fréquentation touristique a chuté de moitié en 2020 avec la crise sanitaire du Covid-19. Mais, dès 2021, avec l'allègement des restrictions de déplacement, les arrivées par voies maritime et aérienne ont très vite rebondi et, en 2022, le port et l'aéroport ont connu une augmentation respective de 12,9 % et 23,7 % de leurs arrivées de passagers, sur un an ; la fréquentation touristique dépassant ainsi son niveau d'avant-crise (+6 300 touristes).

Évolution de la fréquentation touristique (en milliers)



Sources : Aéroport Rémy de Haenen et Port de Gustavia
* Paquebots, ferries, yachts.

¹ MSA POITOU

² Source : Insee – recensement de la population 2018, exploitation complémentaire.

³ Service central des risques (SCR), Banque de France

3. LE TOURISME DE SÉJOUR¹

3.1 LA PRÉPONDÉRANCE DE LA CLIENTÈLE NORD-AMÉRICAINE SE CONFIRME

En 2019, les évolutions observées par le Comité territorial du tourisme de Saint-Barthélemy (CTTSB) confirment les tendances établies en 2015 : le marché émetteur principal reste la clientèle en provenance d'Amérique du Nord, qui représente 55 % des touristes, dont la quasi-totalité sont originaires des États-Unis. La part de la clientèle européenne s'élève à plus de 30 %, dont 25 % d'entre eux sont Français et 7 % ouest-européens. La clientèle originaire d'Amérique latine et des îles de la Caraïbe (Grandes et Petites Antilles) regroupe 12 % des touristes, en premier lieu desquels se positionnent les Antilles françaises et Porto Rico (qui représentent ensemble 8 % de la clientèle de Saint-Barthélemy) puis l'Amérique centrale et du Sud (4 % des touristes) avec une majorité de Brésiliens (2,5 %). L'origine des visiteurs reste donc très diversifiée et témoigne de la notoriété de la destination à l'échelle mondiale. Entre 2014 et 2019, l'île a ainsi accueilli des touristes de plus de 120 nationalités.

Si traditionnellement, les touristes en provenance d'Amérique du Nord privilégiaient la haute saison touristique (de novembre à mars), depuis le début de la crise Covid-19, ceux-ci séjournent à Saint-Barthélemy tout au long de l'année. La clientèle américaine représente 70 % à 80 % des touristes de l'île, dont la plupart empruntent la liaison aérienne directe Miami/Sint-Maarten pour de courts séjours (un weekend jusqu'à une semaine).

Globalement, les clientèles française et nord-américaine fréquentent la destination tout au long de l'année, alors que les visiteurs sud-américains et antillais sont plus présents durant la basse saison (entre mai et août) ; sachant que la saison touristique s'étale de début novembre à la fin août.

D'après l'étude de satisfaction du CTTSB réalisée en 2022, 43,1 % des visiteurs séjournant à Saint-Barthélemy viennent en famille, 27,3 % en couple, 18,8 % entre amis et 10,8 % arrivent seuls.

90 % des touristes interrogés portent une appréciation favorable sur la destination. 80,2 % qualifient même d'« excellent » leur niveau de satisfaction. Dans l'ensemble, l'île est prisée pour la qualité de ses plages, l'offre gastronomique, le chic français, l'exclusivité, l'offre de shopping et l'ambiance festive. De plus, le sentiment de sécurité qui règne sur l'île constitue un argument promotionnel particulièrement fort.

3.2 LE PARC HÔTELIER

Le parc hôtelier de l'île se compose de 20 établissements hôteliers d'une capacité totale de 543 chambres. On distingue deux catégories principales d'établissements d'hébergement hôtelier sur l'île :

- **L'hôtellerie de luxe**, composée d'hôtels 5 étoiles et de palaces haut de gamme. Les 11 hôtels de luxe concentrent à eux seuls 436 chambres, soit 80 % de l'offre hôtelière de l'île.
- **L'hôtellerie indépendante**, composée de résidences hôtelières, petits hôtels, chambres d'hôtes et écolodges.

¹ Contribution du Comité Territorial du Tourisme de Saint-Barthélemy – Observatoire du tourisme

Selon une enquête de l'Observatoire du tourisme, la clientèle des hôtels de Saint-Barthélemy est essentiellement américaine : 63,3 % des clients proviennent des États-Unis. La France est le deuxième marché émetteur : 17,5 % des clients des hôtels sont français ; le reste de l'Europe comptant pour 8,5 % de la clientèle hôtelière.

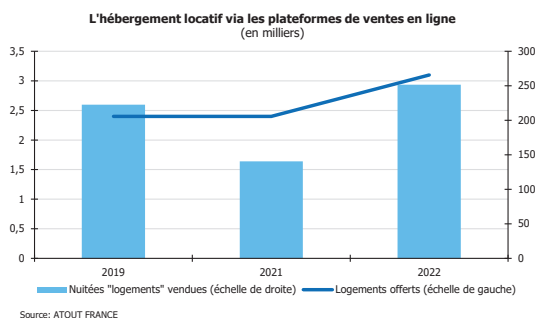
Sur l'année 2022, le taux de remplissage moyen des hôtels de l'île était de 68,1 %, avec une durée moyenne de séjour de 5,5 nuits. Par ailleurs, le taux de fidélité de la clientèle des hôtels est relativement élevé : 40 % des clients sont des habitués qui étaient déjà venus séjourner sur l'île auparavant.

3.3 LES MEUBLÉS DE TOURISME

Avec les restrictions sanitaires imposées en 2021, telles que les couvre-feux, la location de villas a constitué alors un mode de logement privilégié.

En 2022, l'offre d'hébergement touristique à Saint-Barthélemy se compose d'environ 932 villas totalisant près de 3 861 chambres proposées à la location. Environ 83 % de ces villas en location saisonnière sont commercialisées via des agences, tandis que 17 % le sont exclusivement via la plateforme Airbnb.

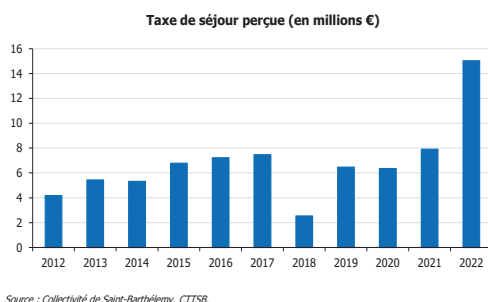
De plus, l'étoffement en 2022 de l'offre d'hébergement locatif par rapport à 2021 (+32 %) et 2019 (+28 %), a permis d'accroître la fréquentation des locations de respectivement +79 % et +13 % ces années-là.



3.4 LES HÉBERGEMENTS POURSUIVENT LEUR MONTÉE EN GAMME

Le parc d'hébergements touristiques de Saint-Barthélemy se distingue par la part prépondérante de villas de standing et par les caractéristiques « haut de gamme » de son offre hôtelière. Fin 2022, 55 % des hôtels bénéficient d'un classement 5 étoiles contre 26,9 % en 2015, signe d'une incontestable montée en gamme de l'offre. L'île compte même un établissement classé en catégorie « palace », le seul dans la Caraïbe. En effet, suite aux importants dégâts causés par le passage d'Irma en septembre 2017, plusieurs établissements ont profité de la reconstruction pour engager des travaux d'amélioration.

La taxe de séjour de l'hébergement touristique enregistre un montant record en 2022, soit plus de 15 millions d'euros (+90,2 % sur un an). Le secteur hôtelier y a contribué à hauteur de 54,6 %, soit environ 8,2 millions d'euros (les locations de villas ayant concouru aux 45,4 % restants). Malgré les défis posés par la crise du Covid-19, la taxe a donc plus que doublé depuis 2019, témoignant du dynamisme et de la résilience remarquables du secteur touristique. Ces montants démontrent aussi la valeur économique de l'activité touristique pour le développement de l'île et la promotion du bien-être de la communauté locale.



3.5 UNE SORTIE DE CRISE PLUS LENTE POUR LA RESTAURATION

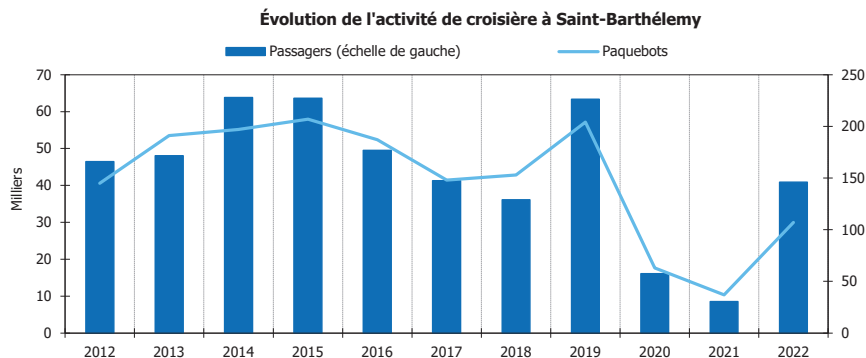
À Saint-Barthélemy, environ 70 restaurants sont recensés par l'Association des restaurateurs de l'île. Qu'ils soient restaurants d'hôtels ou restaurants indépendants, ces établissements constituent de véritables atouts économiques pour l'île. En effet, réputés pour la qualité de leurs prestations, leur service est apprécié d'une clientèle très exigeante. En 2021, le secteur de la restauration était encore largement affecté par la crise : si aucun confinement n'a été imposé, les couvre-feux ont contraint les restaurateurs à fermer leur établissement en début de soirée. Toutefois, l'excellent démarrage de la saison touristique 2021-2022, laisse entrevoir des perspectives particulièrement prometteuses, au-delà même des records enregistrés en 2019.

4. LE TOURISME DE CROISIÈRE ET DE PLAISANCE

4.1 LA CROISIÈRE

À Saint-Barthélemy, l'activité de croisière est régulée par la Collectivité. Celle-ci autorise l'accès au port à des bateaux d'une capacité maximale de 1 200 passagers. Au-delà de cette limite, un accord du Conseil exécutif est nécessaire, l'objectif de la Collectivité étant de fidéliser une clientèle de long séjour et haut de gamme. Ainsi, l'activité de croisière est orientée vers les navires de luxe, généralement de petite et moyenne tailles.

Après la crise sanitaire qui avait marqué un coup d'arrêt, l'activité de croisière rebondit en 2022. Pour la saison 2022-2023, le flux de navires de croisière à débarquer au port de Gustavia repart à la hausse (+189,2 %). Sur l'année, 107 paquebots y ont fait escale (+189,2 % sur un an, mais -47,5 % par rapport à 2019) et le nombre de croisiéristes enregistre une hausse significative (+378,3 %), pour un total de 40 894 passagers en 2022 contre 8 549 passagers en 2021. Cependant, malgré cette forte croissance, l'activité de croisière n'a pas encore retrouvé son niveau d'avant crise, représentant seulement un tiers du volume de 2019. Cette situation correspond à la politique de la Collectivité de limiter l'arrivée de croisiéristes, en privilégiant les navires de petite et moyenne tailles et haut de gamme.



Source : Port de Gustavia.

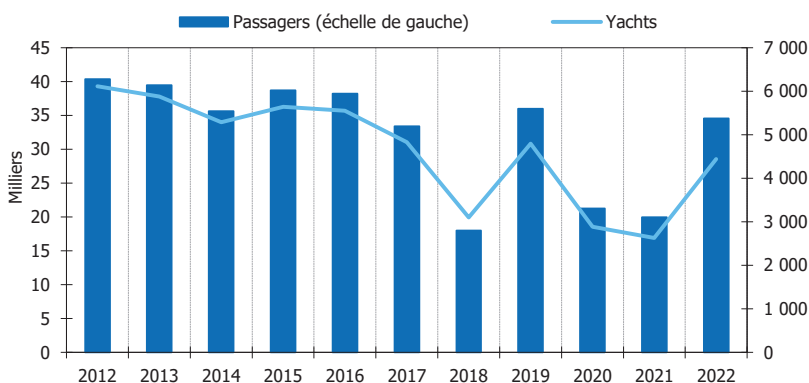
4.2 LA PLAISANCE

L'île de Saint-Barthélemy ne possède pas de marina à proprement parler, le port de Gustavia accueillant les bateaux de plaisance au même titre que les ferries et les paquebots de croisière. Les plaisanciers constituent une part importante du trafic maritime. En effet, l'île bénéficie d'une forte attractivité pour ces voyageurs. Après leur suspension pendant la crise

sanitaire, les différents évènements véliques tels que la Saint-Barth Bucket, les Voiles de Saint-Barth, l'arrivée de la transat Paprec, ou encore la Saint-Barth Cata Cup, ont tous repris et favorisent traditionnellement un flux important de touristes amateurs de régates ou coureurs en mer et font de Saint-Barthélemy une « destination voile » privilégiée dans le monde. En 2022, l'activité de plaisance a ainsi connu une belle croissance et se rapproche des excellentes performances de 2019.

Le nombre d'escales de navires de plaisance augmente de 68,7 % par rapport à 2021 (- 8,9 % l'année précédente), tout comme le nombre de passagers débarqués (+73 % en un an, après -6,2 % en 2021).

Évolution de l'activité de plaisance à Saint-Barthélemy



Source : Port de Gustavia.

5. PERSPECTIVES

Sur les premiers mois de 2023, Saint-Barthélemy confirme son fort attrait touristique, prolongeant la solide reprise entamée en 2021 au sortir de la crise sanitaire. Les indicateurs sont au beau fixe, avec une augmentation de la fréquentation touristique, des taux d'occupation dans les hébergements, et la reprise de tous les évènements véliques. Cependant, depuis mars 2023 et bien que les chiffres restent supérieurs à ceux de 2019, une diminution du nombre de passagers par rapport à l'année précédente est observée. Cette tendance pourrait s'expliquer par la disparition du phénomène de "travel revenge" post-Covid, ainsi que par une augmentation des prix de l'hébergement et de la restauration au cours du premier semestre, rendant l'île potentiellement moins accessible pour les voyageurs les moins fortunés. Elle marque aussi le retour à une saisonnalité plus marquée de la période touristique.

Depuis plusieurs décennies, le modèle de développement touristique de Saint-Barthélemy est un indéniable succès, unique dans la Caraïbe et rare dans le monde. Pour le préserver, il doit aujourd'hui concilier les attentes d'une clientèle toujours plus exigeante avec le souci de préserver l'authenticité de l'île et de répondre aux défis environnementaux. C'est dans ce contexte que la Chambre Économique Multiprofessionnelle (CEM) envisage de créer un label "Qualité Tourisme" au second semestre 2023, dans le but de préserver la qualité de l'expérience touristique à Saint-Barthélemy. Ce label reposera sur divers critères tels que la qualité du service, l'hygiène alimentaire, la préservation de l'environnement et les conditions de travail des employés. Cette initiative ambitieuse a pour objectif d'accompagner les établissements hôteliers et les restaurants

dans leur démarche d'amélioration continue de l'accueil et des services, tout en encourageant leur responsabilité sociale envers la communauté et l'environnement.

En attendant, l'urgence est de résoudre la pénurie de logements pour héberger les saisonniers. Celle-ci génère une augmentation déraisonnable des loyers, qui pénalise également les résidents locaux et les agents des services publics de passage. A défaut, Saint-Barthélemy perdra de son attractivité auprès de ces populations, entraînant une dégradation de la qualité des services. De même, la saturation d'un certain nombre d'infrastructures publiques (port, production et distribution d'eau potable, assainissement, production d'électricité), dont le développement n'a pas suivi celui du tourisme ou de la construction immobilière, exige une remise à niveau rapide, accompagnée d'une adaptation de la consommation par les usagers.



Baie de Saint-Jean - ©Thierry BELTRAND

Bâti dans les années 50 par l'aviateur-aventurier Remy de HAENEN (qui a donné son nom à l'aéroport de l'île) sur l'éperon rocheux qui avance dans la baie de Saint-Jean, l'Eden Rock (qui appartient au groupe Oetker Collection) est un l'hôtel 5 emblématique de l'île de Saint-Barthélemy. Comme les 10 autres hôtels 5* de l'île et le seul palace des Caraïbes (Cheval Blanc Saint-Barth Isle de France), il accueille tout au long de l'année une riche clientèle, d'origine nord-américaine pour l'essentiel. Il se situe quasiment dans le prolongement de la piste d'atterrissage de l'aéroport de Saint-Jean (dont la longueur courte et l'approche montagnaise nécessitent une qualification spéciale pour les pilotes). Celui-ci a accueilli près de 220 000 passagers (arrivées et départs) en 2022, dépassant les niveaux d'avant-crisis Irma et Covid. Il figure parmi les 10 premiers aéroports français en termes de mouvements d'avions (d'une capacité maximum d'une vingtaine de passagers).*

Section 10

Les transports

LE TRAFIC DE PASSAGERS ET DE MARCHANDISES EN NETTE HAUSSE

En 2022, l'activité du secteur des transports se redresse très nettement, grâce au desserrement des contraintes sanitaires à l'échelle mondiale. À l'aéroport Remy de Haenen, le trafic atteint 218 874 passagers (+48,6 % en un an). Il dépasse largement son niveau d'avant COVID (191 477 passagers en 2019). De la même façon, l'affluence au port de Gustavia s'accroît sensiblement : hors activité de plaisance, le trafic progresse de 70,9 % sur un an, à 247 722 passagers. En particulier, le trafic inter-iles (206 828 passagers en 2022) excède de 14,8 % celui de 2019. En parallèle, le trafic de marchandises entré au port se développe également.

1. APERÇU STRUCTUREL

En 2022, le secteur des transports et de l'entreposage regroupe 2,7 %¹ de l'emploi salarié à Saint-Barthélemy.

2. LE TRAFIC PORTUAIRE

L'île de Saint-Barthélemy ne compte qu'un seul point d'entrée par la mer, le port de Gustavia. Il permet l'import et l'export de marchandises, ainsi que le transport de passagers.

2.1 LE TRAFIC DE MARCHANDISES

Les marchandises importées à Saint-Barthélemy proviennent essentiellement des États-Unis, via la compagnie Tropical Shipping, et de la France hexagonale, via la compagnie CMA-CGM, dont les marchandises transitent par la Guadeloupe. Par ailleurs, l'île bénéficie d'importations de l'île voisine, au départ du port de Saint-Martin .

En 2022, le port de commerce de Gustavia connaît une augmentation de son activité : 1 036 cargos y ont fait escale, soit une hausse de 2,2 % sur un an (+20,1 % en 2021). Les droits de quai progressent pour leur part de 29,7 %.

Cependant, le nombre de containers accueillis par le port de Gustavia reste limité en raison d'un manque de place. Les importateurs ne disposent pas suffisamment de places de parking, et l'espace alloué à la manutention et la circulation des containers est insuffisant. Dans ce contexte, le nombre de containers EVP recule légèrement, de 2,8 % en glissement annuel (+13,4 % un an auparavant). Cette évolution s'explique également par la hausse des exportations de déchets, notamment de remblais, issus des terrassements du secteur de la construction.

¹ Source : MSA Poitou

Trafic de marchandises

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | Var. 22/21 |
|---------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|------------|
| Cargos (nombre) | 985 | 921 | 844 | 1 014 | 1 036 | 2,2% |
| Conteneurs EVP (nombre) | 9 656 | 9 293 | 7 838 | 8 892 | 8 646 | -2,8% |
| Ciment (tonnes) | 23 435 | 20 611 | 21 212 | 26 991 | 20 932 | -22,4% |
| Sable (tonnes) | 67 412 | 67 901 | 68 080 | 68 204 | 64 998 | -4,7% |
| Gravier (tonnes) | 15 615 | 31 900 | 29 950 | 43 100 | 23 525 | -45,4% |
| Parpaing (unités) | 50 870 | 68 220 | 91 290 | 77 953 | 77 953 | 0% |
| Véhicules légers (nombre) | 1 644 | 1 328 | 838 | 1 113 | 1 110 | -0,3% |
| Motos | 604 | 734 | 534 | 576 | 721 | 25,2% |

Source : Port de Gustavia.

En 2022, les importations liées à la construction et aux véhicules évoluent en demi-teinte : les importations de graviers, de sable, de véhicules légers et de ciment diminuent (respectivement -45,4 %, -4,7 %, -0,3 % et -22,4 % sur un an), tandis que celles de motos sont en hausse de 25,2 %. L'importation de parpaings reste stable sur un an.

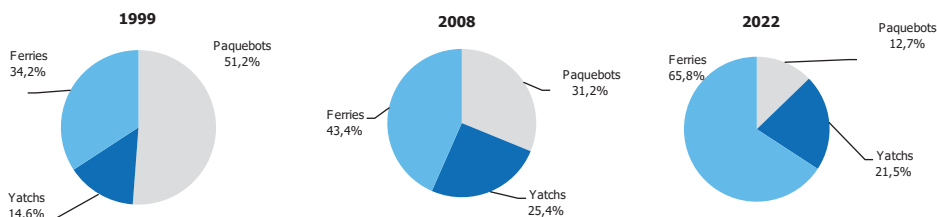
2.2 LE TRAFIC DE PASSAGERS

Le port de Gustavia accueille traditionnellement trois types de passagers :

- les visiteurs arrivant par ferries : plusieurs compagnies maritimes assurent une liaison régulière avec Saint-Martin (Voyager, Great Bay Express, Pride of SBH, Master Ski Pilou et The Edge¹). Les liaisons maritimes vers les autres îles (Saint-Kitts-et-Nevis, Anguilla, Saba) ne peuvent être proposées de manière continue compte tenu des conditions maritimes ;
- les croisiéristes des paquebots² basés dans les différents ports des Antilles françaises, aux Îles Vierges américaines, à Miami, à Porto Rico ou encore à Sint Maarten ;
- les plaisanciers (yachts).

Depuis la fin des années 90, la hiérarchie des vecteurs d'entrée des passagers par voie maritime à Saint-Barthélemy s'est profondément modifiée. En 1999, les visiteurs arrivant sur l'île débarquaient principalement par bateaux de croisière (51,2 % des flux totaux), suivis par les ferries (34,2 %) et les bateaux de plaisance (14,6 %). En 2022, le flux de passagers des bateaux de croisière ne représente plus que 12,7 % du total (9,1 % en 2021) et ceux des ferries et des bateaux de plaisance comptent respectivement pour 65,8 % et 21,5 % du trafic.

Répartition du trafic (arrivées de passagers) par type de bateaux



Source : Port de Gustavia.

¹ Il s'agit des principales compagnies, il en existe d'autres dont la part de marché est plus faible.

² Le trafic des paquebots de croisière demeure volontairement limité, la Collectivité ne disposant pas de la logistique et des infrastructures nécessaires (sécurité, taxis ou bus, quai d'accostage) et souhaitant privilégier un tourisme haut de gamme.

Après deux années 2020 et 2021 marquées par la crise COVID-19, le nombre de passagers débarqués au port de Gustavia en 2022 progresse sensiblement, avec 160 722 arrivées enregistrées. Hors activité de plaisance, le trafic de passagers (arrivées et départs) atteint 247 722 passagers (+70,9 % sur un an). Globalement, le trafic inter-îles tire à la hausse les résultats du port, le nombre de croisiéristes, bien qu'en hausse par rapport à 2021, restant en retrait par rapport à 2019.

Dans le détail, 105 726 arrivées sont enregistrées au titre du transport inter-îles (+60,8 % en glissement annuel contre +42,6 % un an plus tôt). Par rapport à 2019 -année de référence en termes de fréquentation- ce sont près de 40 000 passagers débarqués en supplément. L'activité de plaisance se redresse également, avec 34 549 passagers à bord des yachts (+73 %). Elle atteint quasiment son niveau d'avant crise (95,9 % du nombre de passagers de 2019). En revanche, bien que le redémarrage de l'activité de croisière se poursuive (+139,2 %), elle reste encore bien en deçà de la situation pré-covid (32,9 % des résultats de 2019).

Passagers arrivés au port

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | Var 22/21 |
|--------------|----------------|----------------|---------------|---------------|----------------|--------------|
| Paquebots | 36 133 | 63 329 | 16 083 | 8 549 | 20 447 | 139,2% |
| Yachts | 18 012 | 36 015 | 21 281 | 19 965 | 34 549 | 73,0% |
| Ferries | 64 616 | 92 133 | 46 135 | 65 766 | 105 726 | 60,8% |
| Total | 118 761 | 191 477 | 83 499 | 94 280 | 160 722 | 70,5% |

Source : Port de Gustavia.

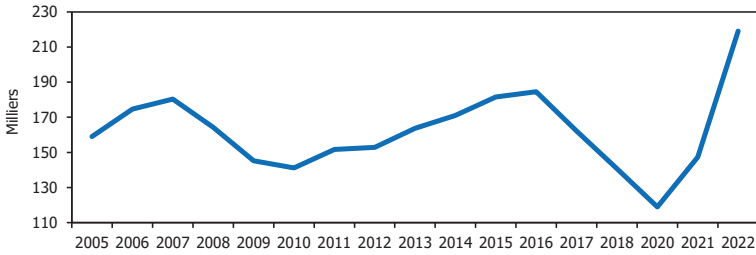
En plus de l'accélération mondiale du trafic de passagers, la bonne tenue de la fréquentation du port de Gustavia est favorisée par la reprise des événements véliques de Saint-Barthélemy, tels que la Saint-Barth Bucket, les Voiles de Saint-Barth et la West Indies Regatta, véritables atouts économiques pour l'île. Les restrictions sanitaires avaient entraîné l'annulation de ces événements en 2020 et 2021.

3. LE TRAFIC¹ AEROPORTUAIRE

L'aéroport Rémy de Haenen est géré par la Collectivité de Saint-Barthélemy depuis février 2002. La dimension de la piste permettant d'accueillir des appareils d'une capacité maximale équivalant à une vingtaine de places, l'aéroport s'appuie sur les aéroports Princess Juliana à Sint Maarten et Guadeloupe Pôle Caraïbe, lesquels sont en mesure d'accueillir des gros porteurs. De plus, des avions en provenance de Grand-Case assurent la liaison entre Saint-Barthélemy et Saint-Martin, mais ce marché reste particulièrement concurrencé par les liaisons maritimes, moins onéreuses.

¹ Il s'agit ici des arrivées et départs de passagers.

Évolution du trafic aérien*
(en nombre de passagers)

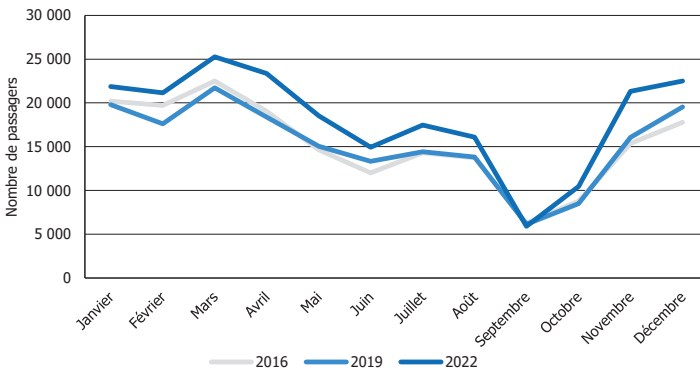


Source : Aéroport Rémy de Haenen.

* Intègre le trafic commercial et le trafic non commercial (ce dernier représentant moins de 1 % du trafic).

En progression depuis 2010, le trafic global de passagers à l'aéroport Rémy de Haenen chute en 2017 en raison des dégâts de l'ouragan Irma (-12,1 % et -13,3 % en 2018). Si, en 2019, l'avancement rapide des travaux de reconstruction à Saint-Barthélemy s'est accompagné d'une reprise du trafic (84 427 passagers soit, une hausse de 31,1 % sur un an), en 2020, suite aux périodes successives de confinement liées au coronavirus, le trafic global de passagers a fortement chuté (-35,5 % sur un an). En 2022, il progresse de près de moitié en un an à 218 984 passagers (+48,7 % contre +23,7 % en 2021), tiré par la reprise mondiale de l'activité touristique. La fréquentation de l'aéroport s'avère exceptionnelle : par rapport à 2016 et 2019, les deux années de références en termes de flux de passagers, elle est plus élevée de 19 %.

Trafic de passagers (hors transit) à l'aéroport de Saint-Barthélemy



Source : Aéroport Rémy de Haenen.

Cette forte affluence de passagers est principalement liée au trafic avec l'aéroport Princess Juliana de Sint-Maarten. Le flux de passagers entre les deux aéroports atteint 128 990 passagers (+58,1 % en glissement annuel contre +47,1 % un an plus tôt). Il représente près des deux tiers du trafic total de passagers à Saint-Barthélemy (58,9 %). Le trafic issu des autres aéroports est également en hausse, à l'exception de celui lié à l'aéroport Grand-Case de Saint-Martin (-2,5 % sur un an, alors qu'il avait progressé de 41,2 % un an plus tôt).

Trafic de passagers par aéroport (hors transit)*

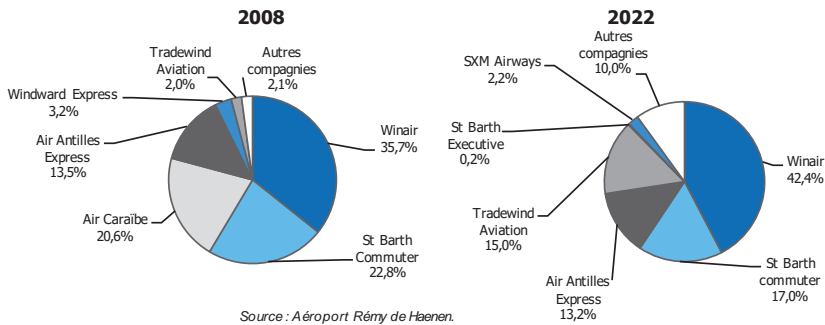
| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | var 22/21 |
|--------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------|
| Juliana, Sin Maarten | 62 424 | 106 960 | 55 460 | 81 602 | 128 990 | 58,1% |
| Guadeloupe Pôle Caraïbe | 39 827 | 35 452 | 31 040 | 27 520 | 35 301 | 28,3% |
| Grand-Case, Saint-Martin | 14 874 | 14 481 | 10 457 | 14 767 | 14 403 | -2,5% |
| Autres aéroports de la Caraïbe | 23 345 | 27 272 | 21 786 | 23 067 | 39 565 | 71,5% |
| Autres aéroports | 230 | 295 | 296 | 325 | 615 | 89,2% |
| Total | 140 700 | 184 460 | 119 039 | 147 281 | 218 874 | 48,6% |

Source : Aéroport Rémy de Haenen.

* Intègre le trafic commercial et le trafic non commercial (ce dernier représentant moins de 1 % du trafic global).

En 2022, l'aéroport de Saint-Barthélemy est desservi principalement par 4 compagnies aériennes : Winair, Air Antilles Express, Saint-Barth Commuter et Tradewind Aviation. Winair, qui dessert l'île depuis Sint Maarten, représente 42,4 % du trafic total (soit 92 499 passagers) et son trafic a triplé entre 2021 et 2022 (+145,9 %). Par rapport à 2019 (73 505 passagers), il est plus élevé de 25,8 %. Saint-Barth Commuter demeure la deuxième compagnie du marché, avec 17 % du trafic (37 131 passagers, en hausse de 61,5 % sur un an). La compagnie Air Antilles Express est désormais 4^e en termes de volume de passagers (13,2 %, soit 28 891 passagers), devancée par Tradewind Aviation (15 % du trafic, soit 32 864 passagers).

Répartition du trafic par compagnie aérienne



Le trafic de marchandises par fret atteint 380,1 tonnes en 2022, en hausse de 2,8 % par rapport à 2021 (-1,5 % un an plus tôt).

Section 11

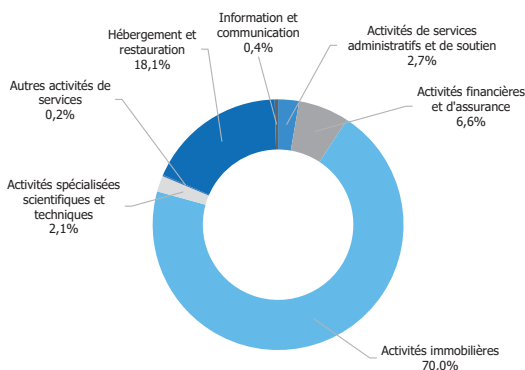
Les autres services marchands

UN SECTEUR DYNAMIQUE TIRÉ PAR L'IMMOBILIER

Les autres services marchands (cf. composition *infra*) représentent plus des trois quarts des financements bancaires déclarés au Service Central des Risques¹ (SCR) de la Banque de France en 2021. Ils s'établissent à 706,8 millions d'euros, soit une hausse de 25,2 % sur un an. 70 % des financements des autres services marchands sur l'île concernent les activités immobilières.

1. APERÇU STRUCTUREL

Répartition sectorielle des risques dans les autres services marchands en 2021



Source : SCR-Banque de France

Le secteur des autres services marchands, hors transports, regroupe les services aux entreprises (information et communication, activités scientifiques et de services administratifs), les services aux particuliers (hébergement-restauration et autres activités de services), les activités immobilières et les activités financières. Il regroupe 18,3 % de l'emploi salarié à Saint-Barthélemy en 2022².

Au 31 décembre 2021, les encours de risques déclarés par les établissements bancaires au Service Central des Risques (SCR) dans le secteur des autres services marchands à Saint-Barthélemy s'élèvent à 706,8 millions d'euros et concernent 543 bénéficiaires.

Avec un marché immobilier très dynamique, 70 % du total de ces encours sont destinés au financement des activités immobilières (+28,7 % sur un an), notamment les locations de biens immobiliers.

¹ Les données du Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France retracent la répartition par secteur d'activité d'une partie importante des crédits octroyés par les établissements bancaires, installés localement ou non. Les montants concernent les crédits aux entreprises, aux administrations publiques locales et de sécurité sociale du département. Le seuil déclaratif est fixé à 25 000 €.

² Source : MSA Poitou. Hors hébergement-restauration.

Le secteur de l'hébergement-restauration¹ représente pour sa part 18,1 % des encours déclarés au SCR dans le secteur des autres services marchands. Il enregistre une croissance dynamique en 2021 (+48,7 % sur un an), signe d'un regain de l'activité après les périodes de restrictions sanitaires et de limitations de déplacements. Il se positionne comme le premier secteur d'activité pourvoyeurs d'emplois salariés en 2022 (36,6 % du total de l'emploi salarié de l'île)². Il est également le principal secteur d'activité bénéficiaire de Prêts Garantis par l'État (PGE) à Saint-Barthélemy à fin 2021 (29,8 millions d'euros de PGE, soit 41,6 % du montant total).

2. L'ACTIVITÉ DU SECTEUR

Un secteur immobilier très dynamique mais sous tension

Avec un total de 99 cartes professionnelles³ autorisant l'exercice des activités immobilières, ce secteur est de plus en plus attractif à Saint-Barthélemy. Il fait preuve d'un engouement national également mesurable sur l'île. La crise sanitaire n'a pas engendré l'arrêt des transactions immobilières sur le territoire. 85 % des investisseurs sont de nationalité américaine en 2021 et 15 % européens. Le prix moyen⁴ du m² se situe entre 1 500 € et 2 000 € pour un terrain, entre 4 000 € et 5 000 € pour une construction ancienne, et atteint voire dépasse les 15 000 € pour du neuf.

Depuis le début des années 2000, le dynamisme du secteur immobilier est en effet tiré par l'expansion démographique de Saint-Barthélemy, ainsi que par sa capacité à attirer des investisseurs étrangers. La reconstruction post-Irma a quant à elle attiré beaucoup de main-d'œuvre, ce qui contribue également à saturer le marché de l'immobilier sur l'île.

En parallèle, les besoins pour loger la population locale ou de passage, tels que les employés saisonniers ou les agents des services publics sont loin d'être comblés, et génèrent de fortes tensions : les loyers pratiqués sont devenus parfois exorbitants. Or, Saint-Barthélemy commence à atteindre ses limites physiques, en raison du nombre restreint de terrains constructibles (70 % du territoire est classé « zone verte »). C'est pourquoi –au-delà des marchés de la rénovation et de la reconstruction- la construction de maisons neuves pourrait ralentir. Dans le secteur du BTP, il n'y a plus de disponibilités sur les terrains : les transactions sur l'île concernent principalement des villas et des résidences secondaires. Compte tenu de la situation qui se tend, la Collectivité a allongé depuis 2021 la durée de validité des permis de construire de 2 à 4 ans.

Une transition numérique en plein essor

Les professionnels de la sphère du numérique offrent un soutien indispensable à l'économie, à la population et aux différents secteurs d'activité à Saint-Barthélemy. Ces entreprises apportent une plus-value dans la valorisation des infrastructures (télécommunication, domotique, développements ...), dans leur préservation ainsi que dans la continuité du service des structures d'accueil de l'île (protection des populations, sécurité, maintenance).

¹ Cf. section sur le tourisme.

² Source : MSA Poitou.

³ Source : Chambre Économique Multiprofessionnelle, Rapport d'activité 2022.

⁴ Fourchettes de base, l'environnement peut également influencer ces dernières.

La Collectivité de Saint-Barthélemy joue un rôle central dans le développement du numérique, notamment le déploiement de la fibre optique. Elle a approuvé son schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) en février 2014, qui positionne le très haut débit comme un enjeu de compétitivité pour l'île. Deux réseaux publics en fibre optique coexistent à Saint-Barthélemy : le réseau FTTO et le réseau FTTH¹.

Le réseau FTTO, « Smartfibre » est en place depuis 2014 et poursuit son déploiement. Très sécurisé, il est utilisé pour les besoins propres de la Collectivité et pour les équipements publics du territoire (école, collège, port, aéroport, etc.). Il est également mis à disposition des opérateurs de télécommunication. En tant que réseau professionnel, il permet à certains clients des opérateurs (hôtels, villas, entreprises informatiques, banques, notaires, ...) de disposer d'une gamme de services informatiques modernes et de très haute qualité (cloud, interconnexion d'établissements, etc.). Totalement enterré et suivant le réseau routier, le réseau Smartfibre sert au déploiement de nouveaux services numériques au service de la population : éclairage public intelligent, vidéoprotection (130 caméras déployées), sirènes d'alertes, points wifi cycloniques, etc.

En parallèle, le réseau FTTH, « St-Barth Digital » s'appuie sur un groupement d'entreprises et d'opérateurs afin de déployer la fibre optique dans les logements. Il a débuté en 2020 et la première commercialisation en fibre optique FTTH a été effectuée en avril 2021. À mi-2022, Saint-Barthélemy est équipée de la fibre optique à 50 % et devrait être entièrement couverte d'ici deux à trois ans. Pour organiser ce déploiement, le territoire de Saint-Barthélemy a été découpé en 14 zones et la Collectivité propose un service de pré-raccordement. Le plan de déploiement vise tout d'abord à répondre à un objectif de désenclavement numérique : certains quartiers sur l'île ne disposent pas d'une connexion à internet de qualité en raison de leur éloignement des centraux téléphoniques. La mise en place de ce réseau 100 % enterré est réalisée en parallèle du programme d'enfouissement des réseaux électriques sur l'île visant à faire face aux aléas climatiques.

¹ FTTO : « Fiber to the Office – Fibre jusqu'au bureau » et FTTH : « Fiber to the Home – Fibre jusqu'au logement ».

Section 12

Les services non marchands

1. APERÇU STRUCTUREL

En 2021, les services non marchands représentent 1,5 % de l'emploi salarié à Saint-Barthélemy.

2. L'ÉDUCATION

ORGANISATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF À SAINT-BARTHÉLEMY

Le système éducatif à Saint-Martin est organisé par la Région académique Guadeloupe et bénéficie depuis 2008 d'une gestion de proximité assurée par le Service de l'éducation nationale des Iles du Nord (SENIDN), dont le siège est installé à Marigot. Il inclut un pôle pédagogique constitué de la circonscription du premier degré et des pôles Interdegré, un pôle administration générale et un pôle médico-social. Depuis 2019, le recteur de la Région académique Guadeloupe est assisté par un adjoint, nommé dans l'emploi de vice-recteur.

Le SENIDN, sous l'autorité du vice-recteur, est en charge du pilotage des politiques éducatives dans le cadre du Projet d'académie, décliné ici afin de l'adapter aux spécificités locales : c'est la Déclinaison du projet d'académie à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin (D'PASS). Le SENIDN assure également l'interface avec les services rectoraux (ressources humaines, formation continue, affectation des élèves et accompagnement des familles).

À Saint-Barthélemy, si les compétences en matière d'éducation incombent essentiellement à l'État, celles relatives à la formation relèvent depuis 2009 de la Collectivité, à travers la Chambre économique multiprofessionnelle (CEM).

2.1. LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

À la rentrée de 2021, la Collectivité de Saint-Barthélemy compte quatre établissements scolaires, soit autant qu'en 2021 :

- Une école primaire publique qui inclut la maternelle et l'élémentaire. Cette école est répartie sur trois sites au lieu-dit Gustavia ;
- Un collège public qui inclut une classe de seconde et un CFA ;
- Deux écoles primaires privées sous contrat.

S'ajoute quatre établissements scolaires privés hors-contrat.

À ce jour, pour les élèves de Saint-Barthélemy, la poursuite d'étude au-delà de la classe de seconde s'effectue obligatoirement hors du territoire, principalement : sur l'île voisine de Saint-Martin, en Guadeloupe dite « continentale », à la Martinique mais aussi en France hexagonale voire au Canada (province du Québec).

2.2 LE CORPS ENSEIGNANT

Les effectifs de l'Éducation nationale à Saint-Barthélemy affichent une légère hausse : 87 employés en 2022 contre 84 en 2021 :

- 67 personnels dans les deux établissements scolaires publics (l'école primaire et le collège) ;
- 20 personnels dans les deux établissements scolaires privés sous contrat.

| Effectifs des personnels affectés à la rentrée (public et privé) | 2021 | 2022 |
|---|-------------|-------------|
| Assistants d'éducation, auxiliaires de vie scolaire et personnels de surveillance | 5 | 5 |
| IATOSS* | 3 | 3 |
| Personnel 1 ^{er} degré | 44 | 47 |
| Personnel 2 nd degré | 28 | 29 |
| Personnel de direction | 2 | 2 |
| Personnel d'éducation et d'orientation | 2 | 1 |
| Ensemble | 84 | 87 |

**Personnel ingénieur, administratif, technique, ouvrier, de service et de santé*

Source : Service de l'Éducation nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

Typologie des personnels de l'éducation nationale à Saint-Barthélemy

À Saint-Barthélemy, le corps professoral compte un nombre important de personnels de l'éducation nationale « non-titulaires », c'est-à-dire, qui ne sont pas fonctionnaires agent de l'État, mais en CDD (ou en CDI). Il y a ainsi plus de 43 % de personnels contractuels au collège, c'est six fois plus que la moyenne nationale (7,5 %) et quatre fois plus que la moyenne académique (10 %).

Les enseignants sont majoritairement des jeunes, souvent débutants, qui ne restent pas plus de cinq années en moyenne à Saint-Barthélemy.

La question du logement des personnels de l'éducation nationale est devenue une priorité pour le vice-recteur. Les personnels sont en effet confrontés à la forte tension immobilière du territoire, laquelle a engendré une hausse très importante des montants des loyers : plus de 50 % d'augmentation ces dernières années pour atteindre une moyenne constatée de 55 €/m² (source : SENIDN).

En 2022, les services de l'Etat et ceux de la Collectivité mettent en œuvre une politique d'accompagnement des personnels de l'éducation nationale.

2.3 LES EFFECTIFS DU PREMIER ET DU SECOND DEGRÉ

Une évolution hétérogène des effectifs du premier et du second degré

À la rentrée 2022, 1 222 élèves sont scolarisés à Saint-Barthélemy. Le nombre d'élèves augmente légèrement par rapport à la rentrée 2021 (+0,8 %). C'est dans le 1^{er} degré public que les effectifs des élèves progressent le plus significativement : +6,6 % et plus particulièrement en maternelle (+12,1 %). A l'inverse, dans le 2nd degré, les effectifs globaux baissent légèrement (-2,1 %, soit -9 élèves).

Nombre d'élèves du 1^{er} et du 2nd degré à la rentrée 2022

| 1 ^{er} degré | 2021 | 2022 | Var. 22/21 | 2 nd degré | 2021 | 2022 | Var. 22/21 |
|---------------------------------------|------------|------------|--------------|--------------------------------------|------------|------------|--------------|
| Enseignement public | 377 | 402 | 6,6% | Enseignement public | 419 | 410 | -2,1% |
| Préélémentaire | 132 | 148 | 12,1% | Collège | 363 | 349 | -3,9% |
| Elémentaire et élémentaire spécialisé | 245 | 254 | 3,7% | Lycée | 18 | 19 | 5,6% |
| Enseignement privé | 416 | 410 | -1,4% | CFA* | 38 | 42 | 10,5% |
| Préélémentaire | nd | 158 | - | Enseignement privé | 0 | 0 | - |
| Elémentaire et élémentaire spécialisé | nd | 117 | - | | | | |
| Ensemble 1^{er} degré | 793 | 812 | 2,4% | Ensemble 2nd degré | 419 | 410 | -2,1% |

Source : Service de l'Éducation nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

*CAP + Bac pro.

À Saint-Barthélemy, le nombre moyen d'élèves par classe est de 20 dans l'élémentaire (hors enseignement privé), soit une moyenne inférieure à celles de la France (21,9) et de Saint-Martin (22,1 élèves).

L'enseignement bilingue poursuit sa progression

L'enseignement bilingue -à parité horaire français-anglais- qui a débuté dès 2016 à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy, se poursuit sur l'île. En 2022, ce dispositif a été offert à 167 élèves du CE1 à la troisième.

À compter de la rentrée 2022, l'enseignement bilingue sera accessible à tous les niveaux du 1^{er} degré -de la moyenne section au CM2- et concernera environ 620 élèves dans les Îles du Nord, soit 1 élève sur 5 scolarisés dans le secteur public.

Un taux de retard à l'entrée en 6^{ème} relativement similaire à celui de l'hexagone

Un élève présente un retard scolaire dès lors qu'il présente au moins une année de retard par rapport à un cursus « normal », c'est-à-dire une scolarité sans interruption, ni redoublement, ni saut de classe.

En 2022, le taux de retard des élèves de Saint-Barthélemy entrant en 6^{ème} se dégrade par rapport à 2021 (10,3 %, contre 4,7 %). Ce taux est au-dessus du taux moyen national (4,2 %) et de celui constaté au niveau académique (7,4 %).

Un indice de position sociale supérieur aux niveaux académique et national

L'indice de position sociale¹ des familles ayant un enfant entré en classe de 6^{ème} atteint 112 à Saint-Barthélemy. Il est supérieur de 21 points au niveau académique (91,1) et de plus de 8 points à celui national (103,7).

Un recul des taux de réussite au baccalauréat dans les Îles du Nord

On observe une régression en 2022 du taux de réussite au baccalauréat général et technologique, soit 84,4 % (-12,6 points par rapport à l'année précédente), dans les Îles du nord. Cette performance est inférieure au niveau national (93,4 %), et également inférieure à celle observée au niveau de l'académie (88,4 %). S'agissant des filières professionnelles, le taux de réussite atteint 71,8 % et se situe en retrait de -10,5 points par rapport aux résultats nationaux (82,3 %) et de -3,5 points à ceux de l'académie (75,3 %).

¹ L'indice de position sociale permet d'appréhender le statut social des élèves à partir de la profession et catégorie sociale (PCS) de leurs parents.

L'Éducation économique et financière au bénéfice du public académique

En 2022, dans le cadre de sa mission d'éducateur économique, budgétaire et financier des publics (EDUCFI), l'IEDOM a réalisé plusieurs actions de promotion du dispositif à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy. En particulier, près de 200 élèves de 4^{ème} ont bénéficié des enseignements et reçu leur diplôme du « Passeport EDUCFI ».

2.4 LE NIVEAU DE FORMATION

En 2019, les personnes sans diplôme ou au plus titulaires du brevet des collèges représentent un peu plus du quart de la population saint-barth non scolarisée âgée de 15 ans et plus (27,3 %). Cette proportion est proche de celle observée en France hors DOM (26,9 %), alors qu'elle atteint 40,1 % en Guadeloupe.

Les titulaires d'un diplôme de niveau supérieur représentent 28,7 % de la population de Saint-Barthélemy, contre 21,6 % en Guadeloupe et 30,9 % en France hors DOM.

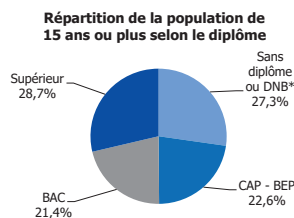
2.5 LA FORMATION PROFESSIONNELLE

LA CHAMBRE ÉCONOMIQUE MULTIPROFESSIONNELLE (CEM)

Conséquence de son changement statutaire, il revient depuis 2009 à la Collectivité de développer un plan d'aide à la formation professionnelle, enjeu essentiel en matière de maintien de l'emploi local. À ce titre, la Chambre économique multiprofessionnelle (CEM) est devenue officiellement Centre de formation professionnelle en 2010 et s'est vue attribuer les prérogatives des chambres de commerce et des métiers relatives à la formation et à l'apprentissage. Par ailleurs, le CEM a également obtenu son agrément pour devenir Organisme collecteur de la taxe d'apprentissage en octobre 2016.

La formation professionnelle à Saint-Barthélemy s'articule autour du Centre de formation des apprentis (CFA) mis en place en 2012, et de la Chambre économique multiprofessionnelle (CEM). Il connaît un succès remarquable avec toujours plus d'apprentis (10,5%) et de formations : 8 CAP et 13 bacs pros.

L'activité de formation de la CEM est davantage orientée vers les adultes de plus de 25 ans et les professionnels et poursuit son développement en 2022. En effet, au cours de l'année, 682 stagiaires ont été formés après 616 en 2021, soit une progression de 11 %. Le nombre de sessions et d'heures de formation augmente également (respectivement +20 % et +37 %). De ce fait, 85 sessions de formation, représentant 1 162 heures, ont été dispensées dans les domaines de la gestion et bureautique, l'immobilier, le bâtiment, la santé et sécurité, l'hôtellerie et restauration, l'habilitation électrique, la pêche, le droit et autres.



*Diplôme national du brevet
Source : Insee, RP 2019 exploitation principale.

3. LA SANTÉ

L'île de Saint-Barthélemy dispose d'un Centre Hospitalier Local, d'un dispensaire ainsi que d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD).

3.1 LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ¹

À mi-juin 2022, 12 médecins, 12 Infirmiers diplômés d'État Libéral (IDEL), 9 chirurgiens et 20 kinésithérapeutes sont recensés sur l'île.

3.2 LES ÉQUIPEMENTS SANITAIRES²

Le Centre Hospitalier Irénée de Bruyn de Saint-Barthélemy est une structure possédant un service d'accueil des urgences (SAU), accessible en continu 24h/24, et une Structure mobile d'urgence et de réanimation (SMUR). L'établissement compte 17 lits, dont 10 pour le service de médecine, et 7 pour les Soins de suite et réadaptation (SSR) en moyen séjour.

Une radiologie et un scanner sont également accessibles en partenariat avec le cabinet libéral « CIMIN » Groupement de Coopération Sanitaire. L'établissement ne dispose pas de bloc opératoire. Sa participation au Groupement Hospitalier de Territoire des Îles du Nord et la Direction commune avec le Centre Hospitalier Louis Constant Fleming, lui permet de bénéficier du soutien du CHU de Saint Martin pour la mise en place de filières de soins permettant de mieux répondre aux besoins d'une population isolée.

Le plateau médical propose des consultations gynécologiques (pré et post-natales), des consultations avancées et de PMI nourrissons (Protection Maternelle et Infantile), un service de vaccination pour les enfants de 0 à 6 ans.

Certaines spécialités ne sont pas disponibles localement, du fait non seulement de la faible population qui ne justifie pas leur présence mais aussi des difficultés pour trouver et stabiliser du personnel médical à la recherche de travail d'équipe, de sécurité et d'un plateau technique complet. En outre, la problématique de la pénurie et de la cherté des logements constitue un frein à l'installation et au maintien de certains personnels médicaux et paramédicaux.

C'est pourquoi des consultations avancées spécialisées dans des domaines tels que la cardiologie, l'oncologie, la psychiatrie, la chirurgie viscérale, la chirurgie orthopédique, l'obstétrique, l'ophtalmologie, l'ORL sont réalisées grâce à la venue sur place de médecins et chirurgiens de Saint-Martin ou du CHU de Guadeloupe.

En raison de l'absence de bloc obstétrical à Saint-Barthélemy, il est fortement recommandé aux femmes enceintes de venir s'installer à Saint-Martin à partir de leur 37^{ème} semaine de grossesse, pour éviter un accouchement sur place. Elles sont ainsi prises en charge par l'équipe de Saint-Martin et peuvent accoucher en toute sécurité.

En cas de nécessité, des évacuations sanitaires (EVASAN) sont organisées par l'hôpital en avion privé : environ 200 EVASAN sont réalisées chaque année. Elles sont orientées vers Saint-Martin en cas de pathologie simple (70 à 80 % des cas), et directement vers la Guadeloupe dans les situations les plus complexes. Outre leur coût élevé, les EVASAN ne peuvent être opérées de

¹ Source : Agence de Santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy.

² Source : Centre Hospitalier Irénée de Bruyn de Saint-Barthélemy.

nuit (les décollages sont interdits au regard de la configuration particulière de la piste de l'aéroport) ni en cas de conditions climatiques défavorables.

L'accueil des personnes âgées

L'EHPAD Louis-Vialenc dispose d'une capacité d'accueil de 30 lits. Il s'agit d'un budget annexe du Centre Hospitalier.

3.3 PERSPECTIVES

La mise en application du Schéma Régional de Santé (SRS) retardée par la crise sanitaire

Défini par le décret n°2016-1023 du 26 juillet 2016 relatif au projet régional de santé, le Schéma Régional de Santé (SRS) a vocation à promouvoir le secteur de la santé au sein de la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Il constitue ainsi la déclinaison opérationnelle de la politique régionale de l'Agence régionale de Santé (ARS) pour la période 2018-2023 et vise à répondre aux sept orientations stratégiques et aux grands objectifs définis dans le Cadre d'Orientations Stratégiques (COS)¹.

En 2018, suite au passage de l'ouragan Irma fin 2017, l'objectif 6 de l'orientation numéro 3 (à savoir la reconstruction de l'offre de santé à Saint-Martin et Saint-Barthélemy) est devenu l'une des principales priorités des Îles du Nord.

Des travaux pour l'hôpital Irénée de Bruyn sont prévus

D'un montant de 4,7 millions €, d'importants travaux d'investissement devraient débiter en 2023 pour le Centre Hospitalier Irénée de Bruyn, en vue de mieux adapter la structure au projet médico-soignant de territoire qui doit permettre de développer plus de consultations et d'hospitalisations de jour.

¹ Source : Schéma Régional de santé – 2018-2023.

CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière



Agence bancaire de la BRED, à Saint-Jean - ©Thierry BELTRAND

6 banques sont installées à Saint-Barthélemy (BRED, LCL, CEPAC, BNPP-AG, CRCAMG et La Banque postale), comptant 10 DAB et 7 agences ouvertes à leurs clients. Avec près de 33 000 comptes ordinaires ouverts, le taux de bancarisation de la population est très élevé : 1,9 contre 0,7 à Saint-Martin, 1,2 en Guadeloupe ou encore 1,3 dans l'Hexagone.

Remarques méthodologiques

Ce chapitre présente l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier à Saint-Barthélemy.

Le champ des établissements retenu est celui des établissements financiers installés localement (EFIL). Les EFIL correspondent aux établissements financiers installés localement exerçant leur activité à Saint-Barthélemy via un guichet domiciliaire d'opération enregistré auprès de la Banque de France et produisant un bilan retraçant l'activité locale.

Il convient de noter que certains établissements de crédit de la place bancaire ne respectent pas la « géographisation »¹ de leurs déclarations réglementaires. Ceci implique certains retraitements spécifiques dans le rapport annuel IEDOM. Depuis juin 2011, La Banque Postale ne déclare plus d'encours individualisés pour les collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Par conséquent, certaines données présentées dans ce chapitre n'intègrent pas cet établissement.

De même, la production de statistiques relatives à la situation financière des établissements bancaires découle d'une approche différente. En effet, certains établissements locaux sont des succursales de banques implantées dans l'Hexagone et mutualisent leurs activités de back-office hors du département. Les charges d'exploitation qui résultent de l'activité de l'établissement dans le département apparaissent donc difficiles à appréhender (sauf lorsque les activités réalisées hors du département sont précisément refacturées) et la production de certains indicateurs d'activité peut s'en trouver affectée. L'analyse de l'évolution du produit net bancaire et des résultats² est ainsi uniquement possible à partir d'un échantillon d'établissements ayant un agrément de banque de plein exercice, pour lesquels les données sont sérieuses géographiquement et représentatives. Cette analyse ne peut donc pas être effectuée pour les collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Par ailleurs, ce chapitre propose une analyse des données extraites du Service central des risques (SCR) de la Banque de France. Celles-ci sont recensées à partir d'un seuil déclaratif de 25 000 € de crédits par guichet bancaire et par bénéficiaire. Elles concernent les encours de crédits distribués par les établissements bancaires implantés sur le territoire français, en faveur d'entités juridiques dont le siège social se situe en Guadeloupe. Même si elle n'est pas exhaustive, cette source d'information permet une analyse sectorielle pertinente des encours de crédits aux entreprises et aux collectivités locales et de leur évolution.

Enfin, l'enquête sur le coût du crédit est réalisée auprès des établissements de crédit et des sociétés financières ayant leur activité dans le département. Elle se base sur les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières, aux entrepreneurs individuels ainsi qu'aux ménages.

¹ « Géographiser » dans le sens d'effectuer des déclarations réglementaires SURFI distinctes pour chaque géographie : Guadeloupe/Saint-Martin/Saint-Barthélemy.

² Cf. Rapport annuel économique et financier de la Guadeloupe.

Section 1

Aperçu général

En 2022, l'activité bancaire à Saint-Barthélemy est portée par 6 établissements de crédit et assimilés. Ces établissements totalisent 7 agences bancaires et 10 guichets automatiques.

Concernant les parts de marché (hors La Banque Postale) au 31 décembre 2022, 72,4 % des dépôts sont collectés et 69,1 % des crédits sont octroyés par trois établissements de crédit. Dans son ensemble, la concentration sur le marché du crédit reste relativement stable sur les 5 dernières années.

Le nombre de comptes bancaires¹ gérés par les établissements de crédit installés localement s'établit à 32 913 au 31 décembre 2022, en hausse de 4,0 % sur un an.

À fin 2022, l'encours de crédits croît de 11,6 % sur un an à Saint-Barthélemy. Il est tiré par la croissance particulièrement soutenue des crédits aux ménages (+13,7 %), tant pour la consommation (+13,1 %) que pour l'habitat (+13,7 %), et par le dynamisme des financements octroyés aux entreprises (+13,6 %), notamment les crédits d'investissement (+34,9 %).

Les actifs financiers sont également bien orientés (+8,2 % sur l'année), portés par la nette hausse des placements liquides ou à court terme (+33,1 %). Ils atteignent des niveaux exceptionnels à Saint-Barthélemy : les actifs financiers détenus par les seuls ménages (717,2 millions d'euros au total) approchent les 70 000 € par habitant, contre 7 000 € à Saint-Martin ou 17 000 € en Guadeloupe à titre d'exemple.

¹ Hors La Banque Postale

Section 2

Structure du système bancaire et financier

1. ORGANISATION DU SYSTÈME BANCAIRE

Au 31 décembre 2022, six établissements financiers sont implantés à Saint-Barthélemy, répartis en deux réseaux :

- Trois banques affiliées à l'Association Française des Banques (AFB)
- Trois banques mutualistes

Liste des établissements financiers installés localement au 31 décembre 2022

| Dénomination | Capital social (M€) | Adresse siège | Groupe bancaire de référence | Nombre de guichets | Effectifs |
|---|---------------------|--|------------------------------|--------------------|-----------|
| Les banques AFB | | | | | |
| Le Crédit Lyonnais (LCL) | 2 038 | Immeuble LCL Grand Camp la rocade 97 151 Pointe-à-Pitre | Groupe Crédit Agricole SA | 1 | 10 |
| BNP Paribas Antilles-Guyane | 14 | Immeuble Kepler Parc d'Activité de la Providence ZAC de Dothémare 97 139 Les Abymes | Groupe BNP Paribas | 1 | 10 |
| La Banque Postale | 6 585 | Centre de Bergevin Rue Euvremont Gène 97 110 Pointe-à-Pitre | La Poste | 2 | 9 |
| Les banques mutualistes ou coopératives | | | | | |
| BRED – Banque Populaire | 1 362 | Bd Marquisat de Houelbourg, Jarry 97 122 Baie-Mahaut | Groupe BPCE | 1 | 5 |
| Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse (CEPAC) | 1 100 | Parc d'activités de la Jaille - Bât. 5/6 97 122 Baie-Mahaut | Groupe BPCE | 1 | 6 |
| Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Guadeloupe | 39 | Z.A. Petit-Pérou 97 176 Les Abymes Cedex | Groupe Crédit Agricole SA | 1 | 11 |
| Total | | 6 établissements financiers installés localement | | 7 | 51 |

Source: IEDOM.

2. LA DENSITÉ DU SYSTÈME BANCAIRE

2.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

Au 31 décembre 2022, la Collectivité de Saint-Barthélemy compte 7 guichets bancaires, soit un de moins que l'année précédente. Le niveau d'équipement se réduit donc, sous l'effet également d'une population en hausse : un guichet pour 1 494 habitants contre un guichet pour 1 266 habitants en 2021.

Il reste néanmoins largement supérieur à celui observé à Saint-Martin (un guichet pour 3 180 habitants), en Guadeloupe (un guichet pour 2 811 habitants) et à celui de la France entière (un guichet pour 1 900 habitants¹).

Nombre de guichets permanents

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|----------|----------|----------|----------|----------|
| Total | 8 | 8 | 8 | 8 | 7 |
| Nombre d'habitants par guichet bancaire* | 1 264 | 1 285 | 1 245 | 1 266 | 1 494 |

Source : IEDOM.

Le nombre de distributeurs et de guichets automatiques de banque (DAB-GAB) est stable. Le niveau d'équipement s'élève à un automate pour 1 046 habitants à fin 2022. La Collectivité ressort ainsi mieux équipée que Saint-Martin (un automate pour 1 514 habitants), la Guadeloupe (un automate pour 1 250 habitants) et la France entière² (un automate pour 1 417 habitants).

Nombre de guichets automatiques de banques

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Total | 10 | 11 | 11 | 11 | 10 |
| Nombre d'habitants par guichet automatique* | 1011 | 934 | 906 | 920 | 1046 |

Source : IEDOM.

2.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES³

Nombre de comptes bancaires de la clientèle *

| Nature de comptes | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | Var. 22/21 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Dépôts à vue | 16 536 | 16 819 | 17 543 | 18 388 | 19 406 | 5,5% |
| Dépôts à terme | 867 | 859 | 883 | 858 | 915 | 6,6% |
| Comptes sur livret | 9 744 | 9 851 | 10 185 | 10 305 | 10 533 | 2,2% |
| Livrets A et Bleu | 3 330 | 3 393 | 3 632 | 3 687 | 3 882 | 5,3% |
| Livrets ordinaires | 4 224 | 4 341 | 4 497 | 4 686 | 4 713 | 0,6% |
| Livrets Jeunes | 435 | 395 | 365 | 336 | 331 | -1,5% |
| Livrets d'épargne populaire (LEP) | 2 | 3 | 2 | 0 | 6 | ns |
| Livrets de développement durable (LDD) | 1 731 | 1 705 | 1 675 | 1 585 | 1 590 | 0,3% |
| Autres comptes à régime spécial | 22 | 14 | 14 | 11 | 11 | 0,0% |
| Épargne logement | 1 888 | 1 917 | 2 039 | 2 074 | 2 049 | -1,2% |
| Comptes d'épargne logement (CEL) | 166 | 172 | 218 | 244 | 273 | 11,9% |
| Plans d'épargne logement (PEL) | 1 722 | 1 745 | 1 821 | 1 830 | 1 776 | -3,0% |
| Plans d'épargne populaire (PEP) | 12 | 12 | 11 | 11 | 10 | -9,1% |
| Total | 29 047 | 29 458 | 30 661 | 31 636 | 32 913 | 4,0% |
| Nombre de comptes ordinaires par habitant | 1,62 | 1,62 | 1,76 | 1,82 | 1,86 | |
| Nombre de comptes d'épargne par habitant | 1,25 | 1,22 | 1,32 | 1,31 | 1,29 | |

* Données hors La Banque Postale

Source : IEDOM.

À fin 2022, 32 913 comptes bancaires sont enregistrés à Saint-Barthélemy, soit un nombre en hausse par rapport à 2021 (+4,0 % soit +1 277 comptes).

Les comptes de dépôts à vue, qui représentent 59 % du nombre total de comptes sur l'île, sont en hausse de 5,5 % sur un an (soit +1 018 comptes). Rapporté à la population, le nombre de comptes ordinaires par habitant est en hausse (à 1,86) et reste supérieur à celui observé à Saint-Martin (0,70), en Guadeloupe (1,2) et en France entière (1,3). Cette situation pourrait résulter d'une population qui compte moins de jeunes à Saint-Barthélemy et donc davantage bancarisée.

¹ Données 2021 pour la France entière.

² Données 2021 pour la France entière.

³ Les données sont hors La Banque Postale.

En parallèle, la croissance des comptes sur livrets se poursuit en 2022. Ces derniers progressent de 2,2 % sur un an et concentrent 32 % du nombre total de comptes. La hausse du nombre de comptes d'épargne à régime spécial est principalement portée par les livrets A et Bleu (+5,3 %). L'épargne-logement marque le pas en 2022 (-1,2 %) après avoir ralenti sur les années précédentes (+1,7 % en 2021 et +6,4 % en 2020).

Au final, le nombre de comptes d'épargne par habitant est en légère diminution sur l'année (1,29 après 1,31 en 2021).

| En euros | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | Var. 22/21 |
|--|---------------|----------------|---------------|---------------|----------------|--------------|
| Dépôts à vue | 41 219 | 40 086 | 44 949 | 48 912 | 46 818 | -4,3% |
| Dépôts à terme | 91 161 | 108 987 | 77 194 | 66 034 | 135 596 | ns |
| Comptes sur livret | 18 386 | 18 673 | 18 316 | 20 701 | 22 359 | 8,0% |
| Livrets A et Bleu | 6 420 | 6 643 | 6 585 | 6 794 | 5 667 | -16,6% |
| Livrets ordinaires | 35 653 | 35 514 | 34 544 | 38 686 | 43 723 | 13,0% |
| Livrets Jeunes | 865 | 889 | 866 | 879 | 870 | -1,0% |
| Livrets d'épargne populaire (LEP) | 8 555 | 5 428 | 8 225 | ns | ns | ns |
| Livrets de développement durable (LDD) | 3 897 | 4 007 | 4 106 | 4 131 | 4 417 | 6,9% |
| Epargne logement | 15 922 | 16 827 | 16 700 | 17 260 | 17 302 | 0,2% |
| Comptes d'épargne logement (CEL) | 6 217 | 7 225 | 6 995 | 7 002 | 6 999 | 0,0% |
| Plans d'épargne logement (PEL) | 16 857 | 17 773 | 17 862 | 18 628 | 18 886 | 1,4% |
| Plans d'épargne populaire (PEP) | 44 189 | 43 056 | 37 382 | 43 550 | 41 650 | -4,4% |
| Total | 33 407 | 33 422 | 35 150 | 38 110 | 39 619 | 4,0% |

* Données hors La Banque Postale

Source : IEDOM.

À fin 2022, l'encours moyen d'un compte bancaire (hors assurance-vie et comptes titres) est en hausse à Saint-Barthélemy. Il s'élève à 39 619 €, soit une progression de 4,0 % par rapport à 2021 et un niveau très élevé par rapport aux standards habituels. L'encours moyen des dépôts à terme, devenus plus rémunérateurs et attractifs, connaît pour sa part une augmentation particulièrement marquée (multiplié par deux, soit +69 562 €). L'encours moyen des comptes sur livrets reste dynamique (+8,0 %), certains d'entre eux ayant bénéficié de relèvements de taux en 2022.

LE FICHER DES COMPTES OUTRE-MER (FICOM)

Le FICOM est le « pendant » du FICOBA (fichier national des comptes bancaires et assimilés) tenu par la Direction générale des finances publiques dans l'Hexagone. Géré par l'IEDOM, il recense aujourd'hui les informations permettant d'identifier les comptes sur lesquels peuvent être tirés des chèques, détenus par les personnes physiques ou morales et ouverts dans un guichet bancaire de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy (ainsi que dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique et à Saint-Pierre-et-Miquelon). Obligation est faite à tous les établissements teneurs de tels comptes de déclarer auprès du FICOM l'intégralité de leurs opérations d'ouverture, de modification et de clôtures de comptes.

Ce recensement permet notamment d'assurer la sécurité des chèques sur ces territoires. Dans le cas d'une interdiction bancaire ou judiciaire d'émettre des chèques, c'est-à-dire d'une inscription dans le fichier national FCC géré par la Banque de France, le FICOM permet d'identifier l'ensemble des comptes concernés par cette interdiction (il en est de même pour une levée d'interdiction).

La loi n° 2023-594 du 13 juillet 2023 vient confirmer par ailleurs un élargissement des dispositions relatives au FICOM : recensement des comptes d'épargne réglementée à compter du 1^{er} janvier 2024 et déclaration des coffres-forts, des mandataires et des bénéficiaires effectifs de personnes morales à partir du 1^{er} janvier 2025. À terme, le FICOM enregistrera l'ensemble des comptes de toutes natures (tels que les comptes de paiement, les comptes titres, les comptes à terme ou encore les comptes d'épargne non réglementée).

Section 3

Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. LES TAUX D'INTERET

1.1 LES TAUX DIRECTEURS ET LES AUTRES DÉCISIONS DE POLITIQUE MONÉTAIRE

Cette partie est extraite du Rapport annuel de la Banque de France 2022.

Normaliser la politique monétaire pour revenir vers la stabilité des prix

Après la vigoureuse reprise de l'activité en 2021, le renchérissement des prix de l'énergie provoqué par l'invasion de l'Ukraine a conduit à une accélération de l'inflation, d'une ampleur inédite depuis plusieurs décennies. Pour y faire face, l'Eurosystème – dont la Banque de France fait partie – a normalisé la politique monétaire en interrompant ses programmes d'achats de titres et en relevant ses taux d'intérêt.

La lutte contre l'inflation est notre responsabilité et l'objectif premier de notre mandat

L'Eurosystème a pour objectif la stabilité des prix, entendue comme une inflation de 2 % à moyen terme. Les risques de déflation entre 2014 et 2021, renforcés par l'émergence de la pandémie de la Covid en 2020, ont nécessité une politique monétaire très accommodante :

- les taux d'intérêt ont été amenés à des niveaux historiquement bas pour assurer des conditions de financement favorables aux ménages et aux entreprises ;
- la mise en place des programmes d'achats de titres par les banques centrales de l'Eurosystème a permis d'injecter la liquidité nécessaire au bon fonctionnement de l'économie.

En 2022, la résurgence de l'inflation et sa propagation à de nombreux biens et services, avec les conséquences mentionnées précédemment de baisse du pouvoir d'achat pour les ménages et de rentabilité pour les entreprises, ont exigé, et exigent toujours, une réaction déterminée pour la ramener vers 2 %. Cela a conduit à un changement d'orientation de la politique monétaire par rapport à celle qui avait été menée jusqu'alors et pendant près d'une décennie. La normalisation de la politique monétaire en 2022 est la première étape de cette lutte contre l'inflation. Elle sera suivie d'une deuxième étape en 2023, avec la poursuite de la hausse des taux directeurs et la réduction de la taille du bilan de l'Eurosystème.

Le retrait des mesures non conventionnelles et les hausses de taux directeurs

En 2022, l'action monétaire de l'Eurosystème a d'abord été marquée par l'abandon progressif des mesures de soutien mises en place à partir de 2015 pour lutter contre une inflation trop basse, puis renforcées en 2020 pour contrer les impacts négatifs de la crise sanitaire sur l'économie et l'inflation. Les achats nets d'actifs ont été arrêtés en avril pour ceux qui avaient été menés dans le cadre du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (pandemic emergency purchase programme, PEPP), et en juillet pour ceux du programme d'achats d'actifs (asset purchase programme, APP).

Les conditions des opérations ciblées de refinancement à plus long terme (targeted longer-term refinancing operations, TLTRO) ont été recalibrées en octobre, contribuant à la normalisation des coûts de financement des banques et éliminant les obstacles au remboursement

volontaire de ces opérations. La réduction des encours de TLTRO participe à la réduction du bilan de l'Eurosystème.

Par ailleurs, le 21 juillet, l'Eurosystème a officiellement cessé d'annoncer la trajectoire à moyen terme des taux directeurs de la Banque centrale (orientation prospective ou forward guidance). Face à l'incertitude géopolitique et économique, nous sommes passés à une politique monétaire plus réactive : la prise de décision se fait réunion par réunion et se fonde sur l'analyse de l'évolution des indicateurs économiques.

L'arrêt progressif des mesures non conventionnelles a été suivi par la remontée des taux directeurs. Une première remontée des taux de 50 points de base (pdb, soit 0,5 %) a pris effet le 27 juillet, mettant fin à près d'une décennie de taux directeurs négatifs. Cette augmentation a été suivie de deux remontées de 75 pdb, effectives les 14 septembre et 2 novembre, et d'une remontée supplémentaire de 50 pdb effective le 21 décembre, le taux de la facilité de dépôt étant alors porté à 2,00 %.

Une stratégie monétaire déployée par étapes

En cessant d'acheter des actifs et donc d'augmenter la taille de son bilan, puis en remontant progressivement les taux directeurs, l'Eurosystème a mis fin à l'accommodation monétaire exceptionnelle des années de trop faible inflation, qui assurait des conditions de financement extrêmement favorables. Fin 2022, le taux de la facilité de dépôt a atteint le niveau qu'on estime être celui du « taux neutre » nominal, niveau d'équilibre théorique auquel il n'y a ni accélération ni ralentissement de l'inflation.

Les taux d'intérêt directeurs sont le principal instrument pour mettre en oeuvre les orientations de la politique monétaire de l'Eurosystème. Le Conseil des gouverneurs a ainsi décidé, lors de la réunion du 15 décembre 2022 – compte tenu des révisions à la hausse des perspectives d'inflation –, de continuer à relever les taux d'intérêt, sensiblement et à un rythme régulier. L'objectif est d'atteindre des niveaux suffisamment restrictifs pour assurer un retour au plus tôt de l'inflation vers notre objectif de 2 % à moyen terme. Avec le temps, le maintien des taux d'intérêt à des niveaux restrictifs permettra de réduire l'inflation en freinant la demande, et d'éviter le risque d'une dérive persistante, à la hausse, des anticipations d'inflation.

En complément, en décembre, lors de la même réunion, le Conseil des gouverneurs a annoncé la réduction à un rythme mesuré et prévisible, à partir de début mars 2023, du portefeuille de titres acquis dans le cadre des opérations de politique monétaire.

1.2 LES TAUX DES PRODUITS D'ÉPARGNE REGLEMENTEE

Aux termes du règlement du CRBF n° 86-13 du 14 mai 1986 modifié, la Banque de France est chargée d'effectuer, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, le calcul du taux du livret A et du livret de développement durable et solidaire (LDDS) selon la formule fixée par ce règlement¹.

Depuis le 1^{er} février 2020, le Gouvernement, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes (Banque de France, Caisse des dépôts et consignations, représentants du secteur du

¹ Ce calcul peut ne pas être appliqué lorsque la Banque de France estime que des circonstances exceptionnelles justifient une dérogation à l'application des taux calculés, notamment si le nouveau taux ne permet pas de préserver globalement le pouvoir d'achat des épargnants. Le Gouverneur de la Banque de France soumet alors la proposition de taux au ministre de l'Économie qui préside le Comité de la réglementation bancaire et financière.

logement social, associations de consommateurs, représentants du secteur bancaire), a mis en place une nouvelle formule de calcul du taux du Livret A¹ :

- en la simplifiant : le taux du livret A est désormais fixé comme la moyenne semestrielle du taux d'inflation et des taux interbancaires à court terme (€STR);
- en protégeant le pouvoir d'achat des épargnants : l'évolution du taux demeure liée à celle du taux d'inflation ; en outre, un plancher est introduit, de sorte que le taux du livret A ne pourra jamais être inférieur à un minimal absolu de 0,5 %;
- en permettant un ajustement du taux plus précis et plus juste en fonction des conditions économiques : le taux est désormais arrondi au dixième de point le plus proche, au lieu de l'arrondi au quart de point pratiqué précédemment.

| Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel) | depuis le 01/02/2019 | depuis le 01/02/2020 | depuis le 01/02/2021 | depuis le 01/02/2022 | depuis le 01/08/2022 | depuis le 01/01/2023 | depuis le 01/02/2023 |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Livret A | 0,75 % | 0,50 % | 0,50 % | 1,00 % | 2,00 % | 2,00 % | 3,00 % |
| Compte d'épargne-logement (CEL) * | 0,50 % | 0,25 % | 0,25 % | 0,75 % | 1,25 % | 1,25 % | 2,00 % |
| Plan d'épargne-logement (PEL) * | 1,00 % | 1,00 % | 1,00 % | 1,00 % | 1,00 % | 2,00 % | 2,00 % |
| Livret d'épargne populaire (LEP) | 1,25 % | 1,00 % | 1,00 % | 2,20 % | 4,60 % | 4,60 % | 6,10 % |
| Livret de développement durable et solidaire (LDDS) | 0,75 % | 0,50 % | 0,50 % | 1,00 % | 2,00 % | 2,00 % | 3,00 % |

* hors prime de l'État

Source : Banque de France

1.3 LES TAUX DÉBITEURS

MÉTHODOLOGIE

Dans le cadre de l'enquête sur le coût du crédit, la Banque de France collecte pour l'ensemble des établissements de crédit implantés dans des DCOM de la zone euro (y compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy) toutes les nouvelles opérations de crédit accordées au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières (SNF), entrepreneurs individuels (EI) et particuliers. À partir de ces informations, l'IEDOM calcule des taux moyens pondérés, par nature de concours et par géographie, qui donnent lieu à une publication trimestrielle.

La méthodologie de l'enquête sur le coût du crédit aux entreprises a évolué en 2017. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours de chaque trimestre aux sociétés non financières (SNF), les entrepreneurs individuels (EI) étant désormais analysés indépendamment. Ces séries ne sont donc plus comparables avec celles publiées auparavant.

Concernant les taux des crédits aux entreprises, SNF d'une part et EI de l'autre, les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échéancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, les « Autres crédits d'investissement », comprennent les autres crédits à la clientèle, les prêts subordonnés, ainsi que le crédit-bail mobilier.

S'agissant des taux des crédits aux particuliers, les « crédits à l'habitat » intègrent l'ensemble des crédits à l'habitat des ménages et ce quelle que soit la période de fixation initiale du taux (PFIT). Les « découverts » incluent toutes les utilisations de découvert enregistrées au cours d'un mois de référence ainsi que les crédits

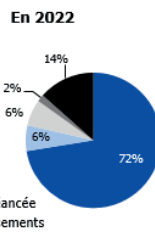
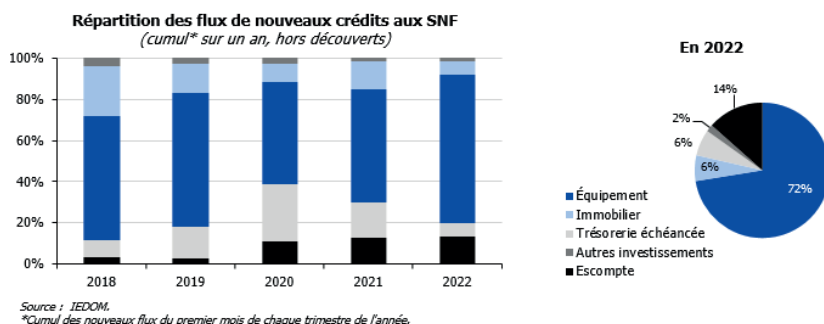
¹ Jusqu'en janvier 2020, la formule de calcul du taux du livret A prévoyait de choisir la plus grande des valeurs entre l'inflation majorée de 0,25 point de pourcentage et la moyenne entre l'inflation et la moyenne de l'Eonia et de l'Euribor 3 mois. Les taux des autres livrets étaient ensuite calculés sur la base de celui du Livret A, à l'exception du taux du Plan d'épargne logement, fixé par arrêté spécifique. L'arrêté du 27 janvier 2022 a fixé le taux du livret A à 1,00 % jusqu'au 31 juillet 2022.

de trésorerie non échancés (crédits permanents ou revolving). Le montant déclaré est le montant débiteur moyen constaté au cours du mois de référence. Les « prêts personnels » incluent, en plus des prêts personnels, les financements de ventes à tempérament et les prêts sur carte de crédit.

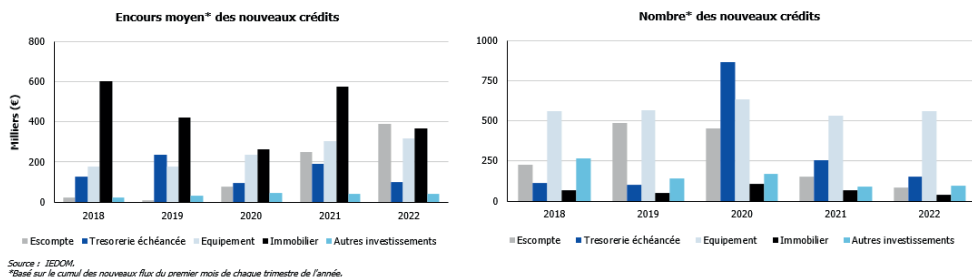
Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou, dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. Les taux moyens publiés, de même que la durée moyenne, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondants.

1.3.1 Les taux des crédits aux sociétés non financières (SNF)

En 2022, l'encours des nouveaux crédits aux SNF (hors découverts) déclarés dans le cadre de l'enquête sur le coût du crédit au cours du premier mois de chaque trimestre recule de 16 % en Guadeloupe, à 244,8 millions €. Il conserve toutefois un niveau plus élevé qu'avant la pandémie (+61 % par rapport à 2019, à hauteur de 152,3 millions €).



La répartition de l'encours des nouveaux crédits aux SNF en Guadeloupe se démarque par une part importante des crédits à l'équipement, représentant 72 % des nouveaux flux de crédit aux entreprises en 2022. Sous l'effet du recul des PGE accordés en 2022, les nouveaux crédits de trésorerie se réduisent une nouvelle fois. Ils représentent 6 % des nouveaux flux de crédit, contre 16,8 % en 2021. Les montants empruntés sont également moins élevés, en retrait de près de 50 % sur un an. En parallèle, l'encours de crédits immobiliers diminue de 61 %.



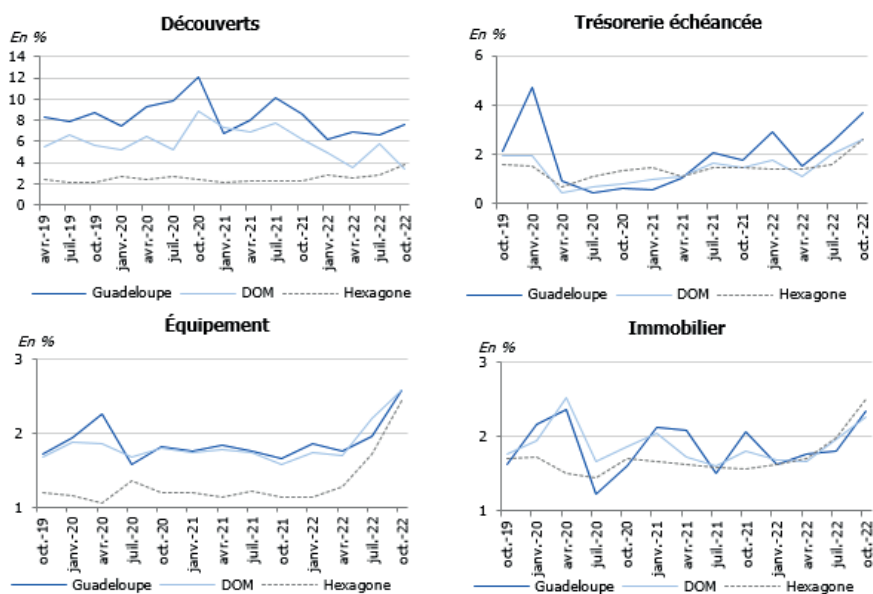
En moyenne, le montant emprunté pour un achat immobilier est de 368 000 € en 2022, en recul de 36 % par rapport à 2021. Enfin, l'escompte se caractérise en 2022 par un montant moyen croissant (+54,6 %, soit 388 000 € empruntés en moyenne).

Évolution des taux moyens par catégorie de crédits

En 2022 et sur la base de l'échantillon de l'enquête, les taux moyens progressent pour l'ensemble des crédits aux SNF, à l'exception des taux moyens des découverts. S'établissant à 7,56 %, ils baissent de 107 pb entre octobre 2021 et octobre 2022. Pour les autres crédits, les taux ont augmenté de manière progressive au cours de l'année 2022.

Le taux moyen des crédits à l'équipement (3,7 %) est en hausse de 93 pb, quand le taux moyen des crédits immobiliers (1,94 %) augmente de 27 pb. Les conditions d'octroi de crédits de trésorerie se resserrent, avec la fin de la politique de soutien aux entreprises suite à la crise sanitaire. Avec un taux de 3,7 % à fin 2022, le taux moyen de crédits de trésorerie progresse de 191 pb.

En France hors DOM, les taux moyens suivent la même tendance à la hausse, mais plus marquée qu'en Guadeloupe. Pour autant, les taux en Hexagone restent inférieurs à ceux pratiqués en Guadeloupe, pour les découverts et les crédits de trésorerie. Ils demeurent également plus élevés que les taux moyens des DOM qui s'établissent à un niveau proche de la France hors DOM. Avec une différence de 3,81 points de pourcentage entre l'Hexagone et la Guadeloupe, l'écart des taux moyens des découverts est le plus significatif. De même, pour les crédits de trésorerie, l'écart avec le taux moyen en Hexagone est de +110 pb, et de +112 pb avec le taux moyen des DOM.



Sources : IEDOM, Banque de France.

Les écarts avec la France hors DOM doivent toutefois être appréciés avec prudence. Des effets de structure et des coûts de fonctionnement (charges d'exploitation, coût du risque, refinancement, etc.) moins élevés pour les établissements de crédit au niveau national expliquent en partie ces écarts. En parallèle, en raison d'un parc d'entreprises essentiellement de petite taille, les crédits octroyés en Guadeloupe sont majoritairement de faibles montants, pour lesquels les taux sont généralement plus élevés. Par ailleurs, pour des raisons de répartition des risques,

certaines financements de gros montants peuvent être réalisés directement par les maisons-mères des établissements de crédit de la place.

Caractéristiques des nouveaux crédits aux sociétés non financières

Nouveaux crédits aux Sociétés non financières

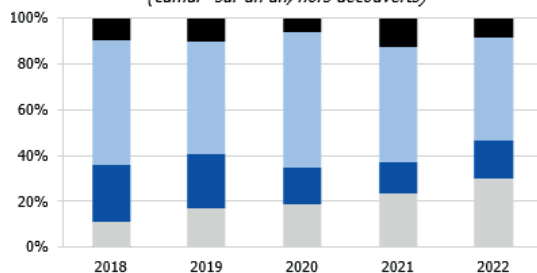
| | Taux moyen pondéré (en %) au T4 2022 | | Taux moyen pondéré (en %) au T4 2021 | | Durée moyenne (en mois) | | Part des prêts à taux fixe (en %) | | Médiane (taux en %) | |
|---------------------|--------------------------------------|----------|--------------------------------------|----------|-------------------------|----------|-----------------------------------|----------|---------------------|----------|
| | Guadeloupe | Hexagone | Guadeloupe | Hexagone | Guadeloupe | Hexagone | Guadeloupe | Hexagone | Guadeloupe | Hexagone |
| Découverts | 7,56 | 3,75 | 8,63 | 2,26 | - | - | - | - | - | - |
| Trésorerie échancée | 3,70 | 2,60 | 1,79 | 1,48 | 26 | 28 | 95 | 22 | 6,45 | 2,40 |
| Équipement | 2,59 | 2,43 | 1,66 | 1,13 | 136 | 118 | 99 | 82 | 3,50 | 2,30 |
| Immobilier* | 1,94* | 2,10 | 1,67 | 1,16 | 229 | 195 | 100 | 86 | - | - |

* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 0 et 20).

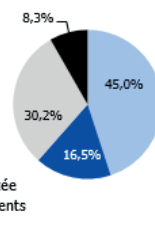
Sources: Banque de France, IEDOM.

1.3.2 Les taux des crédits aux entreprises individuelles (EI)

Répartition des flux de nouveaux crédits aux EI (cumul* sur un an, hors découverts)



En 2022



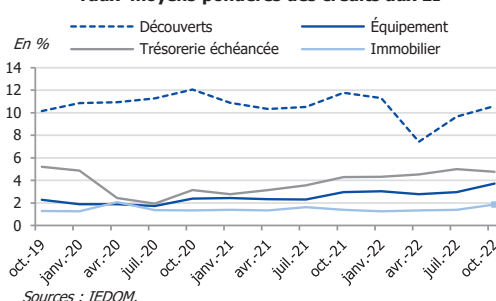
Source : IEDOM.

*cumul des nouveaux flux du premier mois de chaque trimestre de l'année.

En 2022, hors découverts, les nouveaux crédits aux EI déclarés par les établissements de crédit dans le cadre de l'enquête restent stables (-3 % sur un an). Ils se répartissent notamment en crédits immobiliers (45 % des montants déclarés), crédits de trésorerie échancée (30,2 %) et crédits à l'équipement (16,5 %).

Sur un an, les taux moyens des découverts octroyés aux EI en Guadeloupe (10,58 %) diminuent (-119 pb). A l'inverse, ceux des crédits de trésorerie échancée (4,76 %), des crédits à l'équipement (3,71 %) et des crédits immobiliers (1,8 %) augmentent (respectivement +46 pb, +74 pb et +47 pb).

Taux moyens pondérés des crédits aux EI



Sources : IEDOM.

Caractéristiques des nouveaux crédits aux entreprises individuelles

| | Taux moyen pondéré (en %) au T4 2022 | | Taux moyen pondéré (en %) au T4 2021 | | Durée moyenne (en mois) | | Part des prêts à taux fixe (en %) | |
|----------------------------|--------------------------------------|-------------|--------------------------------------|-------|-------------------------|-----|-----------------------------------|-----|
| | Guadeloupe | DOM | Guadeloupe | DOM | Guadeloupe | DOM | Guadeloupe | DOM |
| Découverts | 10,58 | 9,62 | 11,77 | 10,33 | - | - | - | - |
| Trésorerie échancée | 4,76 | 4,65 | 4,30 | 3,12 | 75 | 73 | 100 | 99 |
| Équipement | 3,71 | 3,61 | 2,97 | 2,50 | 66 | 84 | 100 | 100 |
| Immobilier | 1,85 | 1,80 | 1,38 | 1,35 | 233 | 240 | 100* | 96 |

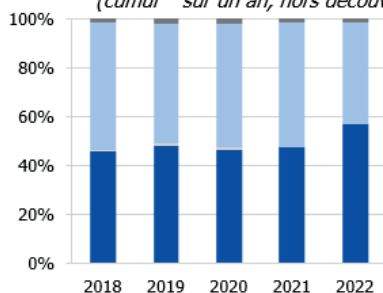
* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 0 et 20).

Sources : IEDOM.

Les taux appliqués ainsi que les caractéristiques des nouveaux crédits octroyés en Guadeloupe sont globalement proches de ceux observés dans les DOM. Entre octobre 2021 et octobre 2022, l'écart entre les taux des crédits observés en Guadeloupe et ceux de l'ensemble des DOM tend à se réduire.

1.3.3 Les taux des crédits aux particuliers

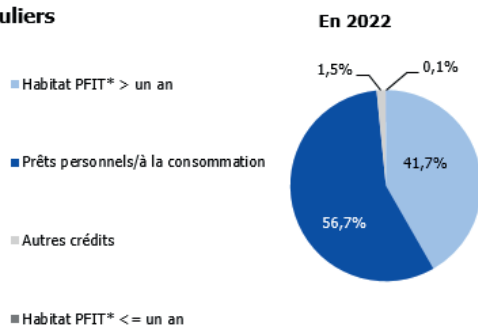
Répartition des flux de nouveaux crédits aux Particuliers (cumul⁽¹⁾ sur un an, hors découverts)



Source : IEDOM.

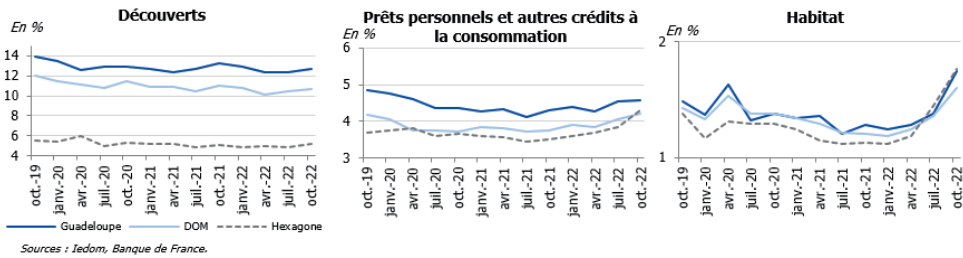
*Période de fixation initiale du taux.

(1) cumul des nouveaux flux du premier mois de chaque trimestre de l'année.



En 2022, hors découverts, les montants des nouveaux crédits aux particuliers déclarés dans le cadre de l'enquête sur le coût du crédit progressent à nouveau (+4 % sur un an et +21,2 % en 2021). Cette hausse fait suite à une année 2020 marquée par la diminution contrainte de la consommation et des dépenses d'investissement des ménages. Dans le détail, les flux des prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation augmentent de 24,4 %. Les nouveaux montants de crédits à l'habitat déclarés enregistrent, quant à eux, une baisse de 15,2 %. Pour la première fois, la part des nouveaux prêts personnels accordés est majoritaire en 2022. Ils représentent 56,7 % de l'ensemble des crédits accordés aux particuliers, contre 47,4 % en 2021.

Évolution des taux moyens par catégorie de crédits



Sur un an, les taux moyens des crédits à la consommation (4,59 %) et des crédits à l'habitat (1,75 %) s'inscrivent en hausse (respectivement +29 pb et +47 pb). Les taux moyens des découverts (12,67 %) se réduisent de 56 pb (13,23 % à fin 2021). Cependant, la différence du taux des découverts est conséquente avec le taux à l'échelle nationale (7,44 points de pourcentage d'écart à fin 2022). De même, le taux en Guadeloupe est supérieur à celui de la moyenne de l'ensemble des DOM, à hauteur de 194 pb. En revanche, le taux moyen des crédits à l'habitat en Guadeloupe est similaire au niveau national (1,77 %). Par rapport aux DOM, les taux moyens suivent la même tendance qu'en Guadeloupe. Toutefois, les taux dans les DOM restent en deçà des taux moyens en Guadeloupe.

1.4 LES TAUX D'USURE

La législation française relative au seuil de l'usure repose sur les articles L. 314-6 à L.314-9, D. 314-15 à D. 314-17 du code de la consommation, qui a fait l'objet d'une recodification en 2016, et les articles L. 313-5 à L. 313-5-2 du code monétaire et financier.

Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues telles que définies par l'autorité administrative après avis du Comité consultatif du secteur financier ». Les taux effectifs moyens sont déterminés trimestriellement par la Banque de France, dans les conditions prévues par les articles D. 314-15 et suivant du code de la consommation, à partir d'une enquête auprès des établissements de crédit et des sociétés de financement. L'enquête recense des données individuelles relatives à des crédits nouveaux accordés au cours de la période sous revue. Les taux effectifs moyens et les seuils de l'usure en résultant sont régulièrement publiés au Journal Officiel dans la seconde quinzaine du dernier mois de chaque trimestre civil. Ces taux s'appliquent uniformément sur le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Au vu de l'augmentation des taux en 2022, la Banque de France effectuera, à titre exceptionnel, une publication mensuelle pour les taux applicables du 1^{er} février au 1^{er} juillet 2023, pour mieux lisser les relèvements du taux de l'usure.

Le financement de la consommation des ménages constitue un enjeu important pour l'économie française. La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 a réaffirmé l'importance de la transparence de l'information comme élément de régulation des rapports entre consommateurs et entreprises, et a confirmé l'utilité du comité de suivi de la réforme de l'usure, créé par la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation.

La loi n° 2010-737 du 1er juillet 2010 (dite « loi Lagarde ») a, en effet, défini un cadre structurant pour le crédit à la consommation visant à promouvoir une distribution plus responsable du crédit. Elle a notamment organisé la transition vers un nouveau système de calcul des seuils de l'usure et créé, dans son article 1, un comité chargé de suivre et d'analyser, au regard du mode de fixation des taux de l'usure, le niveau et l'évolution des taux d'intérêt des prêts aux particuliers.

La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 (dite « loi Hamon ») s'inscrit dans la perspective du développement d'une consommation responsable et crée de nouveaux outils de régulation économique pour mieux équilibrer le marché du crédit entre consommateurs et entreprises. Elle lutte également contre le surendettement en renforçant l'encadrement de la production du crédit à la consommation.

Par ailleurs, la loi poursuit les efforts engagés pour promouvoir un endettement soutenable en suspendant les crédits renouvelables au bout d'un an sans utilisation et en obligeant les organismes prêteurs à proposer le choix entre un crédit renouvelable et un crédit amortissable pour tout achat supérieur au seuil réglementaire de 1 000 euros. Dans le même esprit, la loi prohibe les hypothèques rechargeables¹.

Évolution des seuils d'usure (*)

| Catégories de crédit | | 1T21 | 2T21 | 3T21 | 4T21 | 1T22 | 2T22 | 3T22 | 4T22 | 1T23 |
|---|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Particuliers | Prêts immobiliers | | | | | | | | | |
| | - Prêts à taux fixe | | | | | | | | | |
| | <i>prêts d'une durée inférieure à 10 ans</i> | 2,56% | 2,52% | 2,47% | 2,43% | 2,44% | 2,51% | 2,60% | 3,03% | 3,41% |
| | <i>prêts d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans</i> | 2,57% | 2,52% | 2,44% | 2,39% | 2,40% | 2,43% | 2,60% | 3,03% | 3,53% |
| | <i>prêts d'une durée de 20 ans et plus</i> | 2,67% | 2,60% | 2,48% | 2,41% | 2,41% | 2,40% | 2,57% | 3,05% | 3,57% |
| | - Prêts à taux variable | 2,52% | 2,53% | 2,43% | 2,29% | 2,33% | 2,32% | 2,45% | 2,92% | 3,35% |
| | - Prêts relais | 2,97% | 3,05% | 2,93% | 2,88% | 2,88% | 2,87% | 2,99% | 3,40% | 3,76% |
| | Crédits à la consommation | | | | | | | | | |
| | ¹ d'un montant compris inférieur à 3 000 € | 21,16% | 21,07% | 21,09% | 21,16% | 21,17% | 21,11% | 21,11% | 21,16% | 21,04% |
| | ² d'un montant compris entre 3 000 € et 6 000 € | 9,97% | 9,91% | 9,83% | 9,89% | 9,80% | 9,85% | 9,87% | 10,13% | 10,55% |
| ³ d'un montant supérieur à 6 000 € | 5,07% | 5,23% | 5,08% | 4,99% | 4,93% | 4,93% | 4,93% | 5,33% | 5,79% | |
| Personnes morales | Personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle | | | | | | | | | |
| | - Prêts consentis en vue d'achat ou de ventes à tempérament (**) | 2,09% | 2,04% | 2,00% | 2,03% | 2,01% | 2,47% | | | |
| | - Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe (**) | 1,67% | 1,68% | 1,69% | 1,72% | 1,73% | 1,76% | | | |
| | - Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 2 ans et moins de 10 ans (**) | | | | | | | 2,75% | 3,21% | 4,25% |
| | - Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans (**) | | | | | | | 2,83% | 3,28% | 4,24% |
| | - Prêts à taux fixe d'une durée de 20 ans et plus (**) | | | | | | | 3,03% | 3,45% | 4,51% |
| | - Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable | 1,56% | 1,64% | 1,59% | 1,51% | 1,53% | 1,53% | 2,61% | 3,17% | 4,48% |
| | - Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans | 1,37% | 1,40% | 1,41% | 1,40% | 1,35% | 1,37% | 2,56% | 3,11% | 4,11% |
| - Découverts (***) | 14,75% | 14,84% | 15,09% | 15,27% | 15,29% | 14,96% | 15,39% | 15,83% | 16,47% | |

(*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

(**) Suite à l'arrêté du 29 juin 2022, la catégorie des « prêts à taux fixe d'une durée initiale supérieure à 2 ans » a été scindée en trois selon la durée du prêt : « Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 2 ans et moins de 10 ans » ; « Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans » et « Prêts à taux fixe d'une durée de 20 ans et plus ». L'arrêté supprime également la catégorie des « prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament ». Les opérations se rapportant à ce type de prêt doivent être réparties entre les autres catégories en fonction de leur durée et du type de taux.

(***) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Banque de France

¹ Source : Rapport annuel 2013 du Comité de suivi de la réforme de l'usure, Banque de France

2. L'OBSERVATOIRE DES TARIFS BANCAIRES

Mis en place en 2009, l'Observatoire des tarifs bancaires dans la zone d'intervention de l'IEDOM a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010. Celui-ci publie périodiquement des relevés sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements, ainsi qu'un rapport d'activité annuel.

Dans le cadre de cette mission, l'Observatoire relève chaque semestre, au 1^{er} avril et au 1^{er} octobre, 17 services bancaires pour l'ensemble des établissements financiers installés dans les DOM, parmi lesquels figurent les tarifs « standard » (voir tableau ci-après). Ces tarifs « standard » s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires.

Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, l'Observatoire présente pour chacune des 6 géographies incluses dans sa zone d'intervention des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré), ainsi qu'un tarif moyen pour l'ensemble de la zone (pondération par le poids de chaque place bancaire). Le suivi des tarifs bancaires est réalisé sur la base de données publiques, telles qu'elles sont transcrites dans les plaquettes tarifaires des établissements financiers. Ces données sont validées par chacun d'eux. L'IEDOM publie 2 observatoires semestriels et un rapport annuel d'activité. Afin de permettre des comparaisons avec la Métropole, les publications de l'Observatoire de l'IEDOM incluent, depuis octobre 2011, les moyennes des tarifs métropolitains issues de l'Observatoire des tarifs bancaires du Comité consultatif du secteur financier (CCSF).

La convergence des tarifs bancaires des DCOM de la zone euro avec ceux de la Métropole a ainsi été constatée sur la période 2009 à 2014 (rapport « Constans », publié en juillet 2014). En parallèle, des réunions se sont tenues sous l'égide des Préfets en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion, débouchant sur la signature en 2015 d'accords triennaux ayant pour objectif la convergence des frais de tenue de compte avec ceux de la Métropole. Suite au succès global de cette approche appliquée dans ces territoires (rapport « Dromer »), les accords triennaux n'ont pas été reconduits.

La vigilance, quant à l'évolution des tarifs bancaires, a ensuite été renforcée en 2019 avec la mise en œuvre de l'engagement pris par les banques de non-augmentation des tarifs de l'extrait standard (aux particuliers) sur l'année 2019. L'ensemble des établissements ont respecté cet engagement de non-augmentation, qui n'a pas été renouvelé les années suivantes. En 2020, il n'y a pas eu d'effet de rattrapage à la hausse.

Après 2 ans de stabilité, les tarifs bancaires métropolitains et des DCOM de la zone euro affichent des évolutions moins favorables. En 2021, 8 tarifs ultra-marins et 6 tarifs métropolitains augmentent. Dans les DCOM, ces hausses tarifaires moyennes demeurent inférieures à 1 euro en valeur réelle, sauf pour les frais de tenue de compte qui augmentent de 2,53 euros soit +12,9 % en un an. Cette tendance se poursuit sur l'année 2022, avec 8 tarifs en hausse dans les DCOM et en Métropole. Les augmentations les plus fortes portent sur la commission d'intervention, dont le tarif croît dans les DCOM (+2,51 €, soit +10,2 %), puis communément avec la Métropole, les frais de tenue de compte et la carte à autorisation systématique.

En dépit d'une tendance haussière observée à la fois dans les DCOM et la Métropole, les écarts tarifaires entre les deux zones se sont légèrement accrus en défaveur des DCOM sur ces dernières années mais les écarts restent contenus.

Tarifs bancaires moyens par géographie au 1^{er} octobre 2022

| En euros | Guadeloupe et Iles du Nord | Guyane ⁽²⁾ | Martinique | Réunion | Mayotte | Saint-Pierre-et-Miquelon | DCOM zone euro | Hexagone ⁽¹⁾ |
|--|----------------------------|-----------------------|------------|---------|---------|--------------------------|----------------|-------------------------|
| TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD | | | | | | | | |
| Tenue de compte (par an) | 25,51 | 22,08 | 26,16 | 20,49 | 23,38 | 22,60 | 23,19 | 20,23* |
| Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois) | 0,73 | 0,75 | 0,94 | 0,37 | 0,68 | 0,00 | 0,62 | 0,02 |
| Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois) | 1,78 | 1,05 | 1,09 | 1,44 | 1,34 | 2,15 | 1,41 | 1,52 |
| Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message) | 0,41 | 0,31 | 0,38 | 0,32 | 0,34 | 50 | 0,35 | 0,27 |
| Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) | 45,17 | 44,68 | 45,68 | 43,01 | 43,45 | 43,94 | 44,26 | 42,44 |
| Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) | 44,88 | 43,94 | 43,87 | 42,89 | 42,72 | 43,94 | 43,66 | 42,46 |
| Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) | 35,40 | 32,63 | 34,35 | 33,05 | 33,28 | 38,55 | 33,90 | 31,20 |
| Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant) | 0,95 | 0,91 | 0,97 | 0,94 | 0,95 | 1,00 | 0,95 | 1,01 |
| Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 ^{er} virement) | 4,14 | 4,03 | 4,02 | 3,92 | 3,99 | 3,83 | 4,01 | 4,55 |
| Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,13 |
| Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Commission d'intervention (par opération) | 7,63 | 7,26 | 7,62 | 7,60 | 7,65 | 8,00 | 7,59 | 7,35 |
| Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement | 27,90 | 25,92 | 27,81 | 26,55 | 24,68 | 36,00 | 27,06 | 23,80 |
| TARIFS RÉGLEMENTÉS | | | | | | | | |
| Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)** | 29,55 | 29,02 | 29,72 | 29,02 | 29,38 | 30,00 | 29,32 | |
| Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)** | 48,51 | 46,93 | 49,08 | 46,01 | 47,71 | 50,00 | 47,44 | |
| Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)** | 20,00 | 19,92 | 20,00 | 20,00 | 20,00 | 20,00 | 19,99 | |

(1) Tarifs en vigueur au 5 janvier 2022

(2) Pour l'OTB d'octobre 2022, en Guyane : CRCAMMG a absorbé LCL en août 2022, son tarif est pondéré par la somme des nombres de comptes en décembre 2021 des deux établissements CRCAMMG et LCL.

SO : Sans objet (service non proposé)

* Le montant de 20,23 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

** Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

Source : Banque de France et Instituts d'Émission d'Outre-mer

3. LE SURENDETTEMENT

PROCÉDURE DE DÉPÔT D'UN DOSSIER DE SURENDETTEMENT À SAINT-MARTIN

Tout particulier qui ne parvient plus à faire face à ses dettes, qu'il s'agisse de crédits bancaires ou d'autres types de dettes (loyers, charges courantes d'eau ou d'électricité par exemple...), peut déposer un dossier de surendettement auprès du secrétariat de la commission départementale dont il relève. La procédure s'étale sur une durée comprise entre 3 et 6 mois, après le dépôt d'un dossier complet.

Le dispositif est bien entendu ouvert aux résidents saint-martinois et saint-barth, qui peuvent effectuer leurs démarches et déposer un dossier de surendettement : soit auprès du Bureau d'Accueil et d'Information de Saint-Martin à l'occasion de sa permanence mensuelle (le 1^{er} vendredi de chaque mois, dans des locaux mis à disposition de la Collectivité de Saint-Martin), soit par courrier, soit en ligne sur le site internet de l'IEDOM www.iedom.fr, « Espace Particuliers ». Leur dossier sera ensuite examiné par la commission départementale de la Guadeloupe, après prise en charge et traitement par l'IEDOM qui en assure le secrétariat.

Le surendettement est défini par le code de la consommation de la manière suivante : « La situation de surendettement est caractérisée par l'impossibilité manifeste de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles et à échoir ». La gestion du surendettement des particuliers est une mission qui a été confiée par l'État à la Banque de France (dans l'Hexagone et en Corse) et à l'IEDOM (dans les DOM et les collectivités d'outre-mer). Il existe ainsi, dans chaque département français, une commission de surendettement qui examine et détermine l'orientation des dossiers déposés par les ménages surendettés. Elle est présidée par le Préfet ou son représentant, et son secrétariat est assuré par la Banque de France ou l'IEDOM.

Pour les îles de Nord, c'est la commission de surendettement de la Guadeloupe –présidée par le Préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, ou son représentant, et dont le secrétariat est exercé par l'agence IEDOM de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy- qui est compétente pour examiner et orienter les dossiers déposés par les ménages saint-martinois et saint-barth.

Après une fermeture de plusieurs mois en raison de la situation sanitaire et des restrictions de déplacements, l'IEDOM a rouvert le 8 juin 2022 son Bureau d'accueil et d'Information (BAI) de Saint-Martin et y assure une permanence mensuelle (le 1^{er} vendredi de chaque mois). Ce BAI –dont les locaux sont mis à disposition gracieusement par la Collectivité de Saint-Martin - facilite, pour les ménages concernés résidant à Saint-Martin ou à Saint-Barthélemy, les démarches suivantes : dépôt d'un dossier de surendettement, information sur un dépôt de surendettement en cours, exercice du droit d'accès aux fichiers de la Banque de France (FCC et FICP), exercice du Droit au compte.

Alors que, de 2019 à 2021, les dépôts n'avaient jamais dépassé le seuil de 6 dossiers par an, 13 dossiers ont été déposés en 2022, alors même que le BAI de Saint-Martin n'a été ouvert qu'à partir du mois de juin. Sur 12 mois (de juin 2022 à juin 2023), 21 dossiers ont été déposés. En dépit de la forte remontée du nombre de dossiers déposés par des ménages saint-martinois depuis la réouverture du BAI à Marigot, le taux de dépôts par habitant reste faible : 2,5 dossiers pour 10 000 habitants à Saint-Martin (alors qu'il atteint 13,2 dossiers pour 10 000 habitants en Guadeloupe et même 17,5 dans l'Hexagone). Il est même nul à Saint-Barthélemy.

Ce constat traduit sans doute une méconnaissance du dispositif de traitement du surendettement par les ménages saint-martinois et saint-barth. C'est pourquoi l'IEDOM poursuivra ses actions communication auprès du public et de formation et sensibilisation des travailleurs sociaux de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy à l'accompagnement des surendettés.

Section 4

L'évolution de la situation monétaire

MÉTHODOLOGIE

L'année 2022 est marquée par la mise en place de la collecte réglementaire RUBA (Reporting Unifié Banques et Assimilés) en remplacement de la collecte SURFI (Système Unifié de Reporting Financier) à partir de l'arrêté du 31 janvier 2022.

Cette note présente la situation des ressources clientèle collectées par les établissements financiers installés localement (EFIL). Ces ressources excluent celles détenues par les agents économiques auprès des établissements financiers non installés localement (EFNIL), ainsi que celles liées à l'assurance vie et aux valeurs mobilières. La situation présentée ne peut donc être considérée comme un panorama exhaustif des actifs financiers détenus par les agents économiques présentant une domiciliation bancaire à Saint-Barthélemy.

1. LES AVOIRS FINANCIERS DES AGENTS ÉCONOMIQUES¹

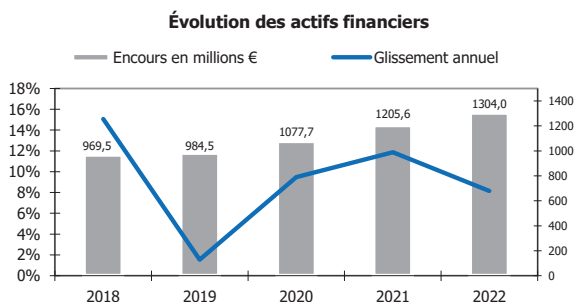
1.1 L'ÉVOLUTION D'ENSEMBLE

Les actifs financiers progressent plus modérément mais restent à un niveau élevé

En 2022, les actifs financiers affichent une croissance plus modérée à Saint-Barthélemy (+8,2 %, après +11,9 % en 2021). Toutefois, à 1 304 millions €, ils restent à un niveau exceptionnellement élevé.

Ces derniers sont portés par la croissance dynamique des placements liquides ou à court terme (+33,1 %). En revanche, celle des dépôts à vue est en net ralentissement (+1,0 %), tandis que l'épargne à long terme recule (-1,8 %).

Cette évolution des modes de détention est due à un arbitrage financier des agents économiques en période d'inflation et de relèvement des taux d'intérêt. En effet, le surplus de dépôts à vue constitué pendant la crise sanitaire leur a probablement permis en 2022 de compenser la hausse des prix ou a été réalloué sur des placements plus rémunérateurs.

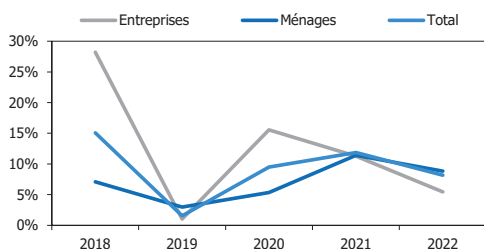


Sources : IEDOM-SURFI-RUBA

¹ Données hors La Banque Postale.

Une croissance moins soutenue des dépôts des ménages et des entreprises

Évolution des actifs financiers par agent



Sources : IEDOM-SURFI-RUBA

À Saint-Barthélemy, les actifs financiers sont majoritairement détenus par les ménages (717,2 millions € soit 55 % du total).

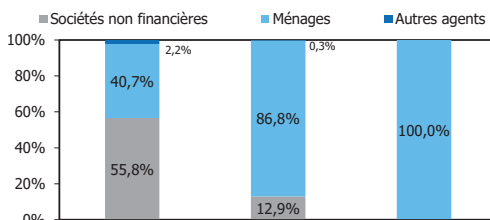
Après avoir connu une forte progression en 2021 (+11,4 %), ils enregistrent une hausse de 8,8 % en 2022. Les dépôts à vue s'inscrivent en retrait (-2,4 %), tandis que les placements liquides ou à court terme affichent une croissance dynamique (+27,6 %).

Dans la même lignée, la collecte des actifs financiers auprès des entreprises (553,4 millions €, soit 42 % du total) est plus lente mais reste bien orientée (+5,4 %).

Elle est marquée par une décélération des dépôts à vue (+1,2 %). Toutefois, l'encours des placements liquides ou à court terme renoue avec la croissance et est multiplié par deux à fin 2022.

A contrario, les avoirs des autres agents¹, qui ne représentent que 6 % de la collecte totale, demeurent bien orientés (+53,9 % contre +51,0 % en 2021) pour s'établir à 33,5 millions €.

Ventilation des actifs financiers par agent

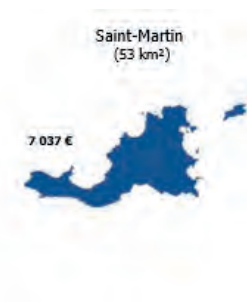


* Épargne à long terme hors assurance-vie et portefeuilles-titres

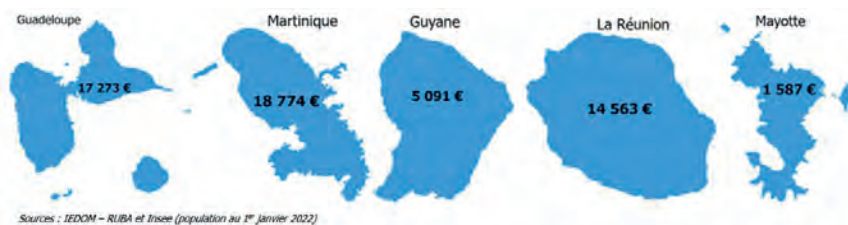
Sources : IEDOM-SURFI-RUBA

Par ailleurs, en termes de niveau de détention d'actifs financiers par habitant, Saint-Barthélemy se situe dans la fourchette haute par rapport aux départements français, qu'il « surclasse » très largement.

Actifs financiers des ménages : encours moyen par habitant en 2022 (€)



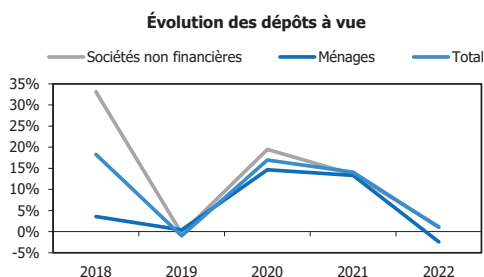
¹ Les « autres agents » regroupent principalement les administrations centrales et de Sécurité Sociale, les sociétés d'assurance et de fonds de pension, les institutions sans but lucratif au service des ménages et les collectivités locales.



1.2 LES DÉPÔTS À VUE

L'encours des dépôts à vue s'établit à 908,5 millions € à fin décembre 2022. Il croît de 1,0 % après +14,1% en 2021.

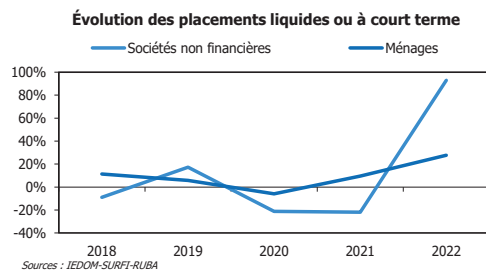
Les principaux déposants de la place sont les entreprises, avec 56 % de l'encours total. Les dépôts à vue des ménages et des autres agents représentent respectivement 41 % et 3 % du total.



Sources : IEDOM-SURFI-RUBA

Les entreprises contribuent majoritairement au ralentissement observé en 2022. Leurs dépôts à vue sont en perte de vitesse (+1,2 % après +13,6 % en 2021). Pour certaines d'entre elles, les réserves de trésorerie constituées grâce aux Prêts Garantis par l'État (PGE) entre 2020 et 2021 et conservées sur leurs comptes à vue, ont été restituées au travers du remboursement de leur PGE ou leur ont permis de faire face aux tensions inflationnistes en 2022. En parallèle, les dépôts à vue des ménages fléchissent (-2,4 % après +13,3 %) au profit d'autres placements plus rémunérateurs, tandis que ceux des autres agents progressent (+61,7 % après +48,1 %).

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME¹



Les placements liquides ou à court terme atteignent 361,5 millions € à fin 2022. Sur un an, ils ont progressé de près de 90 millions € à Saint-Barthélemy et affichent une croissance marquée. Les taux d'intérêt bas, voire quasi-nuls, des dernières années avaient rendu ces placements peu attractifs.

En 2022, les taux de marché plus élevés favorisent les placements qui y sont indexés, dont l'encours double sur un an. En particulier,

¹ Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des avoirs immédiatement disponibles sans risque de perte en capital.

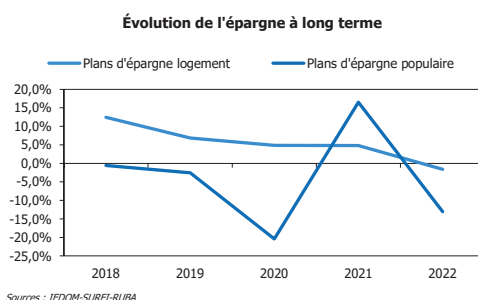
les comptes créditeurs à terme¹ enregistrent de bonnes performances, tant sur le segment des entreprises que sur celui des ménages. Moins familiers du grand public, ces placements non risqués sont devenus plus rémunérateurs et plus attractifs dans un contexte de hausse des taux pratiqués sur le marché monétaire et de concurrence entre établissements bancaires pour la collecte de ressources.

En parallèle, les comptes d'épargne à régime spécial poursuivent leur croissance (+10,4 % après +14,3 %). Les livrets ordinaires contribuent en grande partie à cette évolution (respectivement +13,7 après +16,7 % l'année précédente). En dépit de deux relèvements de taux en 2022, les livrets A s'inscrivent en recul (-12,2 %).

1.4 L'ÉPARGNE À LONG TERME²

Si la remontée des taux a été profitable aux placements liquides et à court terme, cela n'a pas été le cas pour l'épargne longue. Cela témoigne d'une volonté pour les agents de conserver une épargne facilement mobilisable, pour faire face notamment aux aléas de la conjoncture économique. À 34 millions €, l'épargne à long terme, entièrement détenue par les ménages, diminue en 2022 (-1,8 % contre +4,9 % en 2021), l'ensemble des catégories de produits étant concerné.

Les plans d'épargne logement (PEL) constituent la quasi-totalité de l'épargne à long terme (99 %) et reculent de 1,6 % sur l'année. De même, les plans d'épargne populaire (PEP) sont moins plébiscités par les ménages³. À Saint-Barthélemy, ils représentent moins de 1 % de l'épargne à long terme et fléchissent de 13,1 % à fin 2022, en dépit des relèvements de leurs taux de rémunération en février et août 2022.



¹ Le compte ou dépôt à terme est un placement bancaire bloqué pour une durée renouvelable, et rémunéré à un taux connu au départ. Il s'agit d'un produit d'épargne où le capital investi est garanti et dont le taux, connu dès la souscription, est fonction de la durée du placement.

² L'épargne longue ici considérée ne comprend ni les contrats d'assurance vie ni les portefeuilles-titres.

³ Selon la Banque de France, seuls 37 % des 18,6 millions de Français éligibles ont un LEP effectivement ouvert.

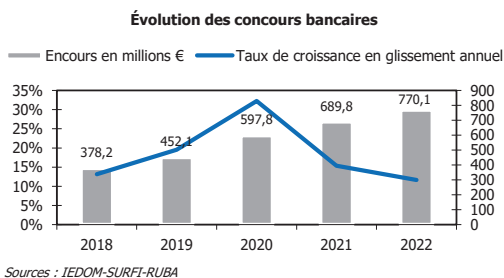
2. LES CONCOURS À LA CLIENTÈLE

2.1 VUE D'ENSEMBLE

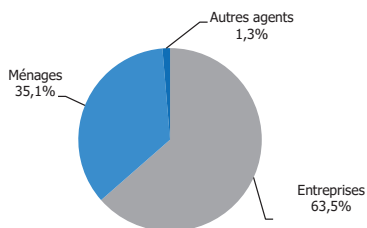
Une activité de crédit qui progresse plus lentement

En 2022, les concours bancaires continuent d'augmenter à Saint-Barthélemy, mais à un rythme moins soutenu que les années précédentes (+11,6 % après +15,4 % en 2021 et +32,2 % en 2020). Ces derniers s'établissent désormais à 770,1 millions €.

Sur les cinq dernières années, les crédits octroyés augmentent de 18,4 % par an en moyenne, soit un taux élevé par rapport aux autres DOM et départements de l'Hexagone.



Ventilation de l'encours sain par agent



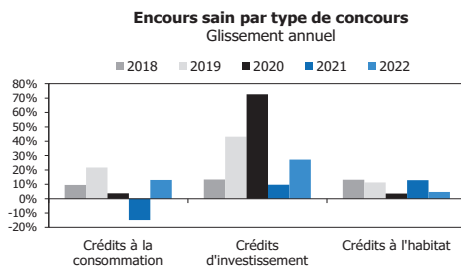
L'encours des crédits à l'habitat, qui représente 46 % de l'encours total, affiche un ralentissement de son rythme de croissance (+4,6 % contre +12,9 % en 2021), freiné par la remontée des taux d'intérêt en 2022. Le niveau très élevé des prix des biens immobiliers exerce sans doute également un effet dissuasif pour certains ménages.

A contrario, les crédits d'investissement sont plus dynamiques (+27,3 % après +9,8 % en 2021). À 305,4 millions €, ils concentrent désormais près de 40 % de l'encours total. En parallèle, les crédits à la consommation renouent

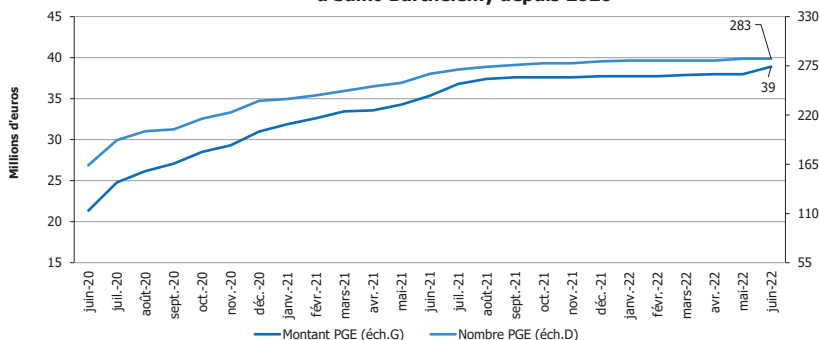
avec la croissance en 2022 (+13,1 % contre -14,8 % l'année précédente).

Après avoir connu une hausse historique en 2021 liée au déploiement des PGE, l'encours des crédits d'exploitation se contracte sur un an à fin 2022 (-4,9 % contre +76,0 % l'année précédente).

Néanmoins, il reste très nettement supérieur à son niveau d'avant-crise (80,8 millions € contre 6,3 millions € en 2019).



Nombre d'entités bénéficiant de PGE et montant total à Saint-Barthélemy depuis 2020

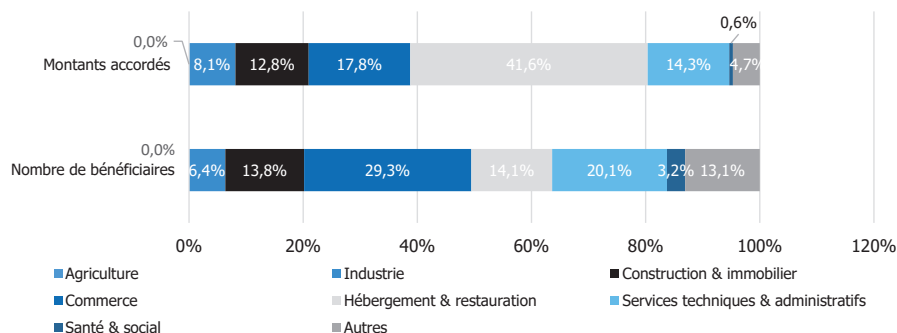


Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

L'évolution des crédits d'exploitation est en adéquation avec la fin de l'octroi des PGE, le 30 juin 2022. À cette date, 71,8 millions € de PGE ont été accordés à 283 entreprises de Saint-Barthélemy. Les Très Petites Entreprises (TPE) concentrent 95 % des PGE accordés et 84 % des montants. En nombre de bénéficiaires, c'est le secteur du commerce qui l'emporte mais, en montant, le secteur de l'hébergement/restauration reste le principal bénéficiaire des PGE.

À fin 2022, 5 % des bénéficiaires ont déjà remboursé intégralement leur PGE et 54,0 millions d'euros d'encours de PGE restent à rembourser (sur les 71,8 millions initiaux).

Répartition des PGE à fin juin 2022



Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Le dispositif des PGE « classiques » a pris fin en juin 2022, et a été remplacé par celui des « PGE Résilience »¹ ouvert jusqu'à fin décembre 2023. Toutefois, aucune entreprise ultramarine n'y a recouru à ce jour.

¹ Le prêt Garanti par l'État intitulé « PGE Résilience » vise à soutenir les entreprises affectées économiquement par la guerre en Ukraine.

2.2 LES CONCOURS CONSENTIS AUX MÉNAGES

À 270,6 millions €, l'encours des crédits aux ménages affiche une croissance plus soutenue en 2022 (+13,7 % après -3,4 % en 2021). Cette évolution provient de la hausse conjointe des crédits à l'habitat (+13,7 % contre -1,8 % en 2021) et des crédits à la consommation (+13,1 % contre -14,8 % sur un an).

Structurellement, les crédits à l'habitat demeurent le premier poste d'endettement des ménages, avec 89 % de l'encours total de crédits aux ménages. En 2022, en dépit de la remontée progressive des taux au deuxième semestre, les ménages de Saint-Barthélemy continuent à profiter de conditions de financement encore favorables pour conclure leurs projets immobiliers, même si ceux-ci ont atteint des niveaux de prix parfois astronomiques. Le reste de l'encours est constitué de crédits à la consommation.

2.3 LES CONCOURS CONSENTIS AUX ENTREPRISES

L'encours de crédits aux entreprises atteint 489,3 millions €, en hausse de 13,6 % (+25,2 % en 2021).

Après avoir enregistré une progression exceptionnelle en 2021, les crédits immobiliers s'inscrivent en baisse (-12,8 %) mais demeurent au-dessus de la barre des 100 millions € d'encours.

De même, les crédits d'exploitation octroyés aux entreprises diminuent (-5,7 % après +77 % en 2021) pour s'établir à 79,2 millions €. Ayant bénéficié du « boom » des PGE dans le cadre de la crise sanitaire, ils restent à un niveau élevé en 2022, alors qu'ils s'établissaient à 5,2 millions € en 2019.

Les crédits d'investissement concentrent plus de 60 % du total de l'encours sain et sont particulièrement dynamiques (+34,9 % après +3,9 % en 2021).

3. L'ÉQUILIBRE EMPLOIS-RESSOURCES

Fin 2022, grâce à une collecte de dépôts particulièrement dynamique (+8,2 % sur un an), les établissements bancaires installés à Saint-Barthélemy dégagent un excédent de financement sur les opérations avec la clientèle (ressources-emplois) de 436,5 millions € (en baisse certes de 79,3 millions € sur un an).

4. L'ACTIVITÉ FIDUCIAIRE

ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ

Depuis le passage à l'euro fiduciaire le 1^{er} janvier 2002, l'IEDOM assure dans les départements, régions et collectivités d'outre-mer, la mise en circulation et l'entretien des billets en euros pour le compte de la Banque de France, et des pièces métalliques pour le compte du Trésor. La distribution au public est ensuite effectuée par les banques commerciales via leurs distributeurs automatiques, en majorité, ou via leurs guichets en agence.

Dans les îles du Nord, les banques commerciales représentées assurent l'approvisionnement de leurs distributeurs automatiques et guichets en agence à partir de la Guadeloupe, par l'intermédiaire d'opérateurs privés. Le recyclage et le retrait de circulation des coupures usagées sont réalisés en Guadeloupe, en grande partie à l'IEDOM.

En juin 2023, l'IEDOM a conclu un accord avec un changeur manuel par lequel les résidents saint-martinois –particuliers ou sociétés– peuvent déposer leurs billets en euros endommagés (déchirés, abîmés par l'humidité...) dans les bureaux de Change Caraïbes à Marigot, qui se charge ensuite de les transmettre à l'IEDOM en vue de leur examen et de leur remboursement éventuel par virement. Ce nouveau service offert aux Saint-Martinois leur évite d'avoir à se déplacer au guichet de l'IEDOM en Guadeloupe (aux Abymes), pour effectuer cet échange. Il sera bientôt décliné également à Saint-Barthélemy, à travers un accord en cours de signature avec un changeur manuel installé localement.

4.1 LES BILLETS EN EUROS

Le nombre de billets en euros transférés **vers les îles du Nord** poursuit sa progression en 2022. Il s'élève à près de 6,7 millions de coupures, contre 6,3 millions l'année précédente (+7,2 %). La valeur totale des billets expédiés croît à 210,4 millions €, après 166,3 millions € en 2021 (+26,5 %). Les coupures les plus demandées sont celles de 50 €, 20 € et 10 €.

À contrario, le montant des billets **renvoyés des îles du Nord vers la Guadeloupe** diminue de 19,4 % sur un an (+18,9 % en 2021), représentant une valeur de 164,5 millions €.

L'émission nette de billets dans les îles du Nord s'élève ainsi à +45,9 millions € en 2022, faisant donc augmenter la circulation fiduciaire en euros (alors qu'elle avait diminué en 2021)¹.

Entrées, sorties et circulation de billets libellés en euros dans les îles du Nord

| | | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | Var. 22/21 |
|-----------|---------------------|---------------|-------------|------------|--------------|-------------|---------------|
| | Billets entrés | 53,0 | 207,5 | 181,1 | 166,3 | 210,4 | 26,5% |
| En valeur | (en millions d'€) | | | | | | |
| | Billets sortis | 165,6 | 168,7 | 171,7 | 204,1 | 164,5 | -19,4% |
| | Entrée nette | -112,5 | 38,8 | 9,4 | -37,8 | 45,9 | ns |

Sources : Opérateurs privés de transferts de fonds et IEDOM.

À Saint-Barthélemy, toutes coupures confondues, le montant des billets transférés vers l'île –depuis Saint-Martin– diminue légèrement pour s'établir à 79,8 millions € (85,8 millions € en 2021). À l'inverse, le montant des billets sortis de l'île de Saint-Barthélemy progresse à

¹ Il faut souligner ici l'une des particularités de Saint-Martin, où les billets en dollars américains circulent couramment, en parallèle des monnaies ayant cours légal dans chacune des parties de l'île (florin des Antilles néerlandaises côté hollandais, et euro côté français). Ainsi, côté français, diverses sources concordantes permettent d'estimer à un tiers environ la part des paiements en espèces qui se font en coupures USD.

À Saint-Barthélemy et malgré la clientèle d'origine nord-américaine très majoritaire, les échanges en dollars américains sont beaucoup moins fréquents : autour de 5 % à peine, selon diverses sources.

85 millions € sur l'année, après 59,9 millions € en 2021. La circulation fiduciaire diminue ainsi d'un peu plus de 5 millions d'euros en 2022 sur l'île.

4.2 LES PIÈCES EN EUROS

En 2022, près de 1,6 million de pièces en euros ont été transférées de la Guadeloupe **vers les îles du Nord**, pour une valeur de 452 154 €.

Sur l'année, le nombre de pièces arrivées est en forte augmentation et se rapproche des niveaux d'avant-crise (2 millions de pièces en 2019), après avoir chuté en 2020 et 2021. En parallèle, le montant -toutes pièces confondues- est multiplié par 6 sur un an et se rapproche des niveaux d'avant-crise également (497 138 € en 2019). Les pièces de faibles valeurs (0,01 €, 0,02 € et 0,05 €) demeurent les principales entrées.

En 2022, le montant des pièces **renvoyées en Guadeloupe** toutes valeurs confondues ne dépasse pas les 5 000 €.

L'émission nette de pièces dans les îles du Nord s'élève ainsi à +447 638 € sur l'année. Elle est en nette progression, compte tenu de la hausse des pièces entrées conjuguée à une diminution des pièces sorties en 2022.

Entrées, sorties et circulation de pièces en euros dans les îles du Nord

| | | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | Var. 22/21 |
|----------------------|---------------------|----------------|----------------|----------------|---------------|----------------|------------|
| En valeur (en euros) | Pièces entrées | 632 964 | 497 138 | 158 664 | 77 564 | 452 154 | ns |
| | Pièces sorties | 121 310 | 234 852 | 0 | 18 447 | 4 516 | -75,5% |
| | Entrée nette | 511 654 | 262 286 | 158 664 | 59 117 | 447 638 | ns |

Sources : Opérateurs privés de transferts de fonds et IEDOM.

5. LES GRANDES TENDANCES DU FINANCEMENT DES SECTEURS

Les données présentées ci-après sont issues du Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France. Elles retracent la répartition par secteur d'activité d'une partie importante des crédits octroyés par les établissements bancaires, installés localement ou non. Les montants concernent les crédits aux entreprises, aux administrations publiques locales et de sécurité sociale du département. Le seuil déclaratif est fixé à 25 000 €.

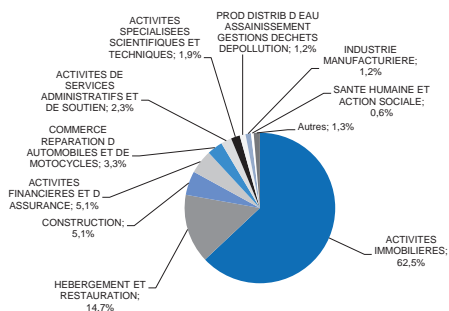
Au 31 décembre 2021, le total des risques déclarés au Service Central des Risques (SCR) à **Saint-Barthélemy** augmente sensiblement. Il atteint 921,4 millions € (+37,2 % sur un an, après +43,2 % en 2020). Le financement des activités immobilières, en pleine croissance depuis le passage d'Irma, tire à la hausse l'encours. Globalement, les financements déclarés au SCR sont essentiellement à moyen et long terme. Au total, 812 bénéficiaires sont enregistrés. L'encours moyen atteint 1,134 millions €.

Avec un marché immobilier sous tension depuis le passage d'Irma¹, les deux tiers des encours recensés au SCR sont destinés au financement des activités immobilières.

¹ cf. Chapitre III, section 4, « Le bâtiment et les travaux publics ».

En 2021, cette tendance s'est accentuée, en raison des restrictions sanitaires et couvre-feux qui ont favorisé la location de villas. Ainsi, les investissements ont été ciblés sur ce segment : l'encours déclaré au titre des activités immobilières double en 2021 (575,7 millions €). Sur 3 ans, il augmente en moyenne de 35,9 %, chaque année. Environ trois quarts des financements d'activités immobilières concernent les activités de location de terrains et d'autres biens immobiliers (hors logements).

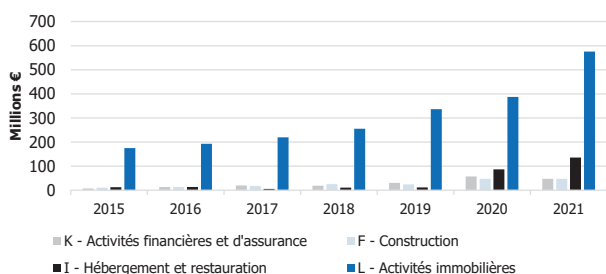
Répartition sectorielle des risques au 31 décembre 2021



Source : SCR - Banque de France.

En parallèle, le secteur de l'hébergement et de la restauration a profité de cette période moins favorable pour poursuivre les investissements entrepris après Irma. En moyenne, les financements destinés au secteur font plus que doubler chaque année depuis 2018 (+57,2 % en 2021). Ces activités concentrent 14,7 % des encours déclarés au SCR.

Évolution des encours déclarés au SCR des principaux secteurs d'activité



Source : SCR - Banque de France.

Les activités financières et d'assurance et celles du BTP représentent chacune 5,1 % de l'encours de crédits déclaré au SCR.

ANNEXES



Anse de Colombier et villa de David ROCKEFELLER - ©Thierry BELTRAND

Située au nord-ouest de l'île et accessible uniquement en bateau ou par des sentiers de randonnée, la plage de Colombier est surplombée par la villa de David ROCKEFELLER, longtemps à l'abandon mais rachetée en avril 2023 par un ressortissant américain au prix de 124 millions d'euros. Décédé en 2017, ce célèbre homme d'affaires et milliardaire américain avait « découvert » Saint-Barth à la fin des années 50, alors que l'île ne possédait ni route ni électricité. Contribuant ainsi à la renommée de l'île, il a entraîné dans son sillage de nombreux riches amis parmi lesquels le banquier, passionné de voile comme lui, Edmond de ROTHSCHILD. Aujourd'hui, l'île attire toujours une clientèle fortunée, américaine pour l'essentiel (en provenance de la côte est des États-Unis surtout). Sur la photo, on aperçoit, au fond, l'île de Saint-Martin, distante de 30 km à peine.

1. Les actifs financiers

| En millions €, au 31 décembre | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | Var. 22/21 |
|---|--------------|--------------|----------------|----------------|----------------|---------------|
| ENTREPRISES | 404,1 | 408,3 | 471,7 | 524,8 | 553,4 | 5,4% |
| Dépôts à vue | 370,5 | 368,9 | 440,8 | 500,6 | 506,7 | 1,2% |
| Placements liquides ou à court terme | 33,6 | 39,3 | 31,0 | 24,2 | 46,7 | 92,9% |
| Placements indexés sur les taux de marché | 33,6 | 39,3 | 31,0 | 24,2 | 46,7 | 92,9% |
| <i>Comptes à terme</i> | <i>33,6</i> | <i>39,3</i> | <i>31,0</i> | <i>24,2</i> | <i>46,7</i> | <i>92,9%</i> |
| MÉNAGES | 545,4 | 561,6 | 591,5 | 659,1 | 717,2 | 8,8% |
| Dépôts à vue | 290,5 | 291,6 | 334,2 | 378,8 | 369,5 | -2,4% |
| Placements liquides ou à court terme | 225,3 | 238,5 | 224,4 | 245,8 | 313,7 | 27,6% |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 180,1 | 185,2 | 188,0 | 214,9 | 237,3 | 10,4% |
| <i>Livrets ordinaires</i> | <i>150,6</i> | <i>154,2</i> | <i>155,3</i> | <i>181,3</i> | <i>206,1</i> | <i>13,7%</i> |
| <i>Livrets A et Bleu</i> | <i>21,4</i> | <i>22,5</i> | <i>23,9</i> | <i>25,1</i> | <i>22,0</i> | <i>-12,2%</i> |
| <i>Livrets Jeunes</i> | <i>0,4</i> | <i>0,4</i> | <i>0,3</i> | <i>0,3</i> | <i>0,3</i> | <i>-2,5%</i> |
| <i>Livrets d'épargne populaire</i> | <i>0,0</i> | <i>0,0</i> | <i>0,0</i> | <i>0,0</i> | <i>0,0</i> | <i>ns</i> |
| <i>Livrets de développement durable</i> | <i>6,7</i> | <i>6,8</i> | <i>6,9</i> | <i>6,5</i> | <i>7,0</i> | <i>7,2%</i> |
| <i>Comptes d'épargne logement</i> | <i>1,0</i> | <i>1,2</i> | <i>1,5</i> | <i>1,7</i> | <i>1,9</i> | <i>11,8%</i> |
| Placements indexés sur les taux de marché | 45,2 | 53,4 | 36,4 | 30,9 | 76,4 | 147,5% |
| <i>Comptes créditeurs à terme</i> | <i>45,2</i> | <i>53,4</i> | <i>36,4</i> | <i>30,9</i> | <i>76,4</i> | <i>147,5%</i> |
| Épargne à long terme | 29,6 | 31,5 | 32,9 | 34,6 | 34,0 | -1,8% |
| Plans d'épargne logement | 29,0 | 31,0 | 32,5 | 34,1 | 33,5 | -1,6% |
| Plans d'épargne populaire | 0,5 | 0,5 | 0,4 | 0,5 | 0,4 | -13,1% |
| AUTRES AGENTS | 20,1 | 14,6 | 14,4 | 21,7 | 33,5 | 53,9% |
| Dépôts à vue | 19,7 | 13,6 | 13,5 | 20,0 | 32,4 | 61,7% |
| Placements liquides ou à court terme | 0,3 | 1,0 | 0,9 | 1,7 | 1,1 | -36,7% |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 0,0 | 0,0 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | -34,0% |
| Placements indexés sur les taux de marché | 0,3 | 0,9 | 0,8 | 1,6 | 1,0 | -36,9% |
| TOTAL | 969,5 | 984,5 | 1 077,7 | 1 205,6 | 1 304,0 | 8,2% |
| Dépôts à vue | 680,8 | 674,1 | 788,5 | 899,4 | 908,5 | 1,0% |
| Placements liquides ou à court terme | 259,2 | 278,8 | 256,2 | 271,7 | 361,5 | 33,1% |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 180,2 | 185,2 | 188,1 | 215,0 | 237,4 | 10,4% |
| Placements indexés sur les taux de marché | 79,0 | 93,6 | 68,2 | 56,7 | 124,1 | 119,0% |
| Épargne à long terme | 29,6 | 31,5 | 32,9 | 34,6 | 34,0 | -1,8% |

Données hors La Banque Postale.

2. Les encours de crédits

| En millions €, au 31 décembre | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | Var. 22/21 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| ENTREPRISES | | | | | | |
| Crédits d'exploitation | 4,4 | 5,2 | 47,5 | 84,0 | 79,2 | -5,7% |
| <i>Crédits de trésorerie</i> | 3,7 | 4,0 | 45,6 | 77,7 | 76,6 | -1,4% |
| <i>Comptes ordinaires débiteurs</i> | 0,7 | 1,2 | 1,9 | 6,3 | 2,6 | -59,0% |
| Crédits d'investissement | 87,3 | 125,6 | 217,4 | 225,8 | 304,6 | 34,9% |
| Crédits immobiliers | 71,8 | 86,3 | 79,1 | 121,0 | 105,5 | -12,8% |
| Encours sain | 163,5 | 217,1 | 344,1 | 430,8 | 489,3 | 13,6% |
| MÉNAGES | | | | | | |
| Crédits à la consommation | 24,3 | 29,5 | 30,6 | 26,1 | 29,5 | 13,1% |
| <i>Crédits de trésorerie</i> | 23,3 | 28,5 | 30,1 | 25,4 | 29,2 | 15,2% |
| <i>Comptes ordinaires débiteurs</i> | 1,0 | 1,0 | 0,5 | 0,7 | 0,3 | -63,4% |
| Crédits à l'habitat | 183,9 | 198,8 | 215,8 | 211,9 | 241,1 | 13,7% |
| Encours sain | 208,2 | 228,3 | 246,4 | 238,0 | 270,6 | 13,7% |
| AUTRES AGENTS | | | | | | |
| Encours sain | 6,4 | 6,8 | 7,3 | 20,9 | 10,2 | -51,0% |
| TOTAL | | | | | | |
| Crédits d'exploitation | 5,0 | 6,3 | 48,3 | 85,0 | 80,8 | -4,9% |
| Crédits à la consommation (yc comptes ord. débiteurs) | 24,3 | 29,5 | 30,6 | 26,1 | 29,5 | 13,1% |
| Crédits d'investissement | 88,5 | 126,6 | 218,5 | 239,9 | 305,4 | 27,3% |
| Crédits à l'habitat | 258,7 | 287,8 | 297,9 | 336,2 | 351,7 | 4,6% |
| Autres crédits | 1,7 | 2,0 | 2,4 | 2,6 | 2,7 | 2,7% |
| Encours sain | 378,2 | 452,1 | 597,8 | 689,8 | 770,1 | 11,6% |

Données hors La Banque Postale.

Sources : IEDOM-SURFI-RUBA

Ont collaboré à cet ouvrage :

Estelle ARNAUD

Thierry BELTRAND

Cindy CANDALEN

Teddy COMBET

David FARDEL

Janine GLANDOR

Damion GORDON

Directeur de la publication : Ivan ODONNAT
Responsable de la rédaction : Thierry BELTRAND

Éditeur : IEDOM (www.iedom.fr)

Imprimé par Antilles Imprimerie

Sur papier recyclé

Achevé d'imprimer en septembre 2023 – Dépôt légal : septembre 2023

ISSN 1632-420X – ISBN 978-2-35292-016-8



IEDOM

Agence de Saint-Barthélemy

Parc d'activité
La Providence
13, boulevard Daniel-Marsin
97139 Les Abymes

Directeur :

Thierry Beltrand
05 90 93 74 00

iedom.fr/saint-barthelemy

